



# CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2020

## SEPTIÈME ET HUITIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET PROPOSITION DE SUIVI POSTPROGRAMME

Dans le cadre des septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit, de la demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation et de la proposition de suivi postprogramme, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 9 décembre 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens menés à distance qui ont pris fin le 5 octobre 2020 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 novembre 2020 ;
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- un **supplément d'information** sur l'évolution récente de la situation ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI\* ;  
mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes\*.

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le Conseil d'administration du FMI achève les dernières revues des accords de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur de la Côte d'Ivoire

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- L'achèvement des septième et huitième revues permet un déboursement immédiat de 278,2 millions de dollars.
- La performance du programme au cours des quatre dernières années a été satisfaisante. La Côte d'Ivoire résiste relativement bien aux conséquences économiques de la pandémie jusqu'à présent, bénéficiant des retombées de bonnes politiques macroéconomiques avant la crise de la COVID et d'une riposte vigoureuse à la pandémie.
- L'achèvement du présent programme sera suivie des discussions concernant le suivi post-programme.

**Washington, DC – le 9 décembre 2020:** Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup> et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)<sup>2</sup> en faveur de la Côte d'Ivoire, et approuvé la dérogation pour non-respect de critères de performance et la proposition de suivi post-programme.

Les accords triennaux FEC/MEDC, avec un accès total aux ressources de 650,4 millions de DTS (environ 896,7 millions de dollars) ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016 et augmentés d'environ 278,2 millions de dollars et étendus d'un an le 6 décembre 2019. L'achèvement des septième et huitième revues permet de décaisser immédiatement 193,572 millions de DTS (environ 278,2 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 844 millions de DTS (environ 1.207,71 millions de dollars ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire).

Le programme a connu une performance satisfaisante au cours des quatre dernières années, et les autorités ont riposté vigoureusement au défi sans précédent de la pandémie. Les acquis macroéconomiques solides d'avant la crise, la diversification économique relative, et l'assouplissement de la position budgétaire au bon moment ont permis à la Côte d'Ivoire de se situer parmi la minorité des pays d'Afrique sub-saharienne qui maintiennent une croissance positive en 2020, présentement envisagée à 1,8 %. En supposant que l'économie mondiale se rétablisse graduellement, il est projeté que la croissance ivoirienne réaccélère à 6½ % en

---

<sup>1</sup> Le [FEC](#) est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements.

<sup>2</sup> Le [MEDC](#) a été créé pour apporter un concours aux pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

2021, mais avec de nombreux risques baissiers. Les autorités visent un assainissement graduel du déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2023.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire a raisonnablement bien résisté aux conséquences immédiates de la pandémie, portée par son bilan probant de politiques macroéconomiques saines, sa riposte rapide à la COVID-19, et l'appui substantiel du gouvernement aux acteurs économiques et populations les plus touchés. La performance du programme soutenu par le FMI a été satisfaisante jusqu'à la fin de 2019, mais plusieurs objectifs du programme n'ont pas été atteints à fin juin 2020 du fait de la riposte à la pandémie. Sous l'hypothèse d'une normalisation graduelle de l'économie mondiale, il est projeté que la croissance retrouve sa tendance de moyen-terme en 2021, avec néanmoins des risques baissiers substantiels.

« Les autorités ont apporté une réponse adéquate au choc de la COVID-19 en assouplissant la position budgétaire pour tenir compte des moins-values de recettes, mettre en œuvre le plan d'urgence de dépenses gouvernementales et limiter les pertes de croissance. La consolidation budgétaire graduelle projetée au cours des trois prochaines années établit le juste arbitrage entre le soutien de la relance économique et le ré-ancrage de la trajectoire budgétaire. Le retour d'ici 2023 au critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire est fondamental à la stabilité régionale.

« À moyen-terme, il est essentiel de combler les besoins urgents de développement, constituer des réserves protectrices, et limiter les vulnérabilités liées à la dette. L'atteinte de ces objectifs dépend de la mise en œuvre d'une stratégie beaucoup plus ambitieuse de mobilisation des recettes intérieures, centrée sur des efforts pour intégrer dans le filet fiscal du secteur informel et limiter la prolifération des exonérations fiscales. Ces actions devront s'inscrire en complément des efforts en cours pour renforcer l'administration fiscale. La poursuite du suivi attentif des entreprises et banques publiques est nécessaire, ainsi que la gestion de la dette assurant un recours équilibré aux financements sur le marché régional et le marché commercial extérieur. Le renforcement de l'appareil statistique est essentiel à l'identification rapide des priorités de politiques économiques.

« À l'achèvement de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et de l'accord au titre du Mécanisme Élargi de Crédit, il est recommandé que la Côte d'Ivoire revienne au cycle normal de 12 mois pour les consultations au titre de l'Article IV et s'engage dans un Suivi Post-Programme, l'encours de ses crédits auprès du Fonds excédant le seuil de 200 % de sa quote-part. »



## CÔTE D'IVOIRE

Le 20 novembre

### SEPTIEME ET HUITIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET PROPOSITION DE SUIVI POSTPROGRAMME

#### RÉSUMÉ

**Contexte et riposte à la crise.** Avant la crise de la COVID, la Côte d'Ivoire avait établi de solides antécédents du point de vue de sa politique économique, même si les recettes intérieures étaient inférieures aux attentes. Les autorités ont réagi rapidement à la pandémie, aidées par les financements d'urgence du FMI et d'autres bailleurs de fonds. Elles ont lancé un plan de riposte sanitaire et économique accompagné rapidement de dépenses en capital et d'un assouplissement de la politique budgétaire pour 2020 de 3½ points de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions pré-COVID. Les autorités commenceront à rééquilibrer la position budgétaire en 2021 tout en accompagnant la reprise, notamment avec les mesures fiscales qui sous-tendent le budget de 2021. Elles sont déterminées à en revenir d'ici 2023 à la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA (3 % du PIB). L'élection présidentielle d'octobre 2020 a été émaillée de tensions sociopolitiques.

**Bien qu'elle ait ralenti dans un premier temps, l'activité économique semble rebondir.** En 2020, la croissance devrait rester positive, à 1,8 %, grâce à la levée rapide du confinement, à la vigueur des paramètres fondamentaux avant la crise et à la structure diversifiée de l'économie. Sous réserve d'un retour progressif à la normale de la conjoncture mondiale, il est prévu que la croissance renouera avec une tendance de 6½ % en 2021. Les aléas qui influent sur ces perspectives sont orientés à la baisse.

**Les résultats obtenus au titre du programme ont été satisfaisants jusqu'à fin 2019, mais plusieurs objectifs à fin juin 2020 n'ont pas été atteints du fait de la pandémie.** Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les septième et huitième revues du programme appuyé par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui ouvrirait la voie à un décaissement équivalent à 193,572 millions de DTS. Ils souscrivent également à la demande de dérogations pour non-observation des critères de

réalisation à fin juin concernant le solde budgétaire global et la nouvelle dette extérieure contractée, d'après les mesures correctives des autorités. Nonobstant les contraintes considérables provoquées par la pandémie, la plupart des repères structurels ont été respectés. Il est recommandé que la Côte d'Ivoire entame des entretiens de suivi postprogramme dès l'achèvement du programme.

**Approuvé par**  
**Abebe Aemro Selassie**  
**(département**  
**Afrique) et Chad**  
**Steinberg**  
**(département de la**  
**stratégie, des**  
**politiques et de**  
**l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés virtuellement du 15 septembre au 5 octobre 2020. L'équipe de la mission était constituée de Mme Céline Allard (cheffe de mission), M. Rasmané Ouedraogo, Mme Dominique Simard, M. Ahmed Yago (tous du département Afrique), de M. Jean-Marc Fournier (département des finances publiques), de Mme Anne Fruttero (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Kadima Kalonji (représentant résident du FMI) et M. Hermann Yohou (économiste local). M. Marcellin Koffi Alle (du bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. Mme Bteish et M. Magno ont apporté leur concours à l'équipe.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE, EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>5</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>10</b>
<b>POLITIQUE ECONOMIQUE POUR 2020 ET 2021</b>	<b>13</b>
A. Lutte contre la pandémie en 2020	13
B. Ré-ancrer la trajectoire des finances publiques en 2021 et à moyen terme	16
C. Préserver la viabilité de la dette	17
D. Surveiller les entreprises publiques et le secteur bancaire	18
E. Poursuivre le programme de transformation structurelle	19
<b>MODALITES DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>21</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
1. Plan budgétaire d'urgence contre la pandémie de COVID-19	15
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Cas de COVID-19 et retombées économiques	6
2. Évolution économique récente, 2017–20	8
3. Perspectives à moyen terme, 2016-25	9
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques, 2018–25	23
2a. Balance des paiements, 2017-25 (en milliards de francs CFA)	24

2b. Balance des paiements, 2017-25 (en pourcentage du PIB) _____	25
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017-25 (en milliards de francs CFA) ___	26
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017-25 (en pourcentage du PIB) _____	27
4. Situation monétaire, 2017-25 _____	28
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015-19 _____	29
6a. Besoins de financement extérieur, 2017-25 (en milliards de francs CFA) _____	30
6b. Besoins de financement extérieur, 2017-25 (en pourcentage du PIB) _____	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020-28 _____	31
8. Calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2016-20 _____	32

## ANNEXE

I. Matrice d'évaluation des risques _____	33
---	----

## APPENDICE

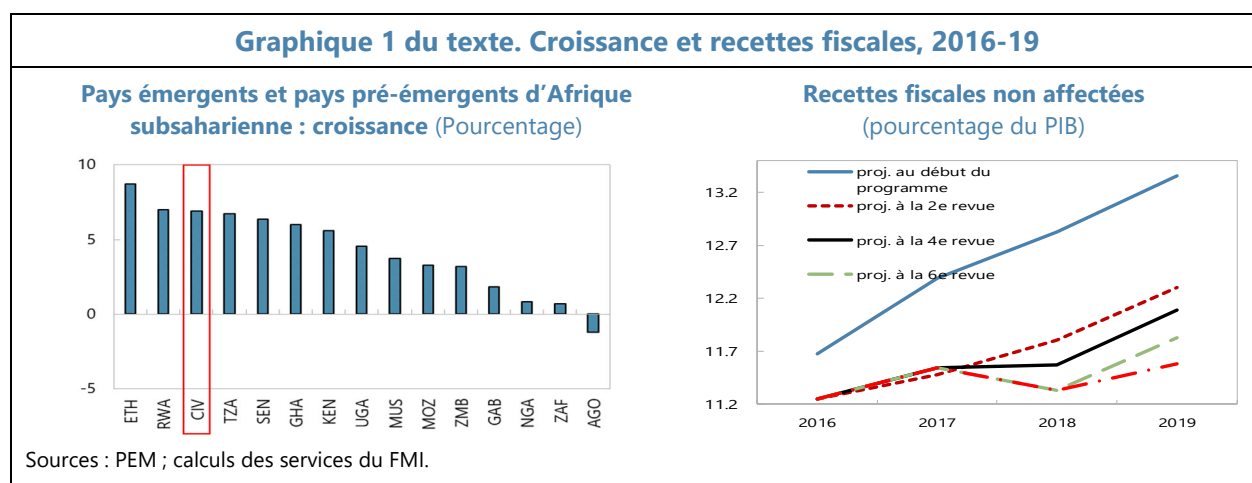
I. Lettre d'Intention _____	35
Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières 2020 _____	40



## CONTEXTE, EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

### 1. Avant la crise de la COVID, la Côte d'Ivoire avait établi de solides antécédents du point de vue de sa politique économique, à l'exception notable du niveau des recettes intérieures.

La croissance a été parmi les plus rapides des pays préémergents d'Afrique subsaharienne, en atteignant une moyenne proche de 7 % par an en 2017–19, période couverte par l'actuel programme appuyé par la FEC et le MEDC. Le taux de pauvreté a diminué, de 44,4 % en 2015 à 39,4 % en 2018. Socle de la stabilité régionale, le déficit budgétaire s'est consolidé à 2,3 % du PIB en 2019, contribuant à son tour à une faible inflation. D'importantes réformes structurelles ont été menées en vue de renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, ainsi que de maîtriser la masse salariale du secteur public. Sur la durée du programme, il est toutefois demeuré difficile d'accroître les recettes intérieures pour financer durablement les besoins de développement : le ratio impôts/PIB de 2019 a été inférieur aux prévisions de début de programme de pas moins de 1¾ point de pourcentage du PIB. En outre, à 12 %, il est inférieur d'environ 4 points de pourcentage du PIB à la moyenne des pays émergents comparables d'Afrique subsaharienne, les autorités ayant de la peine à tirer des recettes fiscales des secteurs à la croissance la plus rapide.



### 2. Les autorités ont réagi rapidement au défi sans précédent constitué par la pandémie.

Afin de maîtriser la transmission du virus, d'élargir les capacités médicales et de soutenir les populations et les entreprises les plus vulnérables, elles ont imposé un confinement d'un mois et demi (graphique 1) et adopté des plans de riposte sanitaire et économique d'urgence d'un montant équivalant à 1½ % du PIB pour 2020 (§ 3 du MPEF). Elles ont adhéré à l'initiative de suspension du service de la dette du G20, même si les montants concernés sont faibles. À ces actions, s'ajoutent des mesures prises à l'échelle régionale : la banque centrale (BCEAO) a abaissé les taux directeurs de 50 points de base, élargi le dispositif de garanties pour le refinancement bancaire, prolongé l'échéance de la transition à Bâle II et III, et approuvé un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires. Les mesures sanitaires ont réussi à abaisser le nombre de nouveaux cas journaliers au

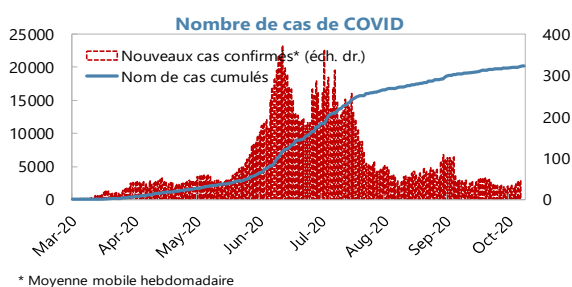
milieu de l'été, qui est d'ailleurs resté faible jusqu'à fin octobre (un peu plus de 10), et ont permis de lever progressivement les mesures d'endiguement dès la mi-mai.

### 3. Le FMI a fourni un financement d'urgence pour accompagner la riposte des autorités.

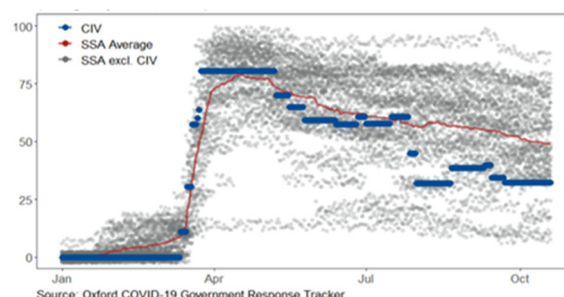
En raison de la pandémie de COVID-19, la septième revue et les consultations au titre de l'article IV, initialement prévues au printemps 2020, ont été reportées pour accorder la priorité à l'aide d'urgence du FMI (FCR/IFR, 1,5 % du PIB), qui a été décaissée en avril 2020.<sup>1</sup> Cette dernière revue du programme combine la septième et la huitième revues.

**Graphique 1. Côte d'Ivoire : Cas de COVID-19 et retombées économiques**

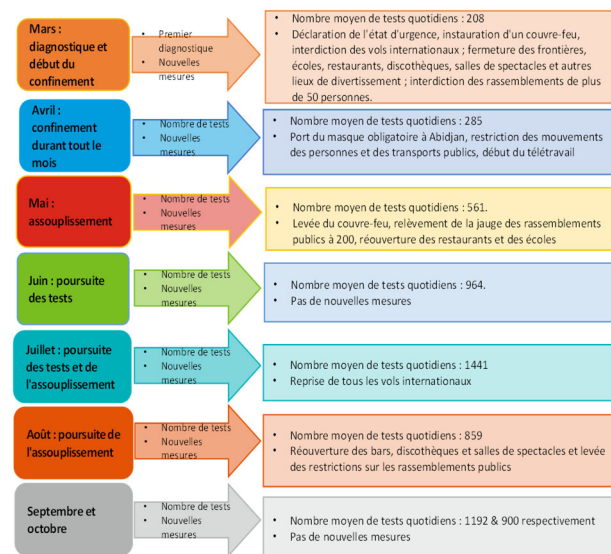
La pandémie frappe la Côte d'Ivoire,...



... qui a réagi en appliquant de fortes mesures d'atténuation et d'endiguement...

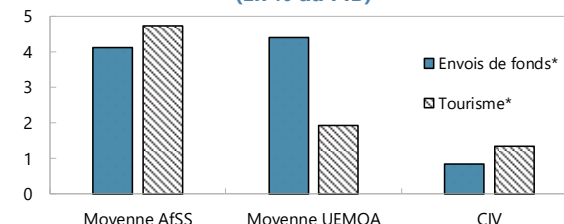


... progressivement levées dès le mois de mai.



Les répercussions économiques ont été atténuées.

**Envois de fonds et recettes du tourisme (En % du PIB)**



\* Données de 2016 ou les plus récentes

Sources : Calculs des services du FMI ; autorités ivoiriennes ; Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

Note : L'indice de rigueur est un indice composite de huit indicateurs calculés sur une échelle ordinaire qui a été reparamétrée de 0 à 100, les valeurs les plus élevées étant les meilleures. Les données sont tirées de sources publiques par une équipe interdisciplinaire composée d'enseignants de l'université Oxford et d'étudiants de tous les coins du monde, et dirigée par l'école d'administration de Blavatnik. Cet indice est purement comparatif et ne doit pas être interprété comme une notation de la qualité ou de l'efficacité de la riposte d'un pays. Il convient donc de l'interpréter avec prudence.

<sup>1</sup>[Côte d'Ivoire : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et d'achat au titre de l'instrument de financement rapide.](#)

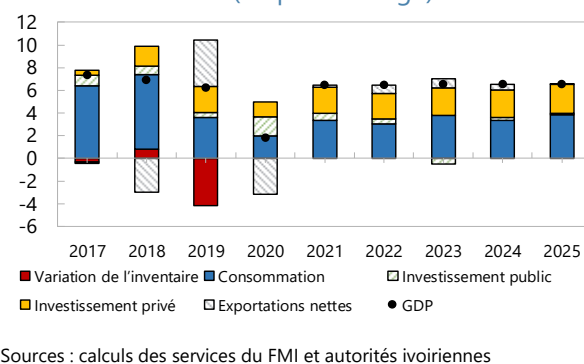
**4. Bien qu'elle ait nettement ralenti dans un premier temps l'activité économique semble rebondir** (Graphique 2). Comme dans le reste de la région, dans un premier temps, les mesures d'endiguement indispensables et le ralentissement de la croissance mondiale ont eu des répercussions économiques considérables, en particulier dans les secteurs du transport et de l'hébergement. Mais une chute plus brutale a été évitée grâce à la levée rapide du confinement, à la vigueur des paramètres fondamentaux d'avant la crise qui ont favorisé une riposte robuste, et à la nature diversifiée de l'économie, qui est moins dépendante du tourisme et des envois de fonds des travailleurs émigrés que celle des pays comparables d'Afrique subsaharienne. Les indicateurs à fréquence élevée, notamment sur l'industrie manufacturière, la demande d'électricité et le crédit, font désormais état d'une reprise naissante. Par conséquent, la croissance en 2020 devrait rester positive, à 1,8 %, mais toujours inférieure de 5 points de pourcentage aux prévisions pré-COVID-19. L'inflation annuelle est passée de 0,8 % fin 2019 à 2,1 % en septembre, principalement sous l'effet des perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les mesures d'endiguement et la fermeture des frontières.

**5. Sous réserve d'un retour progressif à la normale de la conjoncture mondiale, il est prévu que la croissance renouera avec une tendance de 6½ % dès 2021**

(graphique 3, tableau 1 et tableau 1 du texte). Le rebond prévu l'année prochaine est fondé sur un redressement des exportations et de la demande intérieure, avec notamment la poursuite de l'exécution du plan de soutien économique contre la COVID-19 et des plans d'investissement public. Dans l'intervalle, la hausse de 20 % du prix bord champ du cacao annoncée par les autorités en octobre 2020, qui repose sur la prime du différentiel de revenu décent prélevé sur les cours mondiaux du cacao, soutiendra le revenu des producteurs et la reprise. Il est prévu que le déficit courant (3,9 % du PIB en 2020) se résorbera progressivement à mesure que la demande extérieure se relèvera, tandis que

l'investissement direct étranger et d'autres flux d'investissement devraient augmenter grâce au regain de confiance des investisseurs mondiaux (tableaux 2a et 2b). Ancrée par le rattachement du FCFA à l'euro, l'inflation devrait rester modérée.

**Graphique 2 du texte. Côte d'Ivoire : contributions à la croissance du PIB réel**  
(en pourcentage)



**Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2018-25**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

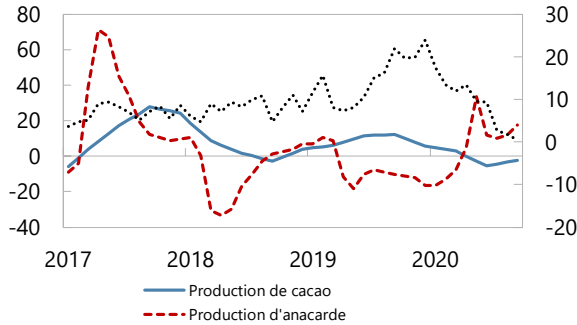
	2018	2019		2020	2021-2025				
		Est.	Proj.	Proj.	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB, en pourcentage	6.9	6.2	1.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Inflation, en pourcentage	0.4	0.8	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.0	2.0
Solde courant	-3.6	-2.7	-3.9	-3.6	-3.3	-2.8	-2.6	-2.5	-2.5
Total des recettes et dons	14.8	15.0	14.5	15.3	15.4	15.4	15.2	15.2	
Recettes fiscales non affectées	11.3	11.6	11.3	12.0	12.2	12.3	12.4	12.5	
Dépenses courantes	12.9	13.0	15.2	14.6	13.6	13.7	13.7	13.8	
Dépenses d'équipement	4.8	4.4	5.3	5.3	5.3	4.7	4.6	4.4	
Solde budgétaire (dons inclus)	-2.9	-2.3	-5.9	-4.6	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0	
Dette publique	40.1	41.2	45.8	46.1	46.3	45.8	45.3	44.7	
PIB nominal (en milliards de FCFA)	32,222	34,299	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056	

Sources: Ivoirien authorities; and IMF staff estimates.

### Graphique 2. Côte d'Ivoire : Évolution économique récente, 2017-20

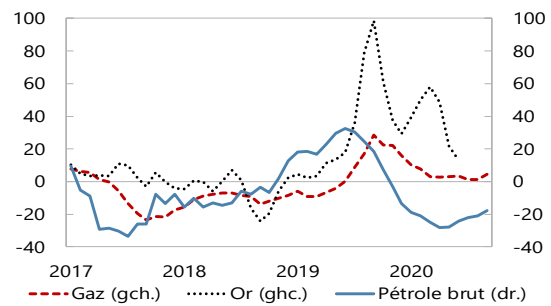
La production de produits de base primaires a généralement ralenti, même si celle de noix de cajou se redresse.

**Production agricole**  
(variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 12 mois)



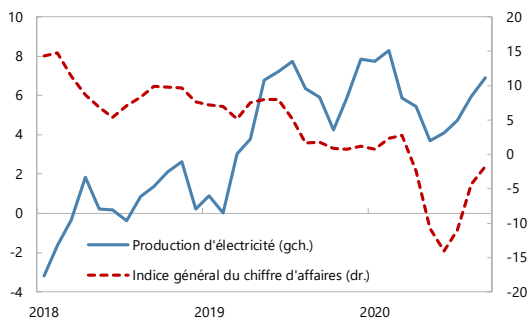
L'augmentation des cours mondiaux de l'or a stimulé l'activité minière, mais la production de pétrole et de gaz a ralenti.

**Production minière**  
(Variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 3 mois)



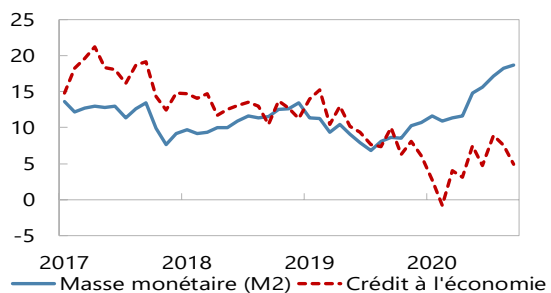
La production d'électricité et l'activité des entreprises privées se relèvent après l'assouplissement des mesures d'endiguement.

**Indice de la production d'électricité et des revenus d'entreprise**  
(Variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 3 mois)



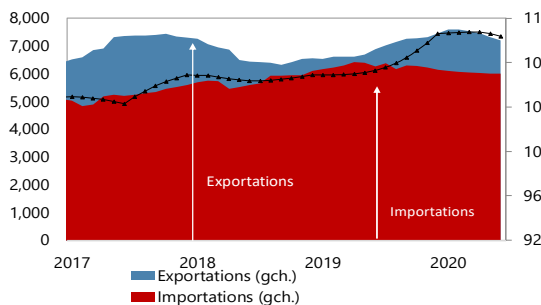
Après une tendance à la baisse depuis 2017, le crédit à l'économie et la monnaie au sens large se sont redressés durant la pandémie.

**Crédit à l'économie et monnaie au sens large**  
(Variation en pourcentage, en glissement annuel)



La balance commerciale s'est légèrement améliorée au T2, du fait de la compression des importations et de l'amélioration des termes de l'échange.

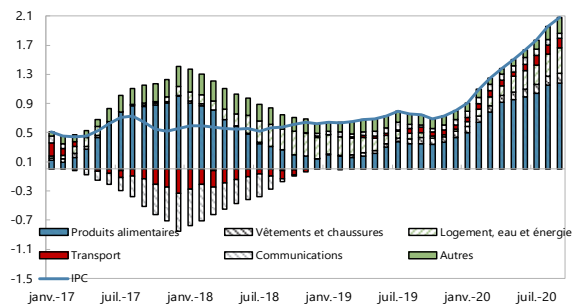
**Commerce**  
(en millions de FCFA, somme mobile)



\* Moyenne mobile de 12 mois ; l'amélioration des termes de l'échange reflète la hausse des prix relatifs des exportations par rapport aux importations.

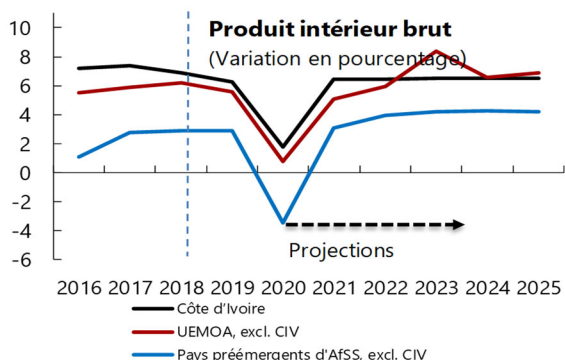
Tirée par les produits alimentaires, l'inflation se relève.

**Contribution à l'inflation**  
(Moyenne annuelle, en pourcentage)

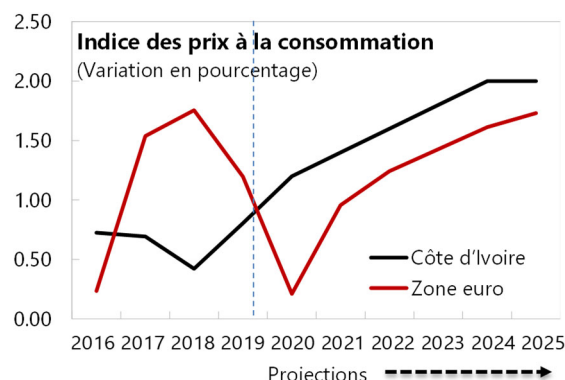


### Graphique 3. Côte d'Ivoire : Perspectives à moyen terme, 2016-25

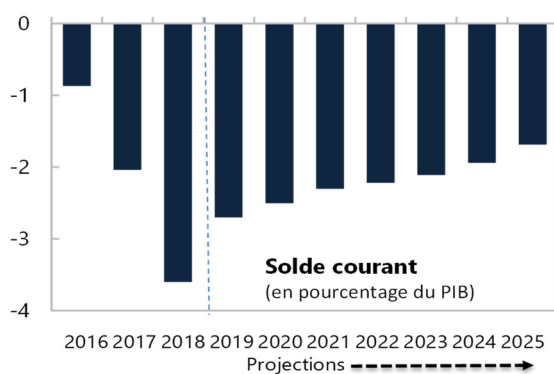
La croissance devrait reprendre à un taux plus élevé que dans les autres pays préémergents d'Afrique subsaharienne...



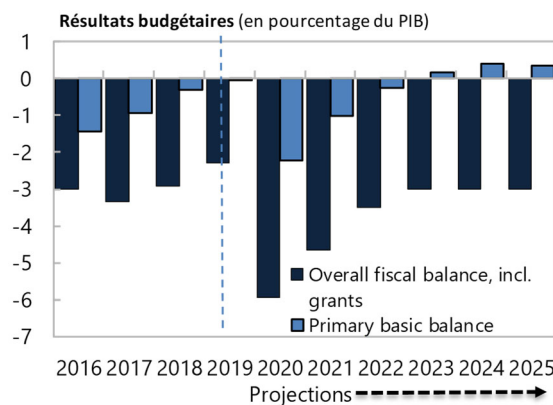
... tandis que l'inflation restera modérée.



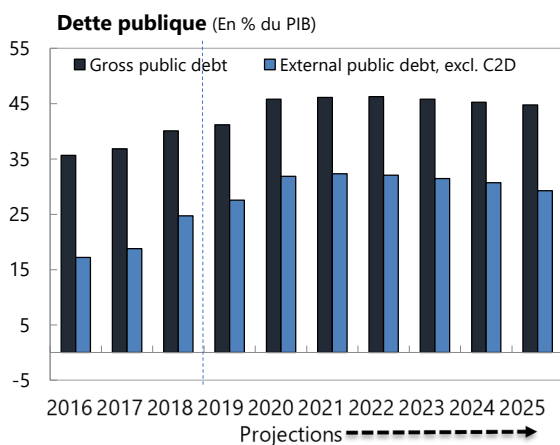
... le déficit courant devrait se résorber progressivement, avec l'augmentation de la valeur ajoutée des exportations.



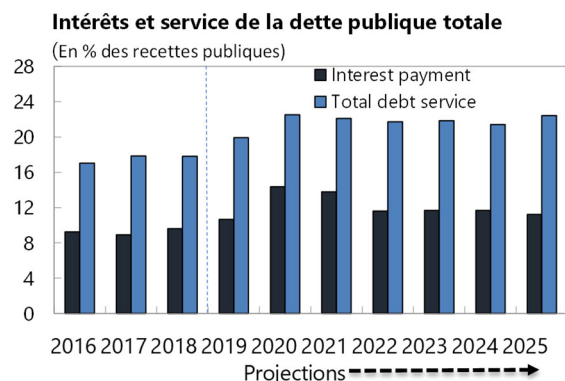
Les autorités sont déterminées à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB, norme régionale, d'ici 2023.



La dette publique restera contenue,...



... ce qui maintiendra les coûts du service de la dette à un niveau raisonnable.



**6. L'élection présidentielle d'octobre 2020 a été émaillée de tensions sociopolitiques.** Les tensions préélectorales se sont accrues lorsque le président Ouattara est revenu sur sa décision de ne pas briguer un troisième mandat après le décès en juillet de l'ancien Premier ministre Coulibaly, candidat du parti au pouvoir. L'opposition a aussi fait valoir que le processus électoral n'était pas suffisamment inclusif et a appelé au boycott de l'élection. Après un scrutin marqué par une participation inégale d'une région à l'autre et la violence dans certaines zones, le président Ouattara a été déclaré vainqueur au premier tour. La stabilité sociopolitique sera essentielle pour maintenir le pays sur la voie de la transformation structurelle de l'économie, en tenant compte de la nécessité de promouvoir une reprise robuste pour tous.

**7. Les aléas qui influent sur ces perspectives économiques sont de nature baissière (annexe I).** Un prolongement ou une résurgence de la COVID à l'échelle mondiale ou régionale compromettraient la reprise. La demande mondiale d'exportations ivoiriennes pourrait être davantage amoindrie par la poursuite de la démondialisation. Sur le plan intérieur, la croissance et les recettes risquent encore d'être révisées à la baisse et la santé du secteur financier pourrait se détériorer. Si les tensions sociales qui sont apparues pendant la période électorale ne sont pas désamorçées, la confiance du secteur privé et des investisseurs envers la Côte d'Ivoire pourrait s'éroder, ce qui accroîtrait les risques pour la reprise et son financement. Des tensions plus profondes provoquées par une situation sécuritaire déjà difficile dans le nord du pays aggraveraient ces risques.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

**8. Les résultats obtenus au titre du programme ont été satisfaisants jusqu'à fin 2019, mais plusieurs objectifs à fin juin 2020 n'ont pas été atteints du fait de la riposte à la pandémie** (§ 21-22 et §24 du MPEF, tableau 1 du MPEF et tableaux 2 et 3 du texte).

- **Tous les critères de réalisation à fin décembre 2019 et deux des objectifs indicatifs ont été atteints.**

Cependant, les objectifs indicatifs relatifs au seuil des recettes fiscales, aux montants exigibles de l'administration centrale et au solde budgétaire primaire de base n'ont pas été atteints. Cela s'explique par la mauvaise tenue des recettes et par l'augmentation des dépenses financées sur

**Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale (en pourcentage du PIB)**

	Fin déc. 2019			Fin juin 2020		
	Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Diff.	Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Diff.
Total des recettes et dons	15.3	15.0	-0.3	8.1	6.8	-1.3
Total des recettes	14.4	14.2	-0.2	7.6	6.5	-1.1
Recettes fiscales	12.5	12.3	-0.3	6.8	5.6	-1.1
Recettes non fiscales	1.9	2.0	0.1	0.8	0.9	0.1
Dons	0.9	0.8	-0.1	0.5	0.3	-0.2
Total des dépenses	17.6	17.3	-0.3	9.5	9.1	-0.3
Dépenses courantes	13.0	13.0	0.0	6.9	6.9	-0.1
Dépenses en capital	4.7	4.4	-0.3	2.5	2.3	-0.3
Financées sur ressources intérieures	2.5	2.8	0.3	1.2	1.3	0.1
Financées sur ressources extérieures	2.1	1.5	-0.6	1.3	0.9	-0.4
Financées par des prêts exté	1.7	1.2	-0.5	1.3	0.9	-0.4
Solde primaire de base	0.5	-0.1	-0.5	0.4	-0.8	-1.3
<b>Solde global</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.3</b>	<b>0.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>-2.4</b>	<b>-0.9</b>
Arriérés intérieurs et fonds en route	-0.1	0.3	0.4	-0.2	-0.6	-0.4
Solde global (base caisse)	-2.4	-2.0	0.4	-1.6	-2.9	-1.3

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux

ressources intérieures, qui compensent partiellement une diminution des projets financés sur prêts extérieurs et le report de quelques décaissements d'appui budgétaire à début 2020.

- **Deux critères de réalisation à fin juin 2020 et la plupart des objectifs indicatifs, fixés avant la crise de la COVID, n'ont pas été atteints.** Comme prévu lors du décaissement FCR/IFR, étant donné le besoin de dépenses exceptionnelles et le manque à percevoir causés par le ralentissement de la croissance, les planchers de recettes fiscales (objectif indicatif), de solde budgétaire global (critère de réalisation) et de solde budgétaire primaire de base (objectif indicatif) n'ont pas été observés. Le critère de réalisation ajusté relatif au plafond de la nouvelle dette extérieure contractée a été manqué, certains prêts-projets prévus pour le deuxième semestre ayant été décaissés plus tôt, notamment pour financer la lutte contre la pandémie et la reconstruction des infrastructures après des inondations dévastatrices. Le plafond des dépenses financées sur avances de trésorerie a été manqué, car des procédures de dépenses d'urgence ont été approuvées avant l'adoption de la loi de finances rectificative de 2020. La non-observation du plancher des dépenses de lutte contre la pauvreté (objectif indicatif) a été atténuée par des transferts aux ménages vulnérables dans le contexte de la riposte à la COVID, en collaboration avec la Banque mondiale.

**Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin 2020<sup>1</sup> (milliards de FCFA)**

	2020		État d'avancement
	CR	Jun	
<b>A. Critères de réalisation</b>			
Plancher du solde budgétaire global (dons inclus)	-493.5	-825.5	Non respecté
Plafond du financement intérieur net (dont instruments de l'UEMOA)	166.6	666.6 <sup>2/</sup>	Respecté
Plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale (en millions de dollars)	2,265.3	1,417.2 <sup>3/</sup>	Non respecté
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0	0.0	Respecté
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0	0.0	Respecté
<b>B. Objectifs indicatifs</b>			
Plancher des recettes fiscales de l'État	2,245.9	1,900.9	Non respecté
Plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie	104.3	176.7	Non respecté
Plancher pour les dépenses en faveur des pauvres	1,326.8	1,298.9	Non respecté
Plancher pour la réduction nette des montants exigibles de l'administration centrale ( - = réduction)	-71.5	-201.7	Respecté
Plancher du solde budgétaire primaire	156.2	-283.0	Non respecté
<b>Pour mémoire :</b>			
Dons-programmes	80.6	73.8	
Prêts-programmes	76.2	133.5	
Dons-projet	85.7	18.1	
Prêts-projet	368.5	300.5	
Appui budgétaire de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement	0.0	118.5	
Recettes fiscales sur les carburants	228.2	248.4	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.  
<sup>1/</sup> Montant cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les objectifs de 2018, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les objectifs de 2019.  
<sup>2/</sup> Ajusté à la hausse par la différence entre l'appui budgétaire programme et débourse de l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la Banque Afrique de Developpen et la différence entre le recours aux marchés financiers internationaux envisagé dans le cadre du programme et le recours effectif.  
<sup>3/</sup> Ajusté à la baisse par la différence entre le recours aux marchés financiers internationaux envisagé dans le cadre du programme et le recours effectif.

**9. Les services du FMI souscrivent à la demande de dérogations pour non-observation des critères de réalisation à fin juin 2020 concernant le solde budgétaire global et la nouvelle dette extérieure contractée**, d'après les mesures correctives des autorités (§ 7 de la lettre d'intention et § 31 du MPEF). En ce qui concerne le déficit budgétaire, les autorités appliquent leur plan de soutien en riposte à la pandémie. Pendant la première quinzaine de novembre, le gouvernement a adopté un projet de loi de finances rectificative pour 2020 qui cadre avec l'actuel programme appuyé par le FMI — une **mesure préalable** à la revue (§ 9 de la lettre d'intention et § 19 du MPEF) — et un projet de loi de finances pour 2021 visant un déficit budgétaire consolidé de 4,6 % du PIB (§ 31 du MPEF). Les données budgétaires mensuelles jusqu'à fin août font état d'un taux d'exécution des dépenses de 62 % par rapport à la cible de l'année 2020 (ce qui le place dans la fourchette des années précédentes) et d'un niveau de recettes conforme aux projections annuelles. Si les recettes sont inférieures aux attentes, les autorités devront réduire les dépenses non prioritaires, comme elles l'ont fait tout au long du programme. S'agissant de la nouvelle dette extérieure contractée, les autorités ont réitéré qu'elles sont déterminées à atteindre l'objectif initial d'une valeur actuelle nette de la dette extérieure de 3 694,6 millions de dollars à fin 2020, et se sont engagées à communiquer mensuellement la valeur actuelle nette de la nouvelle dette extérieure contractée jusqu'à la fin 2020, ce qu'elles ont fait en temps opportun (§24 du MPEF).

<b>Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : repères structurels pour fin décembre 2019, fin mars 2020 et fin juin 2020</b>	
<b>Mesures à prendre</b>	<b>Calendrier</b>
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de maintenir les recettes fiscales tirées des carburants au niveau prévu dans la loi de finances.	<b>Repère structurel</b> trimestriel <b>Observé</b>
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, en fonction de l'évolution de la disponibilité des données.	<b>Repère structurel</b> trimestriel <b>Respecté</b>
Transmettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	<b>Repère structurel</b> pour fin décembre 2019 et fin juin 2020, <b>Respecté</b>
Attribuer un numéro d'identifiant unique (IDU) à toutes les nouvelles entreprises et réimmatriculer au moins 40 % des entreprises enregistrées dans la base de données des grandes et moyennes entreprises en leur attribuant un IDU.	<b>Repère structurel</b> pour fin décembre 2019 <b>Respecté</b>
Produire un rapport sur les disparités entre les données ivoiriennes sur les importations et les données internationales sur les exportations mondiales vers la Côte d'Ivoire pour 20 grands produits en faisant apparaître les recettes douanières à l'importation, et élaborer un plan d'action pour remédier aux lacunes constatées.	<b>Repère structurel</b> pour fin mars 2020 <b>Respecté</b>
Créer un tableau de bord et produire, à la fin de chaque trimestre, les principaux indicateurs financiers des sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire pour le trimestre précédent.	<b>Repère structurel</b> pour fin mars 2020 <b>Non respecté</b> et pour fin juin 2020 <b>Respecté</b>
Élargir le champ des tableaux budgétaires de 2018 (TOFE) en vertu des normes du MSFP 2001/14 en y intégrant l'administration centrale, deux fonds de sécurité sociale, les collectivités locales, quatre unités extrabudgétaires et les établissements publics nationaux.	<b>Repère structurel</b> pour fin juin 2020 <b>Respecté</b>



**10. En dépit des contraintes considérables engendrées par la pandémie, la plupart des repères structurels ont été respectés** (§ 23 et 25 du MPEF, tableau 2 et tableau 4 du texte du MPEF). Le tableau de bord des sociétés d'État n'a pas été achevé à fin mars 2020 en raison de la difficulté à réunir tous les indicateurs dans le contexte de la COVID-19. Il l'a toutefois été à fin juin 2020.

## POLITIQUE ECONOMIQUE POUR 2020 ET 2021

Les deux dernières revues du programme appuyé par la FEC et le MEDC ont porté sur la riposte appropriée à la pandémie en 2020 et le juste équilibre budgétaire à trouver en 2021 entre la nécessité d'accompagner la reprise et celle de réorienter la trajectoire budgétaire vers l'objectif de déficit de l'UEMOA, en vue de garantir la viabilité de la dette et la stabilité extérieure régionale à moyen terme. Les autorités ont aussi défini une nouvelle phase de réformes structurelles visant à préserver le rééquilibrage budgétaire et à replacer la Côte d'Ivoire sur une trajectoire de croissance solide, pérenne et tirée par le secteur privé.

### A. Lutte contre la pandémie en 2020

**11. Pour répondre rapidement à l'urgence de la pandémie, les autorités ont assoupli la politique budgétaire de 3½ points de pourcentage du PIB par rapport aux projections pré-COVID** (tableaux 3a et 3b, tableau 5 du texte). Alors qu'un déficit de 2,3 % du PIB était attendu lors de la sixième revue du programme appuyé par la FEC-MEDC, il est désormais prévu que le déficit atteindra 5,9 % du PIB, soit environ ½ point de pourcentage de plus que lors du décaissement FCR/IFR en avril. Cette hausse de 3½ points de pourcentage du PIB se répartit ainsi : 1½ point de pourcentage pour la riposte contre la COVID (dont ¼ point de pourcentage pour les mesures fiscales et 1¼ point de pourcentage pour les dépenses de santé et de soutien économique ; voir l'encadré 1), 1 point de pourcentage pour la baisse des recettes en raison du ralentissement de la croissance, ½ point de pourcentage pour les autres dépenses courantes et ½ point de pourcentage pour la hausse de l'investissement public. Alors que cela n'était pas prévu au moment du décaissement FCR/IFR, les autorités ont dû accroître l'investissement public afin de lutter contre la pandémie, notamment en effectuant rapidement des dépenses en capital pour les hôpitaux et l'assainissement, et de freiner le ralentissement de la croissance.

**Tableau 5 du texte. Côte d'Ivoire : politique budgétaire en 2020**  
(pourcentage du PIB)

	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.
Total des recettes et dons	15.4	14.5	14.5
Total des dépenses	17.7	19.7	20.4
Dépenses courantes	12.8	15.2	15.2
dont Dépenses liées à la COVID-19	...	1.5	1.2
Dépenses en capital	4.9	4.6	5.3
<b>Solde global</b>	-2.3	-5.2	-5.9

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.

**12. Les projections de recettes fiscales restent conformes à ce qui était prévu lors du décaissement FCR/IFR.** Le moratoire sur le paiement des obligations fiscales et des cotisations de

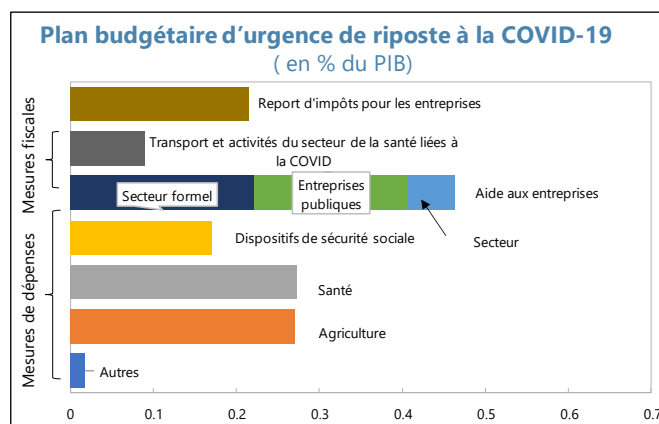
sécurité sociale qui a été accordé aux entreprises au début de la crise a expiré en juin 2020, et les obligations différées sont en train d'être perçues. La diminution des recettes fiscales directes (causée par un impact de la crise sur l'emploi qui est plus sévère que prévu au moment du décaissement FCR/IFR) devrait être compensée par une augmentation des recettes fiscales indirectes, provenant notamment des produits pétroliers. La décision, prise en avril 2020, d'accélérer les remboursements de TVA a entraîné des difficultés provisoires de trésorerie et un retard dans les remboursements, mais cette situation devrait être progressivement réglée et la perception de la TVA devrait s'améliorer, car les autorités sont retournées aux procédures de remboursement utilisées avant la crise (§36 du MPEF).

**13. Même si le plan de riposte économique des autorités à la COVID a été conçu avec des garde-fous appropriés, le rythme des décaissements est resté lent jusqu'à fin août et avait besoin d'être accéléré.** Les garde-fous des fonds extrabudgétaires destinés aux entreprises touchées, aux ménages vulnérables et à l'économie informelle (la moitié de l'enveloppe), ainsi qu'au secteur agricole (un tiers de l'enveloppe) comprennent des critères de sélection transparents, la publication régulière de la liste de bénéficiaires et de rapports d'activité, des audits et des contrôles *ex post* (encadré 2 du MPEF). Toutefois, en partie du fait de la prudence et de la lenteur du processus d'établissement de ces règles (qui sont pleinement en vigueur maintenant), à la fin août, 30 % seulement de l'allocation annuelle à ces fonds avaient été décaissés au profit des bénéficiaires, ce qui a amené les autorités à réduire le montant global à 0,9 % du PIB cette année (contre 1,3 % prévu en avril 2020) et à le prolonger jusqu'en 2021.

### Encadré 1. Plan budgétaire d'urgence de la Côte d'Ivoire contre la pandémie de COVID-19

#### Les autorités exécutent un plan de dépenses sanitaires équivalant à 0,3 % du PIB et un plan de riposte économique représentant 1,2 % du PIB (encadré 2 et annexe I du MPEF).

Début novembre 2020, le gouvernement a adopté une loi de finances rectificative qui prend en compte ces mesures. Le plan de soutien sanitaire prévoit de surveiller et d'endiguer la propagation de la pandémie, et de renforcer le personnel, la communication et les infrastructures médicales. Le plan de riposte économique vise à soutenir les entreprises ayant des difficultés temporaires de trésorerie, à renforcer les secteurs cruciaux (santé, agriculture, transports) et à fournir une protection sociale aux ménages les plus vulnérables, avec : 0,9 % du PIB en dépenses urgentes, 0,3 % du PIB en reports d'impôts provisoires pour les entreprises éprouvées et en incitations fiscales (notamment, des exonérations de droits de douane à l'importation pour soutenir les secteurs de la santé, des transports et du tourisme et un moratoire de trois mois sur les contrôles fiscaux).



#### Les autorités ont créé un fonds spécial pour gérer une portion du plan représentant 0,4 % du PIB.

Pour s'attaquer rapidement à la crise, elles ont instauré des procédures d'urgence qui ont permis à l'exécutif d'adopter en avril des lois portant création de quatre fonds extrabudgétaires qui ont ensuite été approuvés par la commission économique et financière du Parlement. Ces fonds destinés à aider les entreprises du secteur formel (dont un pour les grandes entreprises et un autre pour les PME) et du secteur informel, ainsi que les populations vulnérables, sont domiciliés dans une banque publique mais soumis aux contrôles *ex post* de l'auditeur interne. Ils seront régulièrement audités par un cabinet comptable international. La liste des bénéficiaires est publiée régulièrement et des rapports d'activité mensuels sont publiés dans le mois qui suit, sur les sites respectifs des fonds ([www.fsge.gouv.ci](http://www.fsge.gouv.ci); [www.fspme.agencipme.ci](http://www.fspme.agencipme.ci); [www.fss-covid19.com](http://www.fss-covid19.com); [www.fasi.ci](http://www.fasi.ci)). Une fois la crise passée, les autorités prévoient de transférer les actifs de ces fonds à une entité ayant des objectifs semblables, ou bien à la Caisse des dépôts et de consignation, qui a été créée pour promouvoir le crédit à long terme pour les infrastructures et les PME.

**Le reste des dépenses d'urgence suit des procédures budgétaires plus proches du compte unique du Trésor.** La gestion de l'aide au secteur agricole est assurée par une administration à plusieurs paliers placée sous la supervision du comité interministériel des matières premières, qui a été récemment créé et est présidé par le Premier Ministre. Cette aide comprend un soutien des prix aux filières agricoles touchées par la chute brutale des cours mondiaux et des subventions à l'achat de semences, d'engrais et d'autres intrants utilisés dans l'agriculture de subsistance. Le rapport de l'aide au secteur agricole pour le mois d'août a été publié (<http://www.gouv.ci/doc/1602070704PURGA-Rapport-mensuel-consolide-au-31-aout-2020.pdf>) et décrit de manière transparente les dispositifs et les montants dépensés par filière, mais sans fournir les listes de bénéficiaires.

## B. Ré-ancrer la trajectoire des finances publiques en 2021 et à moyen terme

**14. Les autorités commenceront à rééquilibrer la position budgétaire en 2021.** Elles reconnaissent que maintenir le déficit au niveau exceptionnel de 2020 ne serait pas viable, rendrait son financement difficile à l'avenir et finirait par mettre en péril la stabilité régionale. En même temps, elles estiment qu'un retrait prématuré et soudain du soutien budgétaire compromettrait la reprise économique. Compte tenu de ce qui précède, elles conviennent de rééquilibrer la position budgétaire de 1¼ % du PIB en 2021, avec un déficit prévu de 4,6 % du PIB (§ 31 du MPEF).

**15. La loi de finances de 2021 continuera de soutenir la reprise et reposera sur de nouvelles mesures fiscales.** Afin de maintenir les mesures de soutien prises cette année et d'accompagner la reprise, le plan de riposte à la COVID sera prolongé jusqu'en 2021 pour un montant représentant 1 % du PIB et prévoira des dépenses d'urgence en cas de résurgence de la pandémie (§ 33 et annexe du MPEF). Les recettes devraient se redresser avec le retrait des mesures fiscales d'urgence et le rebond de la croissance. En outre, les autorités relèveront la TVA et les droits d'accise sur les produits non essentiels (riz de luxe, viande et produits cosmétiques), doubleront le prix d'enregistrement des exportations de cacao et supprimeront certaines exonérations, pour un gain total estimé à 0,3 point de pourcentage du PIB (encadré 5 du MPEF)<sup>2</sup>, tout en poursuivant la digitalisation de l'administration des recettes.

**16. Au-delà, les autorités sont déterminées à renouer avec la norme régionale établie pour le déficit budgétaire d'ici à 2023** (§ 31 du MPEF). Même si l'UEMOA a suspendu la norme de déficit de 3 % du PIB durant la crise mondiale de COVID-19, les autorités ivoiriennes estiment qu'il est nécessaire de revenir à terme à cet objectif afin de préserver la viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire et la stabilité extérieure de l'union monétaire. Elles prévoient de retourner progressivement à un déficit de 3 % du PIB d'ici à 2023, lorsque le besoin de dépenses exceptionnelles en riposte à la pandémie devrait avoir disparu. Les autorités comprennent également que cette trajectoire de rééquilibrage progressif comporte des risques aussi bien régionaux qu'intérieurs, ce qui limite la marge de riposte budgétaire en cas de choc défavorable. Si les risques venaient à se concrétiser, elles devraient alors ajuster les dépenses non prioritaires pour atteindre leurs objectifs budgétaires.

**17. Afin de réaliser leurs objectifs de développement tout en préservant la discipline budgétaire, les autorités devront adopter une stratégie de mobilisation des recettes plus ambitieuse que par le passé.** Les autorités sont conscientes qu'il convient de renforcer davantage la prestation des services publics. L'une des manières d'y parvenir est d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. À cet effet, elles poursuivront leur stratégie de maîtrise de la masse salariale en

<sup>2</sup>Rendements prévus : relèvement de la TVA et des droits d'accises sur les produits non essentiels : 0,1 % du PIB ; doublement des frais d'enregistrement des exportations de cacao : 0,12 % du PIB ; suppression des exonérations et autres mesures (dont le relèvement des accises sur le tabac et des taxes sur les motocycles) : 0,06 % du PIB. Avec un effet de base de 0,3 % du PIB lié à la disparition de l'effet de la crise sur les recettes fiscales et un gain de 0,1 % du PIB découlant de la réforme de l'administration des recettes, le ratio recettes fiscales non affectées/PIB devrait s'accroître de 0,7 point de pourcentage en 2021.

remplaçant un départ sur deux en dehors des secteurs de la santé et de l'éducation, en continuant de rationaliser les dépenses courantes et en capital, notamment en réduisant les subventions aux entités publiques, en limitant le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et en améliorant davantage la sélection et le suivi des projets d'investissement (§ 33-34 du MPEF). Mais compte tenu de l'ampleur des besoins de développement, il sera également indispensable d'accroître les recettes fiscales. Afin de créer l'espace budgétaire requis, une augmentation soutenue des recettes fiscales à moyen terme ne sera possible que si le renforcement en cours de l'administration des recettes s'accompagne de mesures fiscales visant à élargir l'assiette en y intégrant la vaste économie informelle et en rationalisant des exonérations fiscales omniprésentes, ces deux derniers points permettant d'assurer une contribution plus juste des secteurs économiques dont l'expansion est la plus rapide au financement des biens publics.

### C. Préserver la viabilité de la dette

**18. Au cours des prochaines années, il conviendra d'équilibrer minutieusement le recours aux marchés financiers régionaux et internationaux.** La Côte d'Ivoire a obtenu une aide extérieure considérable à des conditions favorables pour financer la riposte à la pandémie en 2020. Il est peu probable que des ressources d'une telle ampleur soient disponibles au cours des prochaines années, et le pays devra de nouveau se tourner vers les marchés financiers régionaux et internationaux pour rééquilibrer ses sources de financement. Cependant, les besoins de financement des pays de l'UEMOA restant considérables, un recours excessif au marché régional risquerait de resserrer les contraintes financières et d'évincer le crédit au secteur privé, ce qui entraverait gravement la reprise. Le recours à des financements extérieurs aux conditions du marché présente également des problèmes, notamment compte tenu de la confiance incertaine des marchés mondiaux et des contraintes liées à la viabilité de la dette. Les autorités ont pris en compte ces éléments pour déterminer l'ampleur du rééquilibrage budgétaire en 2021, en combinant financement régional, prêts concessionnels et retour sur les marchés financiers internationaux.

**19. Dans ce contexte, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, mais sa marge d'absorption des chocs s'est beaucoup rétrécie.** D'après l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), tous les indicateurs relatifs à la liquidité et à la solvabilité de la dette extérieure et de la dette publique totale restent inférieurs aux seuils du cadre macroéconomique de référence. Cependant, le ratio service de la dette extérieure/recettes est maintenant très proche de son seuil (avec un risque de surendettement plus élevé en 2025) et reste juste au-dessous de ce seuil à moyen terme. De façon plus générale, la marge d'absorption des chocs est restreinte et s'est davantage rétrécie sous l'effet du choc de la COVID : il est d'autant plus urgent d'accroître les recettes intérieures et important de trouver le bon équilibre entre besoins de développement et financement par l'emprunt.

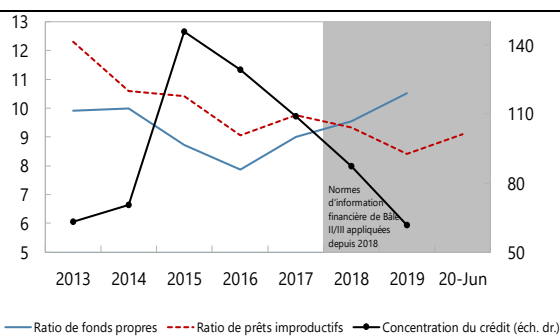
## D. Surveiller les entreprises publiques et le secteur bancaire

**20. Bien que gérable jusqu'à présent, le coup porté aux entreprises publiques doit être surveillé.** La compagnie aérienne nationale, la société de transport public et le port d'Abidjan ont été les plus touchés par la pandémie et bénéficient d'une aide budgétaire au titre du plan de riposte à la COVID (annexe I du MPEF). Après les opérations de restructuration de 2018-19 qui ont amélioré leur santé financière, la société d'électricité (qui a supporté le moratoire de trois mois du gouvernement sur le paiement des factures d'électricité) et la société de raffinage subissent des pressions sur leurs liquidités (§ 26 du MPEF) qui devraient rester provisoires, le temps que l'activité se redresse.

**21. Les autorités renforcent la responsabilisation des entreprises publiques tout en cherchant à les intégrer dans l'AVD.** Outre la production récente d'un tableau de bord qui donne un aperçu général de la santé financière des entreprises publiques (§ 25 du MPEF), elles renforcent leur capacité à promouvoir la responsabilisation dans la gestion des entreprises publiques, en s'appuyant sur les rapports financiers semestriels d'Air Côte d'Ivoire et les contrats de performance qui sont opérationnels pour la gestion de huit entreprises publiques (§ 26 du MPEF). Enfin, la dette des entreprises publiques est suivie trimestriellement et son intégration dans l'analyse de viabilité de la dette dépend désormais de la disponibilité d'états financiers conformes aux normes internationales. À cet effet, les autorités ont bénéficié d'une assistance technique du FMI en février 2020 et se sont engagées à recueillir les états financiers de deux entreprises publiques à titre pilote en 2021, sur les 20 qui seront à terme incluses dans l'AVD (§ 40 du MPEF).

**22. Le secteur bancaire semble surmonter la crise jusqu'à présent.** Au moment où la crise est survenue, le secteur bancaire était relativement solide : l'application graduelle des normes d'information financière de Bâle II et III a contribué à porter le ratio de fonds propres à 10,5 % à fin 2019 (par rapport à la norme réglementaire de 9,5 % pour 2019) et la concentration du crédit a nettement diminué. Les prêts improductifs n'ont augmenté que légèrement, à 9,1 % fin juin 2020, date de la première observation depuis le début de la pandémie. Cette augmentation a pu être amortie par le report des remboursements de prêts autorisé par l'instance de contrôle régionale et devra être suivie à l'avenir.

**Graphique 3 du texte. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière, 2013–19**  
(En pourcentage)



Sources : calculs des services du FMI ; autorités ivoiriennes

**23. Il subsiste cependant des poches de vulnérabilité, en particulier parmi les banques publiques.** Le renforcement des banques publiques a progressé : deux sur quatre d'entre elles respectent désormais les exigences de fonds propres. Toutefois, environ un sixième des banques ivoiriennes (9 % du bilan du secteur bancaire) était relativement illiquide ou sous-capitalisé fin 2019,

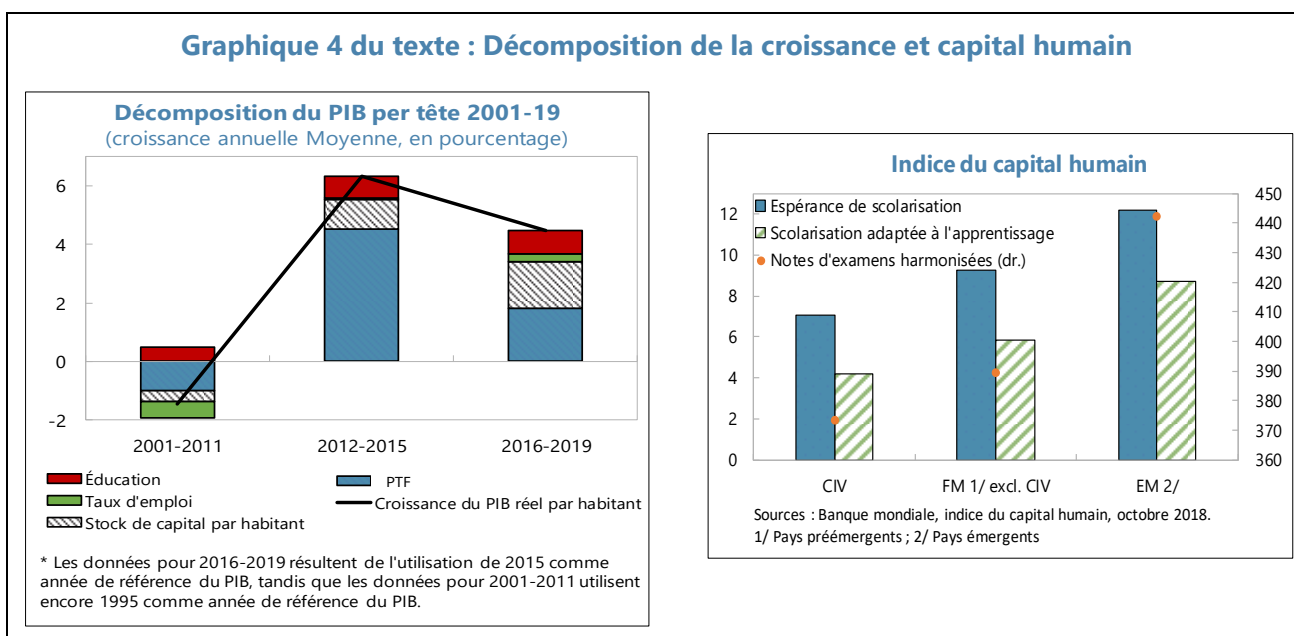
y compris les deux autres banques publiques (environ 2 % du bilan). En novembre 2019, le gouvernement est revenu sur sa décision de privatiser l'une d'entre elles, l'acquéreur privé n'ayant pas honoré ses engagements. En juin 2020, il a approuvé une recapitalisation de la banque (§ 26 du MPEF). Étant donné que les effets de la pandémie pourraient tarder à se manifester, les services du FMI encouragent les autorités à suivre de près l'évolution des banques publiques, à accélérer le processus de restructuration et à diversifier le pool de nouveaux actionnaires.

## E. Poursuivre le programme de transformation structurelle

### 24. Après la COVID, la Côte d'Ivoire devra relancer sa forte dynamique de croissance.

Après une décennie de forte croissance, la pandémie représente clairement un revers par rapport à l'objectif des autorités de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pendant la reprise, il conviendra de redoubler d'efforts pour favoriser une croissance tirée par le secteur privé, promouvoir une économie plus verte et stimuler la transformation structurelle, d'autant plus que la productivité était déjà en recul avant la pandémie et que la Côte d'Ivoire accuse un retard par rapport aux pays préémergents et aux pays émergents comparables en matière d'éducation. Les autorités ont fait savoir que leur nouveau plan de développement national 2021-25 sera en effet l'occasion de relancer le programme de réformes (§ 5 du MPEF).

Graphique 4 du texte : Décomposition de la croissance et capital humain



### 25. Ralenti par la pandémie, le programme de réformes structurelles dans le domaine des finances publiques aura besoin d'une nouvelle impulsion.

- **Pour accroître l'efficacité de l'administration des recettes, il sera indispensable de donner un nouvel élan à la digitalisation et de rationaliser le programme de réformes.**

Entamée en 2019 (repère structurel à fin décembre 2019), la ré-immatriculation des entreprises avec le numéro d'identifiant unique (IDU) a rencontré des écueils logistiques depuis le début de la pandémie (§ 26 du MPEF). Elle devra être généralisée pour porter

pleinement les fruits attendus en matière de vérification croisée des déclarations d'impôts et de lutte contre la fraude. Dans le contexte de la loi de finances 2021, il convient de saluer le relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement des PME à la TVA, car cela simplifiera le système fiscal et facilitera son administration (encadré 5 du MPEF).

- **Afin d'optimiser l'utilisation des ressources budgétaires limitées à moyen terme, il est essentiel de poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques** (§ 43 du MPEF). Parmi les chantiers en cours figurent la migration des comptes budgétaires aux normes du MSFP 2001/14, la réduction du recours aux procédures exceptionnelles de passation des marchés publics et la mise en œuvre du compte unique du Trésor<sup>3</sup>, mais tout cela prendra des années.

## 26. Les autorités réitèrent leur volonté de renforcer les statistiques macroéconomiques.

L'année de référence des comptes nationaux, qui couvraient initialement la période 2015-17, a été modifiée en février 2020 avec l'aide de l'AFRITAC Ouest, et les données préliminaires pour 2018-19 ont été publiées en octobre (§ 26 du MPEF). Les autorités s'emploient à établir rétrospectivement les données des comptes nationaux pour les années précédant 2015, de modifier l'année de référence des comptes nationaux trimestriels et d'en améliorer la qualité et le délai d'établissement. En août 2020, les autorités ont adopté une nouvelle loi de mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement des statistiques, qui servira de fondement au renforcement de l'indépendance financière de l'Institut national de la statistique.

## MODALITES DU PROGRAMME

27. **Le programme est intégralement financé (tableaux 6a et 6b).** Les besoins de financement extérieur de la Côte d'Ivoire en 2020 devraient être couverts par l'appui budgétaire multilatéral et bilatéral, l'emprunt sur les marchés et les décaissements du FMI. L'accès aux marchés régionaux de la dette en 2020 sera favorisé par les actions de la BCEAO. Le scénario de référence table sur une combinaison de financement régional et de prêts concessionnels et non concessionnels, et le plein retour aux marchés financiers internationaux à partir de 2021.

28. **La capacité du pays à rembourser le FMI est satisfaisante**, la Côte d'Ivoire ayant aussi établi de solides antécédents pour ce qui est d'honorer ses obligations. Les obligations du pays vis-à-vis du FMI atteindront un point culminant en 2024, à 3,9 % des recettes publiques, soit 0,6 % du PIB (tableau 7).

29. **La Côte d'Ivoire remplit les critères d'un suivi postprogramme.** L'encours du crédit envers le FMI devrait dépasser le seuil de 200 % de la quote-part en 2020-22. Le fait que la Côte d'Ivoire présente un risque modéré de surendettement avec une marge restreinte d'absorption des chocs constitue un argument de plus en faveur d'un suivi postprogramme.

<sup>3</sup>Les autorités ont reçu une assistance technique du FMI en février 2020 sur l'établissement du compte unique du Trésor, mais la création de fonds extrabudgétaires pour lutter contre la crise de COVID-19 est un pas en arrière dans cette transition.



**30. Développement des capacités.** Les priorités en matière d'assistance technique sont conformes aux objectifs du programme : il s'agit, notamment de l'administration des recettes, de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette, de la politique fiscale et des statistiques du secteur réel. Après une pause de six mois due aux contraintes liées à la pandémie, la prestation de l'assistance technique reprend progressivement en mode virtuel.

**31. Évaluation des sauvegardes.** Parmi les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des sauvegardes de 2018, une seule n'a pas encore été appliquée par la BCEAO. Elle porte sur le renforcement de la fonction de gestion des risques, qui est en cours. Il ressort de l'évaluation que la banque centrale a maintenu une solide culture de contrôle dans l'ensemble.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**32. La Côte d'Ivoire gère assez bien les conséquences économiques immédiates de la pandémie** grâce à une saine politique macroéconomique pré-COVID, à une économie relativement diversifiée, à une riposte sanitaire décisive à la pandémie et à une aide considérable de l'État aux personnes les plus touchées. Sous réserve d'une normalisation progressive de la conjoncture mondiale, la croissance devrait remonter à 6½ % en 2021, mais de nombreux risques pèsent sur ces perspectives.

**33. L'assouplissement budgétaire en réaction au choc provoqué par la COVID est approprié.** La hausse du déficit en 2020, à 5,9 % du PIB, soit 3½ points de pourcentage de plus que les projections d'avant la pandémie, s'explique par les pertes de recettes dues à la crise, la riposte sanitaire et économique du gouvernement et l'augmentation de l'investissement visant à soutenir la lutte contre la pandémie et à limiter le ralentissement de la croissance. Même si le plan de riposte du gouvernement à la COVID comporte des garde-fous adéquats, le décaissement des fonds en faveur des bénéficiaires était lent jusqu'à la fin août : il devrait s'accélérer maintenant que toutes les règles pertinentes sont en place.

**34. L'assainissement progressif prévu pour les trois prochaines années trouve le juste équilibre entre soutien à la reprise et ré-ancrage de la trajectoire des finances publiques.** Le déficit, qui devrait être consolidé de 1¼ % du PIB (à 4,6 %), reposera sur de nouvelles mesures fiscales et permettra tout de même de consacrer 1 point de pourcentage du PIB à la lutte contre la COVID pour affermir la reprise. Il incorporera aussi des dépenses d'urgence en cas de résurgence de la pandémie. Il est essentiel de retourner à la norme de 3 % du PIB de l'UEMOA d'ici 2023 pour préserver la stabilité régionale.

**35. La dette de la Côte d'Ivoire reste viable, avec un risque modéré de surendettement, mais avec une plus grande vulnérabilité aux chocs.** Il convient de noter que le ratio service de la dette extérieure/recettes est maintenant très proche de son seuil, avec un risque de surendettement plus élevé à moyen terme. En ce qui concerne la gestion de la dette, il s'agit désormais de trouver un juste équilibre entre les recours au financement sur le marché régional (où des tensions devraient apparaître en raison des déficits encore élevés des pays de l'UEMOA, qui pourraient avoir un effet d'éviction du secteur privé) et au financement extérieur aux conditions du marché, y

compris sur les marchés financiers internationaux (où les taux d'intérêt sur la dette souveraine des pays préémergents restent incertains).

**36. Il est essentiel d'accroître les recettes intérieures pour répondre à des besoins de développement pressants à moyen terme, constituer des réserves et limiter la vulnérabilité liée à l'endettement.** Le ratio impôts/PIB de la Côte d'Ivoire est inférieur à celui des pays préémergents comparables d'Afrique subsaharienne et il reste beaucoup à faire pour garantir une juste contribution de tous les secteurs à l'économie, y compris ceux dont la croissance est la plus rapide. Les autorités devront appliquer une stratégie beaucoup plus ambitieuse que par le passé sur le plan des recettes intérieures, en ayant pour priorités d'intégrer l'économie informelle dans le système fiscal et de réduire la prolifération des exonérations fiscales, outre le renforcement en cours de l'administration des recettes, notamment par la digitalisation.

**37. Il faudrait continuer à suivre de près la situation des entreprises et des banques publiques.** C'est particulièrement le cas des entreprises du secteur des transports, qui ont été durement touchées, et du secteur de l'énergie, pour veiller à ce que la crise ne réduise pas à néant les progrès considérables de ces dernières années en matière de renforcement de la situation financière des entreprises publiques. Certaines banques publiques ont été renforcées, même si d'autres efforts s'imposent encore dans deux banques publiques, notamment pour ce qui est du respect de l'exigence de fonds propres. Il sera important d'intégrer les entreprises publiques à l'AVD en temps utile, une fois que les données nécessaires auront été collectées.

**38. Il convient de renforcer l'appareil statistique pour définir les priorités d'action en temps opportun.** Les progrès récents sont louables et d'autres améliorations sont attendues en ce qui concerne la modification de l'année de référence et la conception d'indicateurs à fréquence élevée. Le renforcement prévu de l'indépendance financière de l'institut national des statistiques sera important.

**39. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les septième et huitième revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, ainsi qu'à leur demande de dérogations pour non-observation.** Les critères de réalisation ont été manqués dans le contexte de la crise de COVID, le relâchement considérable de la politique budgétaire était approprié et les autorités se sont engagées à prendre les mesures correctives qui s'imposent. L'achèvement des septième et huitième revues donnera lieu au décaissement d'un montant total équivalent à 193,57 millions de DTS (tableau 8). La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) joints au présent rapport énoncent les mesures qui cadrent avec les objectifs du programme. La capacité du pays à rembourser le FMI est satisfaisante. À l'achèvement de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi titre du mécanisme élargi de crédit, il est recommandé que la Côte d'Ivoire retourne au cycle normal de 12 mois pour les consultations au titre de l'article IV et, étant donné que ses crédits envers le FMI dépassent le seuil de 200 % de la quote-part, qu'elle entame des entretiens de suivi postprogramme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2018-25

	2018		2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.	Projections				
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Revenu national</b>											
PIB à prix constants	6.9	6.9	6.2	6.7	2.7	1.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Déflateur du PIB	0.6	0.5	0.2	1.0	1.0	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.4	0.8	0.8	1.2	1.2	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.0
<b>Secteur extérieur (sur la base du franc CFA)</b>											
Exportations de biens, f.à.b., en prix courants	-4.1	11.4	11.0	11.1	-7.6	-11.2	5.6	8.9	9.4	9.6	8.3
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	6.4	2.0	1.8	10.3	-7.8	-7.6	2.5	5.3	7.6	8.0	8.2
Volume des exportations	-2.1	12.7	10.3	6.2	1.1	-4.9	10.1	9.3	9.1	9.3	8.1
Volume des importations	2.3	-1.9	-2.1	11.0	2.7	1.9	7.8	5.4	6.6	6.7	8.1
Termes de l'échange ( - = dégradation)	-10.4	-3.9	-2.3	5.3	1.9	3.1	0.9	-0.4	-0.6	-0.9	0.1
Taux de change effectif nominal	2.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel ( - = dépréciation)	1.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Opérations de l'administration centrale</b>											
Total des recettes et dons	5.3	8.3	8.3	...	0.6	-1.3	13.4	7.8	7.9	7.0	7.9
Total des dépenses	3.4	4.1	4.1	...	18.5	20.7	4.9	1.6	5.0	7.2	7.9
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)											
<b>Monnaie et crédit</b>											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	13.5	11.0	11.0	4.8	0.4	1.0	7.8	7.3	7.1	8.4	9.8
Avoirs extérieurs nets	3.0	4.5	4.5	3.8	0.2	-2.1	0.7	4.9	3.7	3.9	3.3
Avoirs intérieurs nets	10.6	6.5	6.5	5.5	4.6	7.1	7.1	2.4	3.3	4.4	6.5
Dont : secteur public	3.7	4.6	4.6	-1.8	-1.8	5.5	0.0	0.1	0.3	0.2	0.4
secteur privé	7.8	4.1	4.1	7.2	6.2	4.8	5.1	4.4	4.6	4.9	5.2
Crédit à l'économie (en pourcentage)	11.3	6.1	6.1	10.0	4.4	5.0	7.5	6.6	6.8	7.3	7.9
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
<b>Opérations de l'administration centrale</b>											
Total des recettes et dons	14.8	15.3	15.0	15.4	14.5	14.5	15.3	15.4	15.4	15.2	15.2
Total des recettes	14.0	14.4	14.2	14.5	13.6	13.7	14.5	14.8	14.9	15.0	15.1
Total des dépenses	17.7	17.6	17.3	17.7	19.7	20.4	20.0	18.9	18.4	18.2	18.2
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-2.9	-2.3	-2.3	-2.3	-5.2	-5.9	-4.6	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Solde primaire de base <sup>2/</sup>	-0.3	0.5	-0.1	0.8	-1.7	-2.2	-1.0	-0.3	0.2	0.4	0.4
<b>Investissement brut</b>											
Administration centrale	21.2	16.6	20.1	17.6	23.0	22.0	22.7	23.3	22.9	23.3	23.7
Hors secteur public	5.3	5.1	5.5	5.3	4.6	6.6	6.7	6.7	5.9	5.7	5.5
Épargne intérieure brute	15.9	11.6	14.6	12.2	18.5	15.4	16.0	16.7	17.0	17.6	18.2
Administration centrale	20.4	17.6	21.8	18.6	23.8	21.9	22.9	24.1	24.1	24.7	25.1
Hors secteur public	1.8	2.3	2.2	2.8	-0.3	-0.3	1.1	2.3	2.3	2.4	2.3
Épargne nationale brute	18.6	15.2	19.7	15.9	24.2	22.1	21.8	21.8	21.8	22.3	22.8
Administration centrale	16.7	13.6	17.8	14.6	19.8	18.1	19.1	20.1	20.1	20.8	21.2
Hors secteur public	1.9	2.3	2.1	2.6	-0.6	-0.7	0.7	1.8	1.7	1.6	1.4
<b>Solde du secteur extérieur</b>											
Solde courant (transferts officiels inclus)	-3.6	-3.0	-2.7	-2.9	-3.3	-3.9	-3.6	-3.3	-2.8	-2.6	-2.5
Solde courant (hors transferts officiels)	-4.3	-3.9	-3.5	-3.8	-4.2	-4.7	-4.4	-3.8	-3.3	-2.7	-2.6
Solde global	0.6	0.4	1.2	-0.3	-3.6	-0.6	0.4	1.6	1.1	1.2	1.0
<b>Dette du secteur public</b>											
Dette de l'administration centrale (brute)	40.1	39.8	41.2	38.1	42.1	45.8	46.1	46.3	45.8	45.3	44.7
Dette de l'administration centrale (hors C2D)	37.5	37.8	39.1	36.7	40.6	44.2	45.0	45.6	45.5	45.3	44.8
Dette extérieure	27.7	28.5	29.9	28.6	31.3	33.8	33.7	32.9	31.9	30.8	29.3
Dette extérieure (hors C2D)	24.7	26.3	27.6	26.7	29.6	31.9	32.4	32.1	31.5	30.7	29.3
Service de la dette extérieure exigible (milliards de FCFA)	599	706	752	741	602	821	916	1040	1126	1189	1390
Pourcentage des exportations de biens et services	8.3	9.0	9.4	9.0	8.1	11.6	12.2	12.6	12.5	12.0	13.0
Pourcentage des recettes de l'État	13.3	14.3	15.4	13.8	12.4	17.1	16.7	17.3	17.3	16.8	18.0
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards de FCFA)	32,222	34,299	34,299	37,122	35,731	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	555	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal au prix du marché (milliards de dollars)	58.0	58.5	58.5	63.0	60.7	61.2	70.7	76.7	82.7	89.3	96.7
Population (millions)	25.6	26.3	26.3	27.0	27.0	27.0	27.7	28.4	29.1	29.9	30.6
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	1,258	1,305.4	1,305	1,377	1,325	1,303	1,363	1,428	1,501	1,580	1,666
PIB nominal par habitant (dollars)	2,265	2,228.0	2,228	2,337	2,252	2,271	2,555	2,704	2,842	2,991	3,154
Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	4.2	3.5	3.5	4.0	0.1	-0.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.<sup>2/</sup> Recettes totales moins dépenses totales hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2017-25**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.	Projection				
Solde courant	-609	-1,154	-1,037	-916	-1,086	-1,177	-1,362	-1,362	-1,321	-1,244	-1,203	-1,275
Solde des transactions courantes, hors dons	-875	-1,400	-1,351	-1,191	-1,426	-1,517	-1,643	-1,655	-1,551	-1,456	-1,297	-1,305
Balance commerciale	1,959	1,364	1,591	1,996	1,673	1,857	1,580	1,823	2,165	2,467	2,800	3,041
Exportations, f.à.b.	6,900	6,620	7,231	7,348	7,624	6,791	6,523	6,891	7,501	8,207	8,996	9,745
Dont : cacao	2,905	2,532	2,777	2,899	2,854	3,107	2,823	2,734	2,857	2,994	3,096	3,156
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	806	952	1,187	1,251	1,107	751	725	772	805	840	874	892
Importations, f.à.b.	4,940	5,256	5,640	5,352	5,951	4,934	4,944	5,067	5,336	5,740	6,197	6,704
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	472	860	2,005	870		536	592	669	726	806	876	934
Services (net)	-1,375	-1,303	-1,257	-1,543	-1,299	-1,572	-1,616	-1,734	-1,864	-1,966	-2,123	-2,298
Revenu primaire (net)	-894	-905	-1,065	-991	-1,133	-1,033	-1,015	-1,055	-1,135	-1,221	-1,313	-1,406
Dont : intérêts sur la dette publique	-176	-228	-321	-299	-386	-451	-429	-460	-432	-464	-495	-521
Revenu secondaire (net)	-300	-309	-306	-377	-326	-429	-311	-396	-486	-524	-566	-613
Administrations publiques	89	87	170	168	169	169	108	157	160	162	54	0
Autres secteurs	-389	-396	-476	-545	-496	-598	-419	-553	-647	-686	-620	-613
Compte de capital et d'opérations financières	929	1,403	1,190	1,339	969	-95	1,142	1,498	1,955	1,745	1,764	1,796
Compte de capital	112	85	143	107	172	171	173	137	70	50	40	30
Compte d'opérations financières (hors financements exceptionnels)	817	1,319	1,047	1,232	797	-266	969	1,361	1,885	1,695	1,724	1,766
Investissement direct étranger	174	264	360	360	388	71	35	188	405	437	494	534
Investissement de portefeuille (net)	784	889	492	1,279	459	353	19	895	818	773	814	964
Acquisition d'actifs financiers	-29	-85	-48	-31	-40	36	-227	38	41	44	47	51
Accumulation de passifs	813	974	540	1,310	500	317	246	858	777	729	767	913
Dont : Euro-obligations	1,144	1,115	500	1,411	493	246	150	708	500	500	500	500
Autres investissements (net)	-137	167	195	-407	-50	-614	915	278	662	486	416	267
Officiels (net)	402	441	347	-688	459	459	973	567	283	246	269	65
dont Prêts-projet	486	569	592	415	694	694	770	772	777	787	832	841
dont Amortissement échu de l'administration centrale	-711	-290	-342	-1,185	-392	-392	-242	-477	-483	-529	-551	-764
dont Acquisition nette d'actifs financiers	0	0	-13	-13	-13	-13	-12	-12	-12	-12	-12	-12
Non officiels (net)	-645	-255	-152	281	-509	-1,073	-58	-289	379	239	147	202
Erreurs et omissions	45	-49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	366	201	153	423	-117	-1,271	-220	137	634	501	561	520
Financement	-371	-202	-153	-423	117	1,271	220	-137	-634	-501	-561	-520
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI comprise	-371	-202	-231	-428	-39	1	67	-137	-634	-501	-561	-520
Compte d'opérations	-462	-274	-225	-497	47	86	-380	-33	-536	-395	-446	-415
FMI (net)	91	72	-7	69	-86	-86	450	-103	-98	-106	-115	-105
Décaissements	146	159	79	154			536	...	...	...	...	...
Remboursements	-63	-82	-85	-85	-86	-86	-86	-103	-98	-106	-115	-105
Écart de financement	0.0	0.0	78.1	4.6	156.1	1270.7	152.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Financement attendu (hors FMI)	...	...	0.0	0.0	0.0	158.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement du FMI, dont :	...	...	78.1	0.0	156.1	686.0	154.5	...	...	...	...	...
FMI-FEC <sup>2/</sup>	...	...	26.0	0.0	52.0	52.4	51.5	...	...	...	...	...
FMI-MEDC <sup>2/</sup>	...	...	52.1	0.0	104.1	104.9	103.0	...	...	...	...	...
FMI-FCR <sup>2/</sup>	...	...	...	...	...	176.2	0.0	...	...	...	...	...
FMI-IFR <sup>2/</sup>	...	...	...	...	...	352.5	0.0	...	...	...	...	...
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	425.7	-1.9	...	...	...	...	...
Pour mémoire :												
Solde global (pourcentage du PIB)	1.2	0.6	0.6	1.2	-0.4	-3.6	-0.6	0.4	1.6	1.1	1.2	1.0
Solde des transactions courantes, dons compris (pourcentage du PIB)	-2.0	-3.6	-4.0	-2.7	-3.8	-3.3	-3.9	-3.6	-3.3	-2.8	-2.6	-2.5
Solde des transactions courantes, hors dons (pourcentage du PIB)	-2.9	-4.3	-5.2	-3.5	-5.0	-4.2	-4.7	-4.4	-3.8	-3.3	-2.7	-2.6
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	6.5	4.2	6.1	5.8	5.9	5.2	4.5	4.8	5.3	5.6	5.9	6.0
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	13.0	14.9	...	17.7	...	...	...	...	...	...	...	...
(pourcentage de la monnaie au sens large)	69.8	69.1	...	70.8	...	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importations de biens et services hors facteurs de l'UEMOA)	3.8	4.3	...	4.6	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	29,955	32,222	25,956	34,299	37,122	35,731	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056
Taux de change moyen (FCFA/€U)	580.7	555.4	...	585.9	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change (FCFA/€U), fin de période	546.9	572.9	...	583.9	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.

<sup>2/</sup> Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

**Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2017-25**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020			2021	2022	2023	2024	2025
			Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.	Projection				
Solde courant	-2.0	-3.6	-3.0	-2.7	-2.9	-3.3	-3.9	-3.6	-3.3	-2.8	-2.6	-2.5
Solde des transactions courantes, hors dons	-2.9	-4.3	-3.9	-3.5	-3.8	-4.2	-4.7	-4.4	-3.8	-3.3	-2.7	-2.6
Balance commerciale	6.5	4.2	4.6	5.8	4.5	5.2	4.5	4.8	5.3	5.6	5.9	6.0
Exportations, f.à.b.	23.0	20.5	21.1	21.4	20.5	19.0	18.6	18.3	18.5	18.8	19.1	19.1
Dont : cacao	9.7	7.9	8.1	8.5	7.7	8.7	8.0	7.3	7.0	6.9	6.6	6.2
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	2.7	3.0	3.5	3.6	3.0	2.1	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	1.7
Importations, f.à.b.	16.5	16.3	16.4	15.6	16.0	13.8	14.1	13.4	13.2	13.1	13.1	13.1
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	3.1	4.1	3.9	3.8	3.5	2.2	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.7
Services (net)	-4.6	-4.0	-3.7	-4.5	-3.5	-4.4	-4.6	-4.6	-4.6	-4.5	-4.5	-4.5
Revenu primaire (net)	-3.0	-2.8	-3.1	-2.9	-3.1	-2.9	-2.9	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8
Dont : intérêts sur la dette publique	-0.6	-0.7	-0.9	-0.9	-1.0	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.0	1.0
Revenu secondaire (net)	-1.0	-1.0	-0.9	-1.1	-0.9	-1.2	-0.9	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Administrations publiques	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.1	0.0
Autres secteurs	-1.3	-1.2	-1.4	-1.6	-1.3	-1.7	-1.2	-1.5	-1.6	-1.6	-1.3	-1.2
Compte de capital et d'opérations financières	3.1	4.4	3.5	3.9	2.6	-0.3	3.3	4.0	4.8	4.0	3.7	3.5
Compte de capital	0.4	0.3	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1
Compte d'opérations financières	2.7	4.1	3.1	3.6	2.1	-0.7	2.8	3.6	4.7	3.9	3.7	3.5
Investissement direct étranger	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0	0.2	0.1	0.5	1.0	1.0	1.0	1.0
Investissement de portefeuille (net)	2.6	2.8	1.4	3.7	1.2	1.0	0.1	2.4	2.0	1.8	1.7	1.9
Acquisition d'actifs financiers	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.1	-0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Accumulation de passifs	2.7	3.0	1.5	3.8	1.3	0.9	0.7	2.3	1.9	1.7	1.6	1.8
Dont : Euro-obligations	3.8	3.5	1.4	4.1	1.3	0.7	0.4	1.9	1.2	1.1	1.1	1.0
Autres investissements (net)	-0.5	0.5	0.6	-1.2	-0.1	-1.7	2.6	0.7	1.6	1.1	0.9	0.5
Officiels (net)	1.3	1.4	1.0	-2.0	1.2	1.3	2.8	1.5	0.7	0.6	0.6	0.1
dont Prêts-projet	1.6	1.8	1.7	1.2	1.9	1.9	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6
dont Amortissement échu de l'administration centrale	-2.4	-0.9	-1.0	-3.5	-1.1	-1.1	-0.7	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.5
dont Acquisition nette d'actifs financiers	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Non officiels (net)	-2.2	-0.8	-0.4	0.8	-1.4	-3.0	-0.2	-0.8	0.9	0.5	0.3	0.4
Erreurs et omissions	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	1.2	0.6	0.4	1.2	-0.3	-3.6	-0.6	0.4	1.6	1.1	1.2	1.0
Financement	-1.2	-0.6	-0.4	-1.2	0.3	3.6	0.6	-0.4	-1.6	-1.1	-1.2	-1.0
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI comprise	-1.2	-0.6	-0.7	-1.2	-0.1	0.0	0.2	-0.4	-1.6	-1.1	-1.2	-1.0
Compte d'opérations	-1.5	-0.9	-0.7	-1.5	0.1	0.2	-1.1	-0.1	-1.3	-0.9	-0.9	-0.8
FMI (net)	0.3	0.2	0.0	0.2	-0.2	-0.2	1.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Décaissements	0.5	0.5	...	...	...	...	1.5	...	...	...	...	...
Remboursements	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Écart de financement	0.0	0.0	0.2	0.0	0.4	3.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	...	...	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement du FMI, dont :	...	...	0.2	0.0	0.4	1.9	0.4	...	...	...	...	...
FMI-FEC 2/	...	...	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	...	...	...	...	...
FMI-MEDC 2/	...	...	0.2	0.0	0.3	0.3	0.3	...	...	...	...	...
FMI-FCR 2/	...	...	...	...	...	0.5	0.0	...	...	...	...	...
FMI-IFR 2/	...	...	...	...	...	1.0	0.0	...	...	...	...	...
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	1.2	0.0	...	...	...	...	...
Pour mémoire :												
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	13.0	14.9	...	17.7	...	...	...	...	...	...	...	...
(pourcentage de la monnaie au sens large)	69.8	69.1	...	70.8	...	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importations de biens et services hors facteurs de l'UEMOA)	3.8	4.3	...	4.6	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	29,955	32,222	34,299	34,299	37,122	35,731	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	37,691.5
Taux de change moyen (FCFA/\$EU)	580.7	555.4	...	585.9	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change (FCFA/\$EU), fin de période	546.9	572.9	...	583.9	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.

<sup>2/</sup> Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

**Tableau 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020			2021	2022	2023	2024	2025
			Prog. <sup>1/</sup>	Est.	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.					
Total des recettes et dons	4,523.4	4,764.1	5,259.0	5,158.5	5,711.4	5,189.3	5,089.6	5,774.1	6,225.0	6,717.2	7,190.5	7,759.6
Total des recettes	4,257.3	4,517.9	4,945.3	4,883.6	5,370.7	4,848.6	4,808.3	5,480.4	5,994.5	6,505.6	7,096.3	7,729.6
Recettes fiscales	3,660.8	3,882.4	4,299.4	4,205.4	4,742.1	4,220.0	4,191.5	4,797.5	5,240.4	5,692.6	6,218.3	6,779.6
Impôts non pré-affectés	3,458.1	3,651.1	4,056.6	3,972.3	4,487.5	3,952.1	3,984.6	4,541.1	4,964.6	5,395.3	5,867.3	6,399.8
Impôts directs	948.3	1,093.9	1,203.6	1,139.7	1,364.6	1,199.0	1,102.9	1,232.4	1,357.8	1,464.4	1,604.3	1,741.2
Impôts indirects	2,509.8	2,557.2	2,852.9	2,832.6	3,122.9	2,753.1	2,881.7	3,308.7	3,606.8	3,930.9	4,262.9	4,658.6
Impôts pré-affectés	202.7	231.2	242.8	233.1	254.5	239.3	207.0	256.4	275.8	297.3	351.0	379.8
Recettes non fiscales	596.5	635.6	645.9	678.2	628.7	628.6	616.8	682.9	754.1	813.0	878.0	950.0
Dons, dont	266.1	246.2	313.7	274.9	340.7	340.7	281.3	293.6	230.5	211.6	94.2	30.0
Dons-projet	115.2	87.4	143.9	107.4	171.4	171.4	173.1	136.7	70.0	50.0	40.0	30.0
Total des dépenses	5,521.8	5,708.2	6,049.2	5,943.8	6,574.2	7,044.5	7,174.1	7,524.5	7,644.0	8,028.1	8,606.6	9,289.5
Dépenses courantes	3,995.0	4,161.0	4,452.8	4,444.6	4,758.0	5,414.7	5,325.2	5,514.3	5,493.3	5,978.8	6,459.0	7,059.0
Traitements et salaires	1,512.3	1,621.9	1,720.8	1,703.0	1,770.2	1,770.2	1,770.1	1,831.4	1,986.0	2,119.7	2,221.1	2,374.9
Prestations de sécurité sociale	263.7	296.3	323.7	331.4	346.1	346.1	357.3	373.2	358.6	607.8	717.3	807.4
Subventions et autres transferts courants	430.1	403.7	420.2	431.1	427.2	366.0	389.2	457.4	598.2	660.7	744.6	790.3
Autres dépenses courantes	1,060.8	1,141.0	1,176.9	1,170.3	1,239.8	1,325.5	1,350.7	1,412.1	1,397.2	1,528.7	1,591.3	1,833.4
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	202.7	231.2	242.8	233.1	254.5	239.3	207.0	256.4	275.8	297.3	351.0	379.8
Dépenses liées à la crise <sup>2/</sup>	145.7	32.6	36.2	54.7	95.9	654.5	560.3	427.4	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts exigibles	379.5	434.2	532.1	521.0	624.3	713.1	690.6	756.4	695.3	759.5	828.6	868.2
Sur la dette intérieure	203.6	206.1	211.6	221.7	238.8	261.7	261.7	296.5	262.9	295.7	333.1	347.2
Sur la dette extérieure	175.8	228.0	320.5	299.3	385.5	451.3	428.9	459.9	432.5	463.8	495.4	521.0
Dépenses en capital	1,526.8	1,547.2	1,596.4	1,499.2	1,816.1	1,629.7	1,848.9	2,010.2	2,150.7	2,049.3	2,147.6	2,230.5
Financées sur ressources intérieures	927.2	891.2	860.5	977.3	950.5	764.1	951.2	1,101.2	1,303.7	1,212.5	1,275.5	1,360.0
Financées sur ressources extérieures, dont	599.6	656.0	735.9	521.9	865.6	865.6	897.6	909.0	847.0	836.8	872.2	870.5
Financées par des prêts extérieurs	484.4	568.6	592.0	414.5	694.2	694.2	724.6	772.3	777.0	786.8	832.2	840.5
Solde primaire de base	-281.4	-99.2	164.0	-17.3	286.5	-617.1	-777.5	-378.7	-107.2	73.9	190.4	178.9
Solde budgétaire (dons inclus)	-998.3	-944.2	-790.2	-785.3	-862.8	-1,855.2	-2,084.5	-1,750.4	-1,419.0	-1,310.8	-1,416.1	-1,529.9
Solde budgétaire (hors dons)	-1,264.5	-1,190.3	-1,103.9	-1,060.2	-1,203.5	-2,195.9	-2,365.7	-2,044.1	-1,649.5	-1,522.4	-1,510.3	-1,559.9
Variation du fonds en route (hors service de la dette)	-200.2	-109.7	-25.0	106.2	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1,198.5	-1,053.9	-815.2	-679.1	-887.8	-1,880.2	-2,109.5	-1,775.4	-1,419.0	-1,310.8	-1,416.1	-1,529.9
Financement	1,198.5	1,053.9	815.2	679.1	887.8	1,880.2	2,109.5	1,775.4	1,419.0	1,310.8	1,416.1	1,529.9
Financement intérieur	74.3	136.5	-202.0	141.9	-246.4	-250.1	630.0	189.0	70.4	95.0	100.7	127.2
Financement bancaire (net)	65.9	203.0	-65.3	217.9	-372.9	-268.0	595.3	0.3	14.0	34.3	35.1	56.3
Financement non bancaire (net)	8.5	-66.5	-136.7	-76.0	126.6	17.9	34.7	188.7	56.3	60.7	65.6	70.9
Financement extérieur	1,124.2	917.4	939.1	532.6	978.0	859.6	1,326.9	1,586.5	1,348.7	1,215.9	1,315.4	1,402.7
Financement régional (UEMOA)	96.7	-551.6	79.2	-202.8	13.5	141.5	191.2	300.4	554.4	457.9	534.4	826.2
Financement étranger (net)	1,027.4	1,469.0	859.9	735.4	964.6	718.1	1,135.7	1,286.2	794.2	758.0	781.0	576.5
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	0.0	0.0	78.1	0.0	156.1	1,270.7	152.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	...	...	0.0	0.0	0.0	158.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement du FMI, dont :	...	...	78.1	0.0	156.1	686.0	154.5	...	...	...	...	...
FMI-FEC <sup>3/</sup>	...	...	26.0	0.0	52.0	52.4	51.5	...	...	...	...	...
FMI-MEDC <sup>3/</sup>	...	...	52.1	0.0	104.1	104.9	103.0	...	...	...	...	...
FMI-FCR <sup>3/</sup>	...	...	...	...	...	176.2	0.0	...	...	...	...	...
FMI-IFR <sup>3/</sup>	...	...	...	...	...	352.5	0.0	...	...	...	...	...
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	425.7	-1.9	...	...	...	...	...
Pour mémoire :												
PIB nominal	29,955	32,222	25,956	34,299	37,122	35,731	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056
Dette extérieure (administration centrale)	6,765	8,925	9,786	10,262	10,528	11,192	11,856	12,699	13,340	13,944	14,541	14,966
Dépenses en faveur des populations pauvres (y compris financées sur ressources extérieures)	2,110	2,361	2,505	2,505	2,761	2,635	2,601	2,829	3,042	3,279	3,541	3,832

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.

<sup>2/</sup> En 2017, inclut des paiements ponctuels aux militaires de 101 milliards de FCFA. En 2020, inclut des mesures pour faire face à la pandémie de COVID-19.

<sup>3/</sup> Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

**Tableau 3b. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	Prog. <sup>1/</sup>	Proj.	Prog. <sup>1/</sup>	FCR/IFR	Proj.					
Total des recettes et dons	15.1	14.8	15.3	15.0	15.4	14.5	14.5	15.3	15.4	15.4	15.2	15.2
Total des recettes	14.2	14.0	14.4	14.2	14.5	13.6	13.7	14.5	14.8	14.9	15.0	15.1
Recettes fiscales	12.2	12.0	12.5	12.3	12.8	11.8	11.9	12.7	12.9	13.0	13.2	13.3
Impôts non pré-affectés	11.5	11.3	11.8	11.6	12.1	11.1	11.3	12.0	12.2	12.3	12.4	12.5
Impôts directs	3.2	3.4	3.5	3.3	3.7	3.4	3.1	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4
Impôts indirects	8.4	7.9	8.3	8.3	8.4	7.7	8.2	8.8	8.9	9.0	9.0	9.1
Impôts pré-affectés	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Recettes non fiscales	2.0	2.0	1.9	2.0	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9
Dons, dont	0.9	0.8	0.9	0.8	0.9	1.0	0.8	0.8	0.6	0.5	0.2	0.1
Dons-projet	0.4	0.3	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1
Total des dépenses	18.4	17.7	17.6	17.3	17.7	19.7	20.4	20.0	18.9	18.4	18.2	18.2
Dépenses courantes	13.3	12.9	13.0	13.0	12.8	15.2	15.2	14.6	13.6	13.7	13.7	13.8
Traitements et salaires	5.0	5.0	5.0	5.0	4.8	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9	4.7	4.7
Prestations de sécurité sociale	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.3	1.4	1.5	1.6
Subventions et autres transferts courants	1.4	1.3	1.2	1.3	1.2	1.0	1.1	1.2	1.5	1.5	1.6	1.5
Autres dépenses courantes	3.5	3.5	3.4	3.4	3.3	3.7	3.8	3.7	3.4	3.5	3.4	3.6
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dépenses liées à la crise <sup>2/</sup>	0.5	0.1	0.1	0.2	0.3	1.8	1.6	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts exigibles	1.3	1.3	1.6	1.5	1.7	2.0	2.0	2.0	1.7	1.7	1.8	1.7
Sur la dette intérieure	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7
Sur la dette extérieure	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0
Dépenses en capital	5.1	4.8	4.7	4.4	4.9	4.6	5.3	5.3	5.3	4.7	4.6	4.4
Financées sur ressources intérieures	3.1	2.8	2.5	2.8	2.6	2.1	2.7	2.9	3.2	2.8	2.7	2.7
Financées sur ressources extérieures, dont	2.0	2.0	2.1	1.5	2.3	2.4	2.6	2.4	2.1	1.9	1.8	1.7
Financées par des prêts extérieurs	1.6	1.8	1.7	1.2	1.9	1.9	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6
Solde primaire de base	-0.9	-0.3	0.5	-0.1	0.8	-1.7	-2.2	-1.0	-0.3	0.2	0.4	0.4
Solde budgétaire (dons inclus)	-3.3	-2.9	-2.3	-2.3	-2.3	-5.2	-5.9	-4.6	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire (hors dons)	-4.2	-3.7	-3.2	-3.1	-3.2	-6.1	-6.7	-5.4	-4.1	-3.5	-3.2	-3.1
Variation du fonds en route (hors service de la dette)	-0.7	-0.3	-0.1	0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.0	-3.3	-2.4	-2.0	-2.4	-5.3	-6.0	-4.7	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	4.0	3.3	2.4	2.0	2.4	5.3	6.0	4.7	3.5	3.0	3.0	3.0
Financement intérieur	0.2	0.4	-0.6	0.4	-0.7	-0.7	1.8	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2
Financement bancaire (net)	0.2	0.6	-0.2	0.6	-1.0	-0.8	1.7	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Financement non bancaire (net)	0.0	-0.2	-0.4	-0.2	0.3	0.1	0.1	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement extérieur	3.8	2.8	2.7	1.6	2.6	2.4	3.8	4.2	3.3	2.8	2.8	2.7
Financement régional (UEMOA)	0.3	-1.7	0.2	-0.6	0.0	0.4	0.5	0.8	1.4	1.0	1.1	1.6
Financement étranger (net)	3.4	4.6	2.5	2.1	2.6	2.0	3.2	3.4	2.0	1.7	1.7	1.1
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	0.0	0.0	0.2	0.0	0.4	3.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	...	...	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement du FMI, dont :	...	...	0.2	0.0	0.4	1.9	0.4	...	...	...	...	...
FMI-FEC <sup>3/</sup>	...	...	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	...	...	...	...	...
FMI-MEDC <sup>3/</sup>	...	...	0.2	0.0	0.3	0.3	0.3	...	...	...	...	...
FMI-FCR <sup>3/</sup>	...	...	...	...	...	0.5	0.0	...	...	...	...	...
FMI-IFR <sup>3/</sup>	...	...	...	...	...	1.0	0.0	...	...	...	...	...
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	1.2	0.0	...	...	...	...	...
Pour mémoire :												
Dette extérieure (administration centrale)	22.6	27.7	28.5	29.9	28.4	31.3	33.8	33.7	32.9	31.9	30.8	29.3
Dépenses en faveur des populations pauvres (y compris financé)	7.0	7.3	7.3	7.3	7.4	7.4	7.4	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Comprend les recettes fiscales affectées à partir de 2016.

<sup>2/</sup> À partir de 2017, comprend la surtaxe sur les prix des carburants qui profite à la Société ivoirienne de raffinage.

<sup>3/</sup> Comprend les dépenses correspondant aux recettes fiscales affectées à partir de 2016.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2017-25

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections								
	(En milliards de FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	1,763	2,032	2,498	2,262	2,344	2,959	3,458	4,018	4,537
Banque centrale	1,551	1,702	2,103	1,606	1,687	2,302	2,801	3,361	3,880
Banques	212	330	395	657	657	657	657	657	657
Avoirs intérieurs nets	7,316	8,275	8,947	9,297	10,122	10,421	10,866	11,503	12,509
Crédit net à l'État	1,983	2,320	2,794	3,134	3,134	3,148	3,182	3,217	3,274
Banque centrale	450	421	571	1,006	900	801	713	616	529
Banques	1,534	1,899	2,220	2,125	2,230	2,344	2,466	2,598	2,740
Crédit à l'économie	6,300	7,009	7,438	7,813	8,398	8,953	9,564	10,261	11,070
Crédit de campagne	439	752	705	652	663	695	728	753	767
Autres crédits (y compris obligations cautionnées)	5,861	6,257	6,734	7,161	7,735	8,258	8,836	9,508	10,303
Autres postes (net) (actifs = +)	-967	-1,054	-1,285	-1,650	-1,410	-1,680	-1,880	-1,975	-1,835
Monnaie au sens large	9,079	10,307	11,442	11,557	12,463	13,377	14,322	15,518	17,043
Monnaie en circulation	2,521	2,671	2,980	2,894	3,121	3,350	3,586	3,886	4,267
Dépôts	6,553	7,634	8,455	8,655	9,334	10,019	10,726	11,623	12,765
Autres dépôts	5	3	4	4	5	5	5	6	6
Pour mémoire :									
Vitesse de circulation	3.3	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.1	3.0	3.0
	(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	0.1	3.0	4.5	-2.1	0.7	4.9	3.7	3.9	3.3
Avoirs intérieurs nets	8.7	10.6	6.5	7.1	7.1	2.4	3.3	4.4	6.5
Crédit net à l'État	3.1	3.7	4.6	5.5	0.0	0.1	0.3	0.2	0.4
Banque centrale	-0.4	-0.3	1.4	4.9	-0.9	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6
Banques	3.5	4.0	3.1	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Crédit à l'économie	10.0	7.8	4.1	4.8	5.1	4.4	4.6	4.9	5.2
Monnaie au sens large	8.8	13.5	11.0	6.4	7.8	7.3	7.1	8.4	9.8
	(variation en pourcentage de la valeur en fin d'année précédente)								
Avoirs extérieurs nets	0.5	15.3	22.9	-9.4	3.6	26.2	16.9	16.2	12.9
Avoirs intérieurs nets	11.0	13.1	8.1	3.9	8.9	2.9	4.3	5.9	8.7
Crédit net à l'État	14.9	17.0	20.4	12.2	0.0	0.4	1.1	1.1	1.7
Banque centrale	-7.7	-6.3	35.5	76.3	-10.5	-11.0	-11.0	-13.6	-14.1
Banques	23.7	23.8	16.9	-4.3	5.0	5.1	5.2	5.3	5.5
Crédit à l'économie	15.2	11.3	6.1	5.0	7.5	6.6	6.8	7.3	7.9
Monnaie au sens large	8.8	13.5	11.0	1.0	7.8	7.3	7.1	8.4	9.8

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; estimations et projections des services du FMI.



**Tableau 5. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–19**  
(En pourcentage)

	2015	2016	2017	2018 Juin	2018 Décembre	2019 Juin	2019 Décembre
<b>Adéquation des fonds propres</b>							
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les	8.7	7.9	9.0	8.9	9.5	10.2	10.5
Ratio fonds propres réglementaires T1/actifs pondérés par les risques	7.1	6.9	7.9	8.2	8.6	9.2	9.7
Ratio provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	9.5	7.1	6.6	6.0	5.7	5.6	5.6
Ratio fonds propres/total des actifs	3.9	4.3	5.1	5.8	6.3	6.5	6.7
<b>Qualité des actifs</b>							
Ratio total des crédits/total des actifs	57.1	57.3	57.3	56.6	58.8	56.2	57.0
Concentration : Ratio crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	145.8	129.1	108.9	98.4	87.4	68.4	61.8
<b>Composition sectorielle des crédits <sup>1/</sup></b>							
Agriculture, sylviculture et pêche	5.9	6.4	8.0	8.2	9.2	6.2	4.7
Industries extractives	2.3	2.2	1.5	1.1	0.5	0.2	0.4
Industries manufacturières	25.1	24.1	23.9	21.7	23.0	22.1	20.5
Électricité, eau, gaz	6.3	8.4	11.2	12.1	13.2	9.0	9.0
Bâtiment et travaux publics	3.3	5.9	6.0	5.8	5.4	6.9	6.4
Commerce, restaurants, hôtels	31.6	27.3	21.9	25.4	25.9	27.4	30.2
Transport, stockage et communication	9.3	11.4	13.9	14.1	9.3	12.7	12.9
Assurance, immobilier, services aux entreprises	11.4	8.5	7.9	7.1	9.0	9.3	9.9
Services divers	4.8	5.8	5.7	4.5	4.5	6.3	6.1
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	10.4	9.1	9.8	8.5	9.3	8.3	8.4
Ratio provisions générales/prêts improductifs	66.6	70.5	63.0	75.8	64.9	72.3	70.2
Ratio prêts improductifs nets des provisions/total des prêts	3.7	2.9	3.8	2.2	3.5	2.4	2.7
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	54.2	37.6	43.0	21.4	32.5	21.3	22.7
<b>Résultats et rentabilité <sup>2/</sup></b>							
Coûts moyen des fonds empruntés	2.0	2.1	2.1	...	1.9	...	0.4
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	9.2	8.9	8.6	...	7.7	...	6.8
Marge moyenne des taux d'intérêt <sup>3/</sup>	7.2	6.8	6.5	...	5.8	...	6.4
Rendement des actifs (net d'impôt)	1.4	1.6	1.4	0.8	1.3	0.0	1.7
Rendement des fonds propres moyens (net d'impôt)	24.5	29.2	21.5	9.6	16.5	0.0	20.2
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	59.6	57.5	55.6	53.2	59.3	0.0	56.1
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	26.3	25.5	23.8	23.8	25.4	0.0	24.0
<b>Liquidité</b>							
Ratio actifs liquides/total des actifs	35.5	33.7	32.0	31.4	31.7	28.9	29.6
Ratio actifs liquides/total des dépôts	48.6	48.1	46.9	44.2	46.0	43.0	42.7
Ratio total des crédits/total des dépôts	84.1	87.2	89.48	85.3	90.7	89.2	87.2
Ratio total des dépôts/total des passifs	72.95	70.16	68.21	71.00	68.94	67.09	69.40

Source : BCEAO.

1/ Données communiquées à partir de juin 2018.

1 / Données provisoires communiquées conformément aux normes prudentielles Bâle II/III.

2 / Compte de résultats en périodicité semestrielle.

3 / Hors taxes sur les transactions bancaires.

**Tableau 6a. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2017-25**  
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018		2019		2020			2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	Prog.	Est.	Prog.	FCR/IFR	Proj.	Projections					
Besoins de financement extérieur	-1,975	-2,015	-1,563	-2,254	-1,684	-2,552	-1,889	-1,773	-1,507	-1,498	-1,426	-1,371	
Solde courant (hors transferts officiels)	-875	-1,400	-1,351	-1,191	-1,426	-1,517	-1,643	-1,655	-1,551	-1,456	-1,297	-1,305	
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-711	-290	-355	-1,198	-405	-405	-254	-489	-494	-540	-563	-776	
Remboursements au FMI	-63	-82	-85	-85	-86	-86	-86	-103	-98	-106	-115	-105	
Capitaux privés (net)	136	32	453	717	186	-631	473	507	1,172	999	995	1,231	
Variation des réserves officielles hors FMI (= augmentation)	-462	-274	-225	-497	47	86	-380	-33	-536	-395	-446	-415	
Financement disponible	1,975	2,015	1,484	2,254	1,528	1,281	1,737	1,773	1,507	1,498	1,426	1,371	
Transferts de capitaux	112	85	144	107	171	171	173	137	70	50	40	30	
Financement de projets	486	569	592	415	694	694	770	772	777	787	832	841	
Euro-obligation	1,144	1,115	500	1,411	493	246	150	708	500	500	500	500	
Décaissements du FMI	146	159	79	154	0	0	536	0	0	0	0	0	
Transferts officiels	89	87	170	168	169	169	108	157	160	162	54	0	
Écart de financement	0	0	-78	0	-156	-1,271	-153	0	0	0	0	0	
Financement attendu, hors FMI	...	...	0,0	0,0	0,0	158,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Financement du FMI <sup>1/</sup>	...	...	78,1	0,0	156,1	686,0	154,5	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre de la FEC	...	...	26,0	0,0	52,0	52,4	51,5	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre du MEDC	...	...	52,1	0,0	104,0	104,9	103,0	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre du FCR	...	...	...	...	...	176,2	0,0	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre de l'IFR	...	...	...	...	...	352,5	0,0	...	...	...	...	...	
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	425,7	-1,9	...	...	...	...	...	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

**Tableau 6b. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2017-25 <sup>1/</sup>**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020			2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	Prog.	Prog.	Prog.	FCR/IFR	Proj.	Projections					
Besoins de financement extérieur	-6,6	-6,3	-4,6	-6,6	-4,5	-7,1	-5,4	-4,7	-3,7	-3,4	-3,0	-2,7	
Solde courant (hors transferts officiels)	-2,9	-4,3	-3,9	-3,5	-3,8	-4,2	-4,7	-4,4	-3,8	-3,3	-2,7	-2,6	
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-2,4	-0,9	-1,0	-3,5	-1,1	-1,1	-0,7	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,5	
Remboursements au FMI	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	
Capitaux privés (net)	0,5	0,1	1,3	2,1	0,5	-1,8	1,3	1,3	2,9	2,3	2,1	2,4	
Variation des réserves officielles hors FMI (= augmentation)	-1,5	-0,9	-0,7	-1,5	0,1	0,2	-1,1	-0,1	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	
Financement disponible	6,6	6,3	4,3	6,6	4,1	3,6	4,9	4,7	3,7	3,4	3,0	2,7	
Transferts de capitaux	0,4	0,3	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	
Financement de projets	1,6	1,8	1,7	1,2	1,9	1,9	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,6	
Euro-obligation	3,8	3,5	1,5	4,1	1,3	0,7	0,4	1,9	1,2	1,1	1,1	1,0	
Décaissements du FMI	0,5	0,5	0,2	0,4	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Transferts officiels	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	
Écart de financement	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,4	-3,6	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Financement attendu, hors FMI	...	...	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Financement du FMI <sup>2/</sup>	...	...	0,2	0,0	0,4	1,9	0,4	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre de la FEC	...	...	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre du MEDC	...	...	0,2	0,0	0,3	0,3	0,3	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre du FCR	...	...	...	...	...	0,5	0,0	...	...	...	...	...	
Financement du FMI au titre de l'IFR	...	...	...	...	...	1,0	0,0	...	...	...	...	...	
Écart de financement résiduel	...	...	...	...	...	1,2	0,0	...	...	...	...	...	
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	29,955	32,222	34,299	34,299	37,122	35,731	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056	

<sup>1/</sup> Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

<sup>2/</sup> Projections des sixièmes revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, combinées aux comptes nationaux dont l'année de référence a été ensuite modifiée.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020-28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>									
(en millions de DTS)									
Principal	47.2	133.4	123.8	242.2	360.2	260.3	159.0	138.0	103.6
Commissions et intérêts <sup>1/</sup>	0.0	9.5	9.3	8.7	6.1	3.1	1.9	1.2	0.5
<b>Obligations envers le FMI sur base crédit existant/prospectif <sup>2/</sup></b>									
(en millions de DTS)									
Principal	47.2	133.4	123.8	242.2	360.2	281.9	193.4	172.4	138.0
Commissions et intérêts <sup>1/</sup>	0.7	10.8	10.8	10.2	7.6	4.5	3.1	2.1	1.2
<b>Total des obligations sur base crédit existant/prospectif <sup>2/</sup></b>									
En millions de DTS									
En milliards de francs CFA	38.1	110.0	102.2	191.7	279.3	217.5	149.2	132.5	105.7
En pourcentage des recettes publiques	0.7	1.9	1.6	2.9	3.9	2.8	1.8	1.5	1.1
En pourcentage des exportations de biens	0.5	1.5	1.2	2.1	2.8	2.0	1.2	1.0	0.7
En pourcentage du service de la dette <sup>3/</sup>	4.6	12.0	9.8	17.0	23.5	15.6	10.2	9.0	6.2
En pourcentage du PIB	0.1	0.3	0.3	0.4	0.6	0.4	0.4	0.2	0.2
En pourcentage de la quote-part	7.3	22.2	20.7	38.8	56.5	44.0	30.2	26.8	21.4
<b>Encours des crédits du FMI</b>									
En millions de DTS									
En milliards de francs CFA	1,804.9	1,671.5	1,547.7	1,305.5	945.3	663.5	470.1	297.7	159.7
En pourcentage des recettes publiques	28.3	22.1	18.9	14.8	10.0	6.5	4.3	2.5	1.2
En pourcentage des exportations de biens	20.3	16.9	14.3	11.0	7.3	4.7	2.8	1.7	0.8
En pourcentage du service de la dette	175.4	139.2	113.0	88.1	60.4	36.3	24.4	15.4	7.2
En pourcentage du PIB	4.0	3.4	2.9	2.3	1.5	1.0	0.6	0.4	0.2
En pourcentage de la quote-part	277.5	257.0	238.0	200.7	145.3	102.0	72.3	45.8	24.5
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>									
Décaissements	844.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	47.2	133.4	123.8	242.2	360.2	281.9	193.4	172.4	138.0
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	35,125	37,691	40,531	43,696	47,187	51,056	54,986	59,105	63,414
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	7,084	7,531	8,231	9,037	9,893	10,715	12,539	13,527	14,460
Recettes publiques et dons (milliards de FCFA)	5,090	5,774	6,225	6,717	7,191	7,760	8,390	9,075	9,776
Service de la dette (milliards de FCFA)	821	916	1,040	1,126	1,189	1,390	1,466	1,470	1,692
FCFA/DTS (moyenne de la période)	798	763	760	760	760	760	760	760	760

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts

<sup>2/</sup> Y compris les décaissements proposés au titre de l'accord FCR et des accords FEC/MEDC.

<sup>3/</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

**Tableau 8. Côte d'Ivoire : Calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2016–20**

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en millions de DTS)			Pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
April 15, 2017	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2016 et des critères de réalisation continus, et achèvement des premières revues. <sup>1/</sup>	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
October 15, 2017	Observation des critères de réalisation à fin juin 2017 et des critères de réalisation continus, et achèvement des deuxièmes revues. <sup>1/</sup>	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
April 15, 2018	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2017 et des critères de réalisation continus, et achèvement des troisièmes revues. <sup>1/</sup>	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
October 15, 2018	Observation des critères de réalisation à fin juin 2018 et des critères de réalisation continus, et achèvement des quatrièmes revues. <sup>1/</sup>	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
April 15, 2019	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2018 et des critères de réalisation continus, et achèvement des cinquièmes revues.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
October 15, 2019	Observation des critères de réalisation à fin juin 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement des sixièmes revues.	96.786	32.262	64.523	14.881	4.960	9.920
April 15, 2020	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement des septièmes revues. <sup>2/</sup>	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
October 15, 2020	Observation des critères de réalisation à fin juin 2020 et des critères de réalisation continus, et achèvement des huitièmes revues.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
	Total	843.976	281.326	562.649	129.762	43.254	86.508

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

1/ Les dates effectives d'approbation par le conseil d'administration étaient le 19 juin 2017 pour la première revue, le 8 décembre 2017 pour la deuxième revue, le 18 juin 2018 pour la troisième revue, le 12 décembre 2018 pour la quatrième revue, le 14 juin 2019 pour la cinquième revue et le 6 décembre 2019 pour la sixième revue.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Évolution inattendue (nouvelle flambée) de la pandémie de la COVID-19	Élevée	<b>Élevée</b> Une longue épidémie pourrait réduire la croissance, dégrader la position extérieure et la situation budgétaire et accroître les vulnérabilités liées à la dette et la pauvreté.	Réintroduire des mesures d'endiguement et d'atténuation ; améliorer l'assistance aux entreprises et ménages touchés.
Mécontentement social et instabilité politique généralisés.	Élevée	<b>Élevée</b> Le mécontentement social et l'instabilité politique, surtout dans un contexte préélectoral, pourraient affaiblir le tissu social, réduire l'investissement et compromettre les perspectives de croissance.	Exécuter le plan économique afin de combattre la COVID de manière transparente. Rendre les politiques publiques plus inclusives et améliorer le système de protection sociale
Intensification des tensions géopolitiques et des risques en matière de sécurité	Élevée	<b>Moyenne/Forte</b> Une aggravation des risques d'insécurité dans le nord et au Sahel pourrait peser sur les dépenses budgétaires et avoir des répercussions sociales et économiques.	Promouvoir une croissance inclusive et renforcer les dispositifs de protection sociale. Faciliter la création d'emplois dans le secteur privé.
Accélération de la démondialisation	Élevée	<b>Moyenne/Forte</b> Un recours accru aux mesures protectionnistes pourrait entraîner une nouvelle fragmentation et une diminution des échanges et de la croissance potentielle.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges commerciaux régionaux, reconstituer les marges de manœuvre budgétaires en augmentant les recettes intérieures, améliorer la gestion des finances publiques et élaborer avec prudence les programmes d'investissement public.
Forte augmentation des primes de risque	Élevée	<b>Moyenne/Forte</b> Une forte augmentation des primes de risque pourrait compromettre l'accès aux marchés internationaux de la dette, faire augmenter les coûts de financement et de service de la dette et entraîner l'éviction du crédit du secteur privé en raison d'un recours accru des autorités au financement intérieur.	

<sup>1</sup>La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité de 30 % ou plus). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément.

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Fortes volatilités des prix de l'énergie	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> De fortes hausses des cours mondiaux de l'énergie pourraient se traduire par une baisse des recettes budgétaires si les variations de prix n'étaient pas répercutées sur les consommateurs, tandis qu'une hausse des prix intérieurs de l'énergie ferait augmenter le coût de la vie.	Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour tenir compte de l'évolution des cours mondiaux de l'énergie et maîtriser l'inflation. Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de dépenses budgétaires et de transferts ciblés.
Baisse des cours du cacao	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> Une baisse des cours du cacao aurait des effets néfastes sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao conformément au cours du marché mondial. Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de transferts budgétaires ciblés.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles	<b>Moyenne/Élevée</b>	<b>Élevée</b> Des conditions météorologiques défavorables entraîneraient une réduction de la production et des exportations agricoles, une diminution des recettes fiscales issues du cacao, un accroissement des besoins de subventions et baisse du niveau de vie de la population.	Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de transferts budgétaires ciblés. Surveiller les effets secondaires sur l'inflation.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	<b>Moyenne</b>	<b>Faible/Moyenne</b> Dans le contexte de la crise de COVID, les difficultés financières des entreprises ou des banques publiques pourraient avoir des effets néfastes sur le budget, l'encours de la dette publique et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer la supervision des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.

## Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

-----  
LE MINISTRE  
-----



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

-----  
Union-Discipline-Travail

N° 07273 MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/AJC

Abidjan, le 20 novembre 2020

**A**

**Madame la Directrice Générale du  
Fonds Monétaire International**

**WASHINGTON DC, 20431**

**Objet : Lettre d'intention.**

**Madame la Directrice Générale,**

**1. L'économie ivoirienne a poursuivi son dynamisme sur la période 2016-2019, avec une croissance moyenne de 6,9 %, en dépit d'un contexte mondial défavorable marqué notamment par les tensions commerciales et la baisse des cours des matières premières.** Ainsi, le revenu par tête a progressé de 13,55 % entre 2016 et 2019, hissant la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec notamment un revenu par habitant supérieur à ceux du Nigeria et du Ghana en 2019. La politique budgétaire est demeurée saine avec un déficit budgétaire qui s'est progressivement réduit pour s'établir à 2,3 % du PIB en 2019. L'inflation a été maîtrisée en dessous de 3 %, et le taux d'endettement est ressorti à 38,8 % du PIB, de sorte que la Côte d'Ivoire a respecté tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au déficit courant, il a été contenu à moins de 4 % du PIB sur toute la période grâce à la bonne tenue de l'excédent commercial. Ces performances sont principalement attribuables à la bonne exécution du Plan National de Développement (PND 2016-2020) et à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie, effectuées dans le cadre du Programme Economique et Financier « FEC-MEDC 2016-2019 ». Le climat des affaires s'est constamment amélioré, et la Côte d'Ivoire a gagné 32 places entre juin 2015 et juin 2019 dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, pour se positionner à la 110ème place. Cela s'est traduit par la hausse des investissements privés qui ont atteint 15,7 % du PIB en 2019 contre 14,9 % en 2017, orientés principalement vers les branches d'activités stratégiques (agro-industries, énergies, mines, transport, BTP et télécommunications). Par ailleurs, la solidité du système bancaire s'est davantage renforcée avec un ratio de 18, au-dessus du minimum prudentiel de l'UMOA de 8,625 %.

**2. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour renforcer la gouvernance et rendre la croissance plus inclusive.** L'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) par la Banque Mondiale note la qualité de la gestion économique du pays, ses politiques structurelles, ses politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public avec un score CPIA de 3,5 en 2019 sur une échelle de 1 à 6. Pour mémoire, ce score était de 2,7 en 2010. Sur le plan social, la pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2016, poursuivant sa réduction entamée au début de la décennie. Ainsi, quatre millions de personnes ont été sorties de la pauvreté. Le taux de pauvreté est passé de 44,4 % en 2015 à 39,4 % en 2018. Ce taux était de 55,0 % en 2011. L'accès à l'électricité et à l'eau potable s'est élargi, grâce à des investissements dans des services de première nécessité qui ont bénéficié aux ménages dans chacun des groupes de revenus. En 2019, environ 80 % des ménages ivoiriens ont accès à l'électricité, soit une augmentation de 20 points de pourcentage par rapport à 2015 et de 54 points rapport à 2011. Pour les 40 % des ménages de la tranche inférieure de la distribution des revenus, l'accès à l'électricité, qui était de 49,6 % en 2015, a augmenté de 21 points de pourcentage. Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures de santé ont été favorables aux pauvres. En effet, au cours de la période 2015-2018, le pourcentage de ménages habitant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé a considérablement augmenté. Parmi les ménages les plus pauvres, l'accès aux infrastructures de santé, qui n'était que de 58% en 2015, a augmenté de 37 points de pourcentage pour atteindre 95% de la population. Pendant la période 2016-2019 environ 2,85 millions d'emplois (secteur formel et informel) ont été créés, dont 424.441 dans le secteur formel.

**3. En 2020, à l'instar des autres pays à travers le monde, la Côte d'Ivoire a subi le choc de la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19).** En effet, les mesures restrictives instaurées par la plupart des Etats dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 ont fortement ébranlé les secteurs d'activités et perturbé l'offre et la demande, ainsi que les marchés financiers. Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) d'octobre 2020 du FMI, l'économie mondiale se contracterait de 4,7 % en 2020. Au niveau national, dès le premier trimestre 2020, les échanges extérieurs et le secteur du tourisme ont subi les premiers effets négatifs. Les conséquences se sont ensuite généralisées aux autres secteurs, après les mesures de confinement prises le 20 mars 2020 dès l'apparition des premiers cas positifs dans le pays, concernant notamment la distanciation sociale, l'instauration de couvre-feu et la fermeture des frontières aériennes et terrestres aux passagers et surtout l'isolement du grand Abidjan, la capitale économique. Les différentes études menées ont révélé un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises privées, la fermeture de certaines petites entreprises ayant de faibles réserves de liquidité et une détérioration des conditions de vie des ménages.

**4. En vue de limiter l'impact de la crise sanitaire et relancer l'activité économique, le Gouvernement a adopté le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) et le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH).** Le PRS, doté d'un budget de 95,9 milliards FCFA, a permis de ralentir la propagation du coronavirus et d'assurer la prise en charge des personnes infectées. Ainsi, sept (7) mois après l'apparition du premier cas en Côte d'Ivoire, le nombre de cas confirmés s'est



établi à 20.486 pour 20.212 guérisons, et 122 décès, soit un taux de létalité de 0,6 %. Le PSESH, d'un montant de 1 700,9 milliards FCFA, est bâti autour de plusieurs mesures regroupées en trois axes, à savoir (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures de soutien à l'économie dans son ensemble, (iii) et les mesures sociales. Le PSESH devrait également servir de levier à une relance rapide post-crise de l'économie ivoirienne. L'exécution de ce plan a induit des dépenses budgétaires de 323 milliards de FCFA en 2020 qui seront incluses dans la Loi de Finances Rectificatives 2020. Dans le cadre de sa mise en œuvre, quatre (04) fonds d'une enveloppe de 158 milliards FCFA en 2020 ont été constitués, à savoir le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), le Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI), et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH). Outre ces quatre fonds, un Programme d'Urgence Agricole (PURGA) de 95 milliards FCFA en 2020 a également été mis en place afin de soutenir les filières agricoles impactées par la pandémie. Par ailleurs, la BCEAO a pris un ensemble de mesures accommodantes envers le secteur bancaire qui ont facilité le financement de l'activité économique. Toutes ces mesures couplées à l'assouplissement des mesures sanitaires ont favorisé une reprise progressive de l'activité. Ainsi, la croissance du PIB pour l'année 2020 devrait s'établir à 1,8 %.

**5. Par ailleurs, au niveau politique, le Gouvernement a œuvré au maintien d'un climat sociopolitique favorable à la tenue de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.** Dans ce cadre, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a été réformée conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ainsi, les compositions des commissions locales de la CEI ont été révisées afin d'assurer une meilleure représentativité des partis de l'opposition politique. En outre, les processus de révision de la liste électorale, de dépôt et de validation des candidatures se sont déroulés conformément au calendrier électoral.

**6. Le supplément au mémorandum de politiques économiques et financières décrit les progrès réalisés dans le cadre de notre Programme Économique et Financier à fin décembre 2019 et à fin juin 2020, puis, présente les principales orientations pour la fin de l'année 2020, ainsi que les perspectives à moyen terme.** Le programme a été bien exécuté à fin décembre 2019 avec notamment le respect de tous les critères de performance et repères structurels, malgré le non-respect de 3 repères indicatifs sur 5. Toutefois, l'exécution à fin juin 2020 a été perturbée à la suite des modifications survenues dans l'exécution budgétaire pour prendre en compte le financement des mesures de lutte contre la covid-19 ; occasionnant ainsi le non-respect de deux critères de performance sur cinq et quatre repères indicatifs sur cinq, arrêtés lors de la sixième revue en décembre 2019.

**7. Les critères de performance relatifs au plancher sur le solde budgétaire et au plafond sur la valeur actuelle nette (VAN) de la nouvelle dette extérieure de l'administration centrale n'ont pas été respectés à fin juin 2020.** En effet, le solde budgétaire s'est situé à -825,5 milliards de FCFA contre un objectif plancher de -493,5 milliards de FCFA. Ce dépassement est expliqué par les dépenses supplémentaires occasionnées notamment par la mise en œuvre des plans de riposte et

de soutien destinés à limiter les effets négatifs de la pandémie de la covid-19, à redynamiser l'activité économique par la préservation de l'outil de production et de l'emploi et, à soulager les couches sociales vulnérables. Le plafond de la VAN de la nouvelle dette extérieure de 1 417,32 millions USD a été dépassé de 828,18 millions USD en raison principalement de la survenue de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, cette crise a accentué l'incertitude liée au calendrier de signature des conventions de crédit. En particulier, la signature de plusieurs conventions de financement avec la Banque Mondiale a été anticipée dans la première moitié de l'année incluant les appuis budgétaires relatifs au plan de riposte contre la covid-19 et de renforcement du système de santé, ainsi qu'au Programme d'Appui à la Résilience Urbaine pour faire face aux pluies diluviennes survenues au cours du premier semestre 2020. Aussi, le Gouvernement réitère son engagement à respecter l'objectif du plafond de 3.694,6 millions USD sur la VAN à fin décembre 2020 entériné lors de la 6<sup>ème</sup> revue en décembre 2019. Il s'engage également à transmettre mensuellement au FMI le niveau de consommation cumulée de la nouvelle dette extérieure sur la période de septembre à décembre 2020, au plus tard le 06 du mois suivant. Ainsi, vu le contexte particulier qui a prévalu au cours du premier semestre 2020, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect de ces deux critères et la conclusion de la septième et de la huitième revue pour un décaissement équivalent à 193,572 millions de DTS.

#### **8. Les objectifs de politique économique et financière du Gouvernement à moyen terme s'inscrivent dans la continuité des acquis du Programme Economique et Financier (PEF) 2016-2020.**

Ces objectifs demeurent la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre du PND 2021-2025. A ce titre, la croissance économique, dont les hypothèses sont notamment basées sur les données des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du FMI d'octobre 2020, devrait rebondir, à 6,5% en 2021, soutenue par la reprise de l'activité économique domestique, dans un contexte d'accélération graduelle de la croissance mondiale et de l'assouplissement des mesures barrières au niveau national. Dans cette optique, la participation du secteur privé à la création de richesse continuera de croître, soutenue d'une part par la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et d'autre part par la mise en œuvre des projets structurants issus de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC), et des accords bilatéraux signés avec des pays tiers. Par ailleurs, les actions sociales en faveur des populations seront poursuivies. A moyen terme, l'objectif des autorités est de permettre à la Côte d'Ivoire de se classer à terme dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Le Gouvernement veillera ainsi à maintenir la solidité du cadre macroéconomique et une croissance forte, soutenable, et créatrice d'emplois notamment pour les femmes et les jeunes. Le Gouvernement continuera de s'associer à la lutte contre le changement climatique, à préserver les écosystèmes, et à améliorer l'indice du capital humain. Le déficit budgétaire dégradé à 5,9 % du PIB en 2020 du fait de la COVID-19, sera ramené à 4,6 % du PIB en 2021 et au niveau de la norme communautaire de 3 % à partir de 2023. Ainsi, la politique budgétaire, à moyen terme, vise à renforcer la mobilisation des recettes domestiques et à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour

accroître les investissements publics. Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles en matière de gestion de finances publiques, de fiscalité, de développement du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de gouvernance, qui constituent des axes prioritaires du prochain Plan National de Développement (PND 2021-2025).

**9. Le Gouvernement adoptera le projet de Loi de Finances Rectificative 2020 au plus tard à mi-novembre 2020, comme condition préalable pour la considération de la revue par le Conseil d'Administration du FMI.**

**10. Le Gouvernement consent à mettre à la disposition des services du FMI, toutes les informations nécessaires à l'évaluation prévue le 9 décembre du programme qui s'achève le 11 décembre 2020.** Aussi le Gouvernement autorise-t-il le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation des revues par le Conseil d'Administration du FMI.

**Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.**

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Adama COULIBALY**

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexe :

- Supplément au MPEF

## Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières 2020

20 novembre 2020

### CONTEXTE

**1. L'économie ivoirienne a poursuivi son dynamisme sur la période 2016-2019, en dépit d'un contexte mondial défavorable marqué notamment par les tensions commerciales, et la baisse des cours des matières premières.** La croissance s'est établie en moyenne à 6,9 % sur la période 2016-2019. Le revenu réel par tête a progressé de 13,5 % entre 2016 et 2019, hissant la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec notamment un revenu par habitant supérieur à ceux du Nigéria et du Ghana en 2019. Le déficit budgétaire a été progressivement réduit pour s'établir à 2,3 % du PIB en 2019, l'inflation a été maîtrisée en dessous de 3 %, et le taux d'endettement est ressorti à 38,8 %, permettant ainsi à la Côte d'Ivoire de respecter tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au déficit courant, il a été contenu en dessous de 5 % du PIB sur toute la période grâce à la bonne tenue de l'excédent commercial. Ces performances sont principalement attribuables à la bonne exécution du Plan National de Développement (PND 2016-2020), à une politique budgétaire appropriée et à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie. Le climat des affaires s'est constamment amélioré, et la Côte d'Ivoire a gagné 32 places entre juin 2015 et juin 2019 dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, pour se positionner à la 110<sup>ème</sup> place. Cela s'est traduit par la hausse des investissements privés qui a atteint 15,7 % du PIB en 2019 contre 14,9 % en 2017, orientés principalement vers les branches agro-industries, énergies, mines, transport, BTP, et télécommunications. Par ailleurs, la solidité du système bancaire s'est davantage consolidée avec un ratio de solvabilité établi à 10,5 % à fin décembre 2019 contre 7,9 % et 9,55 % respectivement à fin décembre 2016 et à fin décembre 2018, au-dessus du minimum de la norme prudentielle de l'UMOA de 8,625 % grâce à la mise en œuvre des dispositions de Bâle 2 et 3. Les principaux résultats sur la période 2016-2019 sont présentés dans l'encadré 1.

**2. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, a subi le choc de la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19) en 2020.** La plupart des Etats ont instauré des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19 qui ont fortement ébranlé les secteurs d'activités et perturbé l'offre et la demande, ainsi que les marchés financiers. Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) de septembre 2020 du FMI, l'économie mondiale se contracterait de 4,7 % en 2020. Sur le plan national, dès le premier trimestre 2020, les échanges extérieurs et le secteur du tourisme ont subi les premiers effets négatifs. Les conséquences se sont ensuite généralisées avec les mesures de confinement prises le 16 mars 2020 dès l'apparition des premiers cas positifs dans le pays, notamment, la distanciation sociale, l'instauration de couvre-feu et la fermeture des frontières aériennes et terrestres aux passagers. Les différentes études menées ont révélé un impact négatif sur

le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises privées, la fermeture de certaines petites entreprises ayant de faible réserve de liquidité et une détérioration des conditions de vie des ménages.

### **3. Afin de limiter l'impact socioéconomique de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) et le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH)**

Le PRS, doté d'un budget de 95,9 milliards de FCFA, a permis de ralentir la propagation du coronavirus et d'assurer la prise en charge des personnes infectées. Ainsi, sept (07) mois après l'apparition du 1<sup>er</sup> cas en Côte d'Ivoire, le nombre de cas confirmés s'est établi à 20 486 pour 20 212 guérisons, et 122 décès, soit un taux de létalité de 0,6%. Le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, d'un montant de 1 700,9 milliards de FCFA, est bâti autour de plusieurs mesures regroupées en trois axes, à savoir (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures de soutien à l'économie dans son ensemble, (iii) et les mesures sociales. L'exécution de ce plan a induit des nouvelles dépenses budgétaires de 323 milliards de FCFA en 2020. Dans ce cadre, quatre (04) fonds d'appui au tissu socio-économique d'une enveloppe globale de 158 milliards de FCFA en 2020 ont été mis en place à savoir le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH). Un Programme d'Urgence Agricole (PURGA) d'un budget de 95 milliards de FCFA en 2020 a également été institué afin de soutenir les filières agricoles impactées par la pandémie. Le reste des actions d'un montant de 69,41 milliards de FCFA s'est articulé principalement autour de l'appui aux entreprises publiques, du renforcement et de la sécurisation du dispositif d'approvisionnement des marchés, ainsi que de la lutte contre la flambée des prix des produits de grande consommation. Par ailleurs, le PSESH a permis aux entreprises fragilisées par la crise de bénéficier de réductions d'impôts et de moratoires sur les paiements de charges fiscales et sociales pour un coût budgétaire estimé à 18,4 milliards de FCFA. Le PSESH a ainsi contribué, d'une part à soutenir l'outil de production et maintenir les emplois en vue d'assurer la continuité des activités des entreprises, et d'autre part, à apporter un soutien humanitaire aux populations vulnérables ou rendues vulnérables par la crise sanitaire. Par ailleurs, la BCEAO a pris un ensemble de mesures accommodantes envers le secteur bancaire qui ont facilité le financement de l'activité économique. Toutes ces mesures couplées à l'assouplissement des mesures barrières ont favorisé une reprise progressive de l'activité. Ainsi, la croissance du PIB pour l'année 2020 devrait s'établir à 1,8%. Enfin, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui budgétaire du Fonds Monétaire International (FMI) d'un montant de 536 milliards de FCFA au titre de la Facilité de Crédit Rapide et de l'Instrument de Financement Rapide pour faire face aux urgences liées à la crise de la Covid-19. Cet appui a été un catalyseur pour assurer la contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des deux plans de riposte face à la Covid-19.

### **4. Au niveau politique, le Gouvernement a œuvré au maintien d'un climat sociopolitique favorable à la tenue de l'élection présidentielle démocratique et apaisée en octobre 2020.**

Dans ce cadre, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a été réformée conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ainsi, les compositions

des commissions locales de la CEI ont été révisées afin d'assurer une meilleure représentativité des partis de l'opposition politique. En outre, les processus de révision de la liste électorale et de dépôt et validation des candidatures se sont déroulés conformément au calendrier électoral.

#### **5. Les perspectives économiques à moyen terme de la Côte d'Ivoire demeurent bonnes.**

L'activité économique devrait rebondir dès 2021 à la faveur de la reprise de l'économie mondiale et la maîtrise de la pandémie COVID-19. L'économie devrait également bénéficier de la mise en œuvre du PND 2021-2025 qui s'articule autour de cinq piliers : (i) le renforcement de la transformation productive, le développement de grappes industrielles et la digitalisation de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité ; (iii) le renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ; (iv) le développement régional par la création de pôles économiques compétitifs et la poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance tout en respectant la durabilité environnementale et (v) l'approfondissement de la gouvernance dans tous ses aspects et la modernisation de l'Etat. Dans cette dynamique, bien que l'environnement international soit soumis à des risques de ralentissement de l'économie mondiale du fait de la persistance des effets de la covid-19, la croissance économique nationale devrait être forte et soutenue, et l'objectif des autorités est de permettre à la Côte d'Ivoire de se classer à terme dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Dans ce contexte, la participation du secteur privé dans la création de richesse continuera de croître avec la mise en œuvre des projets issus des initiatives « Compact with Africa » du G20, Millenium Challenge Corporation (MCC), et des accords bilatéraux signés avec des pays tiers. Par ailleurs, les actions sociales en faveur des populations seront poursuivies, en vue de réduire davantage le taux de pauvreté qui s'est établi à 39,4 % en 2018 contre 44,4 % en 2015.

#### **6. Les objectifs de politique économique et financière du Gouvernement à moyen terme s'inscrivent dans la continuité des acquis du Programme Economique et Financier (PEF) 2016-2020 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit couplé au Mécanisme Elargi du Crédit.**

Le Gouvernement veillera à maintenir la solidité du cadre macroéconomique. L'inflation devrait être maintenue en dessous du plafond de la norme communautaire de 3 %, et le déficit du compte courant contenu à 5 % du PIB. Le déficit budgétaire dégradé à 5,9 % du PIB en 2020 du fait de la Covid-19, sera ramené en 2023 au niveau de la norme communautaire de 3 %. La consolidation de la position budgétaire serait amorcée dès 2021 avec un déficit de 4,6 % du PIB. Ainsi, la politique budgétaire, à moyen terme, vise à renforcer la mobilisation des recettes domestiques et à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour accroître les investissements. Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles en matière de gestion de finances publiques, de fiscalité, de développement du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de gouvernance.

#### **7. Ce supplément au mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à juin 2020, et présente les principales orientations pour fin 2020, ainsi que les perspectives à moyen terme.**

### Encadré 1 : Huit résultats clés de la politique économique et sociale de la période 2016-20

**(1) La Côte d'Ivoire a été sur la période 2016-2019 l'un des pays avec la plus forte croissance économique au monde.**

Le pays est la plus grande économie parmi les huit membres de l'union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). L'économie est restée dynamique avec une croissance moyenne de 6,9 % par an de 2016 à 2019 du PIB en termes réels. Avec une population de 25,2 millions, le revenu par habitant de la Côte d'Ivoire en 2019 atteignait 1735,8 USD, soit une hausse de 13,5 % par rapport à son niveau de 2016 en termes réels selon la Banque Mondiale, en poursuite des efforts réalisés depuis 2011 (+53,3 % sur la période 2011-2019).

**(2) Les institutions, les politiques et la gouvernance se sont améliorées.** L'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale note la qualité de la gestion économique du pays, ses politiques structurelles, ses politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public avec un score CPIA de 3,5 en 2019 sur une échelle de 1 à 6. Pour mémoire, ce score était de 2,7 en 2010. La note d'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans le rapport sur l'environnement des affaires « Doing Business » de la Banque mondiale, s'est améliorée, la faisant passer de 142<sup>ème</sup> sur 183 pays en 2016 à 110<sup>ème</sup> sur 190 pays en 2020. Dans la notation de 2020, le pays se classe 18<sup>ème</sup> parmi 41 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et 11<sup>ème</sup> parmi les 48 pays de la région Afrique subsaharienne. Les notations globales au niveau mondial de la Côte d'Ivoire sont même encore meilleures pour plusieurs indicateurs spécifiques de l'environnement des affaires comme : la création d'entreprise (29<sup>ème</sup>), l'obtention de prêts (48<sup>ème</sup>), le règlement de l'insolvabilité (85<sup>ème</sup>), et l'exécution des contrats (94<sup>ème</sup>).

**(3) La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2016, poursuivant sa réduction entamée au début de la décennie.** Quatre millions de personnes ont été sorties de la pauvreté soit un record historique pour le pays. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies soit de 10 % de la population en 1985 à 48,9 % en 2008 à 55,4 % de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Le taux de pauvreté est passé de 44,4 % en 2015 à 39,4 % en 2018.

**(4) La période 2015-2019 a également vu la réalisation de progrès vers une prospérité partagée.** La croissance de la consommation parmi les ménages au bas de l'échelle de la distribution des revenus a été supérieure à celle des ménages en haut de cette échelle. La croissance de la consommation était de 5,6 % par an au cours de la période 2015-2018 pour les 40 % des ménages situés au bas de l'échelle de distribution, contre une diminution de cette croissance de 2,5 % par an pour les 60 % des ménages situés dans la partie supérieure de l'échelle.

**(5) L'accès à l'électricité et à l'eau potable s'est élargi, grâce à des investissements dans des services de première nécessité qui ont bénéficié aux ménages dans chacun des groupes de revenus.** En 2019, environ 80 % des ménages ivoiriens avaient l'électricité, soit une augmentation de 20 points de pourcentage par rapport à 2015 et de 54 points rapport à 2011, et de 58 points par rapport à 1998 où le taux d'accès n'atteignait que 22 %. Pour les 40 % des ménages de la tranche inférieure de la distribution des revenus, l'accès à l'électricité, qui était de 49,6 % en 2015, a augmenté de 21 points de pourcentage. Les ménages pauvres ont également gagné un meilleur accès à l'enseignement primaire et secondaire avec des taux nets de scolarisation respectifs de 91,3 % et 70,5 % en 2019 contre respectivement 87,8 % et 58,4 % en 2016, ainsi qu'aux marchés et aux routes. L'accès à l'eau potable est pratiquement universel, dépassant 90 % dans les zones urbaines et rurales, et dans chacun des groupes de revenu.

**(6) Les investissements dans les infrastructures de santé ont été favorables aux pauvres.** Au cours de la période 2015-2018, le pourcentage de ménages habitant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé a considérablement augmenté. Parmi les ménages les plus pauvres, l'accès aux infrastructures de santé, qui n'était que de 58 % en 2015, a augmenté de 37 points de pourcentage pour atteindre 95 % de la population.

### Encadré 1 : Huit résultats clés de la politique économique et sociale de la période 2016-20 (suite et fin)

**(7) La création brute d'emploi totale pendant la période 2016-2019 a été d'environ 2,85 millions (secteur formel et informel).** Dans le secteur formel, 424 441 emplois ont été créés dont 89,2 % dans le secteur privé.

**(8) Des efforts de consolidation importants ont été réalisés avec un déficit budgétaire qui est passé de 2,9 % en 2016 à 2,3 % du PIB en 2019, en dessous du seuil de 3 % de l'UEMOA.** Cette consolidation a été rendue possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses, et dans une moindre mesure à la mobilisation des recettes fiscales. La pression fiscale est en effet passée de 11,8 % du PIB en 2016 à 12,3 % en 2019, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage du PIB en trois ans, moindre que les objectifs d'un (01) point de pourcentage du PIB prévus au début du programme. Cela s'explique en partie par la chute des cours internationaux du cacao enregistrée depuis 2017, qui a occasionné une décision de baisser le taux de taxation en vue de soutenir les prix aux producteurs. Ce qui a induit un impact négatif sur la mobilisation des ressources intérieures de 0,6 point de PIB. En effet, la pression fiscale hors ressources liées au café-cacao a progressé de 0,9 point de PIB, passant de 10 % du PIB en 2016 à 10,9 % en 2019. Cette évolution de la pression fiscale s'explique principalement par les efforts de modernisation de l'administration fiscale. En effet, des solutions informatiques ont été développées et mises en application. Il s'agit notamment de E-impôts a été implémenté pour permettre aux opérateurs économiques d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne depuis 2017 et de la réforme générale du système d'information et de gestion des impôts, débutée en 2019, avec une utilisation aux Grandes et Moyennes entreprises. A cela s'ajoutent les mesures administratives telles que la segmentation de la population fiscale, la mise en place du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier et la Création d'une Direction de l'Analyse Risque.

## CADRE MACROECONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME en 2019 et 2020

### A. Cadre Macroéconomique et financier

**8. Les nouveaux comptes nationaux définitifs 2015, 2016, 2017 et provisoires 2018 selon le format du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 avec pour année de base 2015, ont été publiés en février 2020.** Ce rebasage induit des changements majeurs au niveau de la structure des comptes et une réévaluation des agrégats macroéconomiques. Le PIB nominal de la nouvelle année de base 2015 s'affiche à 27 086,2 milliards FCFA, soit un bond de 38,2 % par rapport à son niveau sous le format SCN 1993. En effet, la valeur ajoutée des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont connu des progressions respectivement de 11,6 %, 7,6 % et 63,0 % par rapport à l'ancienne série. Cet effet observé sur le PIB résulte de la conjugaison du changement d'année de base, d'une plus large couverture des activités économiques et des modifications conceptuelles apportées par le SCN 2008. L'augmentation du PIB nominal entraîne une baisse de certains indicateurs tels que la pression fiscale, les soldes (budgétaire et du compte courant) en pourcentage du PIB, et le taux d'endettement. Les taux de croissance du PIB réel ressortent à 7,2 %, 7,4 % et 6,9 % respectivement en 2016, 2017 et 2018 contre respectivement 8,0 %, 7,7 %, et 7,4 % sous l'ancien format. Les comptes semi-définitifs 2018 et provisoires 2019 ont été publiés en septembre 2020.



Sauf indication contraire, l'analyse économique effectuée dans la suite du document est basée sur les données issues du rebasage.

**9. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2019 avec une croissance estimée à 6,2 % après 6,9 % en 2018 sous l'effet du redressement de la demande extérieure dans un cadre macroéconomique stable.**

- **Du côté de l'offre**, la croissance aurait été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 11,5 % en lien avec la bonne tenue des BTP (23,8 %), des produits pétroliers (19,0 %), de l'extraction minière (17,5 %), et des industries agro-alimentaires (+5,6 %). Le secteur primaire afficherait une progression de 5,3 % imputable principalement à l'agriculture d'exportation (5,9 %). Quant au secteur tertiaire, il devrait ressortir à (+4,9 %), porté par l'ensemble de ses branches à savoir les télécommunications (+7,6 %), les transports (+5,5 %), le Commerce (+4,9 %) et les autres services (+4,2 %).
- **Du côté de la demande**, la croissance serait portée par la consolidation de la consommation finale (4,6 %), et l'affermissement de l'investissement privé (13,9%), ainsi que par un regain de la demande externe nette en raison de la bonne tenue des exportations (18,6 %) couplée avec une faible évolution des importations (1,0 %).
- **L'inflation s'est affichée à 0,8 % en moyenne annuelle conformément à la norme communautaire fixée à un plafond de 3 %**. La maîtrise de l'inflation s'explique principalement par un bon approvisionnement du marché local, et la poursuite des opérations de lutte contre la cherté de la vie.
- **La situation extérieure serait marquée par une nette amélioration du déficit du solde des transactions courantes à 1,8 % du PIB en 2019 contre 3,6 % en 2018, impulsée par la remontée de l'excédent commercial**. En dépit de la détérioration des termes de l'échange induite par l'effet combiné de la baisse des prix à l'export de 0,7 % et de l'augmentation des prix à l'import de 0,2 %, le solde commercial à fin 2019 enregistrerait un excédent de 1 204,8 milliards de FCFA, en hausse de 46,0 % par rapport à 2018. Cette évolution résulte (i) la forte progression des exportations 12,2 % imputable au redressement des productions de l'agriculture d'exportation et des mines, et (ii) la hausse modérée des importations (2,3 %) portée par les achats de biens intermédiaires et de biens d'équipements. Le déficit courant a été financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) et l'émission d'un Eurobond permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

- **La compétitivité extérieure prix de la Côte d'Ivoire s'est améliorée en 2019 par rapport à 2018.** Le taux de change effectif réel s'est contracté de 5,78 % provenant notamment d'un différentiel d'inflation favorable (-4,4 %) et d'une appréciation de (5,2 %) de l'USD par rapport à l'Euro.
- **La situation monétaire à fin décembre 2019 est caractérisée par la hausse de la masse monétaire de 10,8 % contre 13,5 % en 2018.** Cette évolution résulte de l'augmentation combinée des actifs extérieurs nets (22,9 %) et des créances intérieures (9,6 %). Les actifs extérieurs nets ont bénéficié de l'amélioration du solde commercial. Les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 20,4 % reflétant un recours plus important au système bancaire. Les créances sur l'économie affichent une hausse de 6,1 % soutenue principalement par les prêts aux particuliers. Par ailleurs, les réserves officielles de change de l'UEMOA à fin 2019 représentent 5,7 mois d'importations de biens et services en liaison avec le rapatriement des recettes d'exportation et la mobilisation de ressources extérieures sous forme d'investissements directs étrangers, d'investissements de portefeuille et de nouveaux tirages sur les emprunts extérieurs.

**10. L'exécution budgétaire en 2019 s'est soldée par l'amélioration du déficit budgétaire à 2,3 % du PIB conformément à l'objectif du programme, après 2,9 % du PIB en 2018.** Cette amélioration résulte essentiellement de l'effet combiné d'une augmentation des recettes fiscales et de la sous-consommation des dépenses d'investissement.

- Les recettes totales et dons sont ressortis à 5 158,4 milliards de FCFA contre un objectif de 5 259,1 milliards de FCFA, soit une moins-value de 100,6 milliards de FCFA. La non-atteinte des objectifs de recettes est attribuable notamment à (i) la fiscalité intérieure (-97,4 milliards de FCFA) en lien avec le retard dans l'exécution de certaines réformes notamment la mise en place du dispositif de suivi des flux de Communication ainsi que de la généralisation de SIGICI à tous les services de la DGI, et (ii) la faible mobilisation des dons (-38,8 milliards de FCFA). Toutefois, au niveau de la fiscalité de porte, il est enregistré un écart positif, tiré par les droits et taxes sur les produits pétroliers (+17,97 milliards) en lien avec la Taxe Spécifique Unique SIR et les recettes à l'exportation (+22,82 milliards de FCFA) liées notamment au cacao. Quant aux recettes non fiscales, l'on note une performance de (+32,1 milliards de FCFA).
- Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 5 943,9 milliards de FCFA contre un objectif de 6 049,2 milliards de FCFA, soit une sous-consommation de 105,3 milliards de FCFA liée principalement à une sous-exécution des dépenses d'investissement de 97,1 milliards de FCFA du fait du retard enregistré dans l'exécution de certains investissements financés sur emprunts-projets.

- Le besoin de financement a été couvert par un recours aux marchés monétaire et financier d'un montant de 1 486,6 milliards de FCFA contre une prévision de 1 371,5 milliards de FCFA, hormis les opérations de rachat de 1 042,8 milliards de FCFA.

**11. Le stock de la dette de l'administration centrale y compris la dette rétrocedée, augmenté de la dette garantie par l'État, s'affiche à 40,9 % du PIB à fin décembre 2019 contre 37,7 % à fin décembre 2018.** La dette extérieure y compris celle garantie par l'État s'est établie à 27,6 % du PIB à fin décembre 2019 contre 25,2 % à fin décembre 2018. Quant à la dette intérieure, elle s'affiche à 13,3 % du PIB à fin décembre 2019 contre 12,5 % à fin décembre 2018. Le stock de la dette des entreprises publiques à fin décembre 2019 ressort à 6,5 % du PIB dont 3,3 % de dette rétrocedée, 2,2 % de dette garantie et 1,0 % de dette non garantie. S'agissant des prêts rétrocedés, le service de la dette payé s'est établi à 21,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre 18,6 milliards de FCFA prévu pour 2019, soit un taux de réalisation de 117,5 %.

**12. Le dynamisme de l'activité économique s'est ralenti au premier semestre 2020, à la suite de la propagation de la COVID-19 dont le 1<sup>er</sup> cas a été enregistré en Côte d'Ivoire, en mars 2020.** Les impacts de la pandémie ont en premier lieu affecté le tourisme et les échanges extérieurs. En effet, à fin mars, le nombre de passagers dans l'aérien a baissé de 15,1 % et les trafics de marchandises dans le maritime et le ferroviaire ont chuté respectivement de 6 % et 8,5 % par rapport fin mars 2019. En second lieu, les mesures de lutte contre la propagation de la maladie (distanciation sociale, isolement du grand Abidjan, fermeture des magasins et lieux de spectacle, couvre-feu, etc.) ont fragilisé la plupart des entreprises. Ainsi, à fin Juin 2020, sauf indication contraire, les principales évolutions par rapport à la même période de l'année précédente se présentent comme suit :

- Le secteur agricole a été confronté aux difficultés de commercialisation et d'approvisionnement en intrants, ainsi qu'à la baisse des cours mondiaux de nombreux produits. Toutefois, l'agriculture d'exportation a connu des évolutions contrastées. Les productions de café (-10,9 %), de cacao (-12,5 %) et de bois en grumes (-16,5 %) sont en baisse. A l'inverse, celles de noix de cajou (+13,3%), de coton (+2,2), de sucre (+1,4 %), d'ananas (+13,3 %) et de banane (+22,0 %) sont en hausse.
- L'indice harmonisé de la production industrielle a décéléré à -1,7 % à fin juin 2020 après s'être située à 3,7 % à fin mars 2020 et 4,7 % à fin février 2020. Cette quasi-stagnation provient de l'effet conjugué de l'accroissement des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+4,2 %) et des « industries environnementales » (+3,3 %), de l'inertie des « industries extractives » et du recul des « industries manufacturières » (-0,2 %).
- Le secteur tertiaire a fortement subi l'impact des mesures de lutte contre la Covid-19. A fin juin 2020, l'indice du Chiffre d'affaires du commerce de détail a régressé de 5,4 %. De même,

l'ensemble des activités de transport se contractent avec les replis du nombre de passagers commerciaux (-57,3 %), des trafics de marchandises dans le maritime (-9,8 % à fin mai) et dans le ferroviaire (-9,6 %) et du transport routier (-4,4 %). Toutefois, le secteur des télécommunications a tiré profit du contexte de distanciation sociale (télétravail, réseaux sociaux, appels, etc.) avec une progression de son chiffre d'affaires global de 6,0 %, malgré la baisse des tarifs.

- Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, se situe à 1,6 %, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 % maximum. Ces fluctuations de prix proviennent du renchérissement des produits comestibles de 4,6 % et des produits non alimentaires de 1,4 %. En termes d'origine, les prix des produits locaux s'affichent en hausse de 3,6 %, tandis que ceux des produits importés replient de 1,7 %.
- L'excédent commercial est ressorti à 762,8 milliards de FCFA, en baisse de 3,5 % comparativement au premier semestre de 2019, sous l'effet combiné des replis des exportations (-4,2 %) et des importations (-4,4 %). La baisse des exportations provenant de l'ensemble de ses composantes « l'agriculture industrielle et d'exportation » (-3,5 %), produits manufacturés (-16,0 %) et produits miniers (-3,5 %) est liée principalement à la contraction des volumes. A l'inverse, la baisse en valeur des importations est attribuable au recul des prix (-5,3 %). Les achats de biens de consommation ont connu une contraction de 11,1 % en valeur alors que les achats de biens intermédiaires et d'équipement ont augmenté respectivement de 0,7 % et 5,0 %.
- La masse monétaire a enregistré une hausse de 15,6 % (+1 521,2 milliards de FCFA) portée par l'accroissement des actifs extérieurs nets (+1 067,6 milliards de FCFA ; +62,2 %), des créances sur l'économie (+332,8 milliards de FCFA ; +4,8 %) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+417,5 milliards de FCFA ; +15,2 %). Les évolutions des créances intérieures ont été impulsées à travers l'adoption par la BCEAO d'une politique accommodante.
- Au niveau de la place boursière sous régionale, la capitalisation du marché des obligations a enregistré une hausse de 37,9 %. Sur le marché des actions, les indices BRVM 10 et BRVM Composite ont replié respectivement 19,4 % et de 17,4 %. Par ailleurs, la BRVM est passée depuis le 16 septembre 2020 à la bourse en ligne offrant la possibilité de transmission des ordres à partir des téléphones portables, tablettes, etc. des clients, pour être routés vers le système de négociation de la BRVM. Cette innovation vise (i) l'amélioration de la liquidité du marché ; (ii) la réduction des délais d'exécution des ordres ; et (iii) la baisse des coûts des transactions. En outre, la nouvelle plateforme de surveillance du marché « Smart Market surveillance », mise en place en février 2020, renforce l'intégrité du marché pour les investisseurs. Par ailleurs, l'opérationnalisation de la Bourse des Matières Premières agricoles (BPMA) dont le déploiement serait achevé en 2022, devrait contribuer à travers le

financement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025), à révolutionner le secteur agricole en fournissant un marché fiable pour les produits et à stimuler la production.

**13. L'exécution budgétaire au premier semestre 2020 a été marquée par la prise de mesures fiscales et l'accroissement des dépenses en vue de contenir la propagation de la Covid-19 et de soutenir le tissu économique, nécessitant une réorientation de la politique budgétaire en 2020.** Au niveau fiscal, ces mesures ont consisté en (i) l'octroi de moratoires sur le paiement de certains impôts et taxes, (ii) la défiscalisation des prêts bancaires en faveur des entreprises du secteur de la santé, (iii) la réduction de 25 % de la patente accordée aux entreprises de transport, (iv) l'exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires, (v) la suspension des contrôles à postériori, et (vi) l'extension à toutes les entreprises, jusqu'à fin juin 2020, de la procédure accélérée de quinze (15) jours pour le remboursement des crédits de TVA, l'abandon de certains droits (réduction de 25 % de la patente transport). L'impact de ces mesures serait évalué à 101,5 milliards de FCFA de perte sur les recettes intérieures. Au niveau de la fiscalité de porte, elles entraîneraient une contraction des recouvrements de 6,0 milliards de FCFA. Ainsi, initialement prévus à respectivement 2 828,7 milliards de FCFA, 3 322,2 milliards de FCFA et -493,5 milliards de FCFA en septembre 2019 dans le cadre de la sixième revue du programme, les prévisions de recettes et dons, de dépenses et prêts net, et de déficit budgétaire pour fin juin 2020 ont été révisés en avril 2020 respectivement à 2 320,5 milliards de CFA, 3 745,5 milliards de FCFA et -1 425,0 milliards de FCFA dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit et de l'Instrument de Financement Rapide.

**14. Le déficit budgétaire s'est situé à 825,5 milliards de FCFA à fin juin 2020 contre la projection de 1425,0 milliards de FCFA arrêtée en avril 2020 dans le contexte du déboursement de la facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) du FMI, en raison d'un meilleur recouvrement des recettes et dons et d'une sous consommation des dépenses.**

- Les recettes et dons sont ressortis à 2 375,1 milliards de FCFA contre la projection de 2 320,5 milliards de FCFA en avril 2020, soit une plus-value de 54,6 milliards. Cette plus-value est attribuable à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales (+111,6 milliards) dû aux paiements volontaires des impôts effectués par certains opérateurs, malgré le moratoire de trois (3) mois qui leur a été accordé. Le niveau de mobilisation des dons de 91,9 milliards pour un objectif de 165,1 milliards demeure faible, en raison du faible niveau de décaissement des dons projet.
- Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 3 200,6 milliards contre une projection de 3745,5 milliards arrêtée en avril 2020, dont 195,7 milliards de FCFA au titre du PRS et du PSESH, soit une sous consommation de 544,9 milliards liés principalement aux retards accusés dans l'exécution des fonds du PSESH (Encadré 2) et du retard dans l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

- Ce déficit a été financé par le recours aux marchés monétaire et financier d'un montant de 1 524,7 milliards de FCFA ainsi que par des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers de 133,5 milliards de FCFA. Les sollicitations des marchés monétaires et financiers comprennent des bons du trésor de 1 064,9 milliards de FCFA (dont 535 milliards de FCFA de bons à caractère social émis en avril et en mai 2020 dénommés « Bons Covid-19<sup>1</sup> »), des emprunts obligataires de 227,7 milliards de FCFA et des obligations du trésor de 232,1 milliards de FCFA, ont également permis de régler les échéances du capital de la dette publique qui se sont établies à 827,4 milliards de FCFA. Ces échéances sont réparties entre 617,4 milliards de FCFA de dette intérieure et 210,0 milliards de FCFA de dette extérieure. Par ailleurs, les appuis budgétaires se sont établis à 669,5 milliards de FCFA et sont principalement issus du FMI au titre de Facilité Rapide de Crédit et de de l'Instrument Rapide de Crédit (536 milliards) et de la Banque mondiale (118,5 milliards de FCFA).

**Encadré 2 : Mise en œuvre du Plan de Riposte Economique sur l'année 2020, et Gestion des fonds liés au Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) au premier semestre 2020**

Face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 qui a entraîné la baisse de l'activité économique, le Gouvernement a adopté en avril 2020 le PSESH d'un coût global de 1700,99 milliards de FCFA sur toute la période de la pandémie visant à maintenir l'outil productif, soutenir les populations vulnérables et assurer une relance rapide post-crise. Le Plan se décline en trois principaux axes à savoir, (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

L'exécution du Plan a induit de nouvelles dépenses budgétaires 2020 d'un montant de 323 milliards de FCFA, réparti notamment entre les quatre fonds de soutien (FSGE, FSPME, FASI, et FSS) et le Programme d'Urgence Agricole (PURGA). En outre, les mesures de soutien aux entreprises à travers les réductions et l'octroi de moratoires pour le paiement des charges fiscales et sociales ont engendré des pertes de recettes estimées 18,4 milliards de FCFA (cf. *annexe I, Situation d'exécution du plan de soutien économique, social et humanitaire à fin juin 2020*).

Quatre fonds de soutien, à savoir (i) le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), (ii) le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), (iii) le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), et (iv) le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH), ont été créés dans le cadre du PSESH. Chaque Fonds est administré par un Comité de Gestion, soutenu par un Secrétariat exécutif chargé de la mise en œuvre des activités opérationnelles.

Les Fonds sont financés sur les ressources propres de l'Etat, les dons des particuliers et entreprises, avec des contributions des partenaires techniques et financiers. Les ressources des fonds sont logées à la BNI qui en assure la gestion administrative et financière sous l'autorité des Comités de Gestion. Les critères de sélection des bénéficiaires ainsi que les procédures de gestion des fonds ont été rédigées avec le soutien des cabinets internationaux sur appels d'offre, grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment la SFI. En attendant la finalisation des travaux des cabinets, ces fonds ont démarré officiellement leurs opérations de soutien le 14 mai 2020, sur la base des dispositifs transitoires. Depuis le 22 juin 2020, les dispositifs définitifs de fonctionnement des fonds ont été mis en place.

<sup>1</sup>Ces bons, d'une maturité de trois (3) mois, ont été émis sur le marché monétaire régional pour faire face aux dépenses immédiates liées à la lutte contre la pandémie du Covid-19.

## Encadré 2 : Mise en œuvre du Plan de Riposte Economique sur l'année 2020, et Gestion des fonds liés au Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) au premier semestre 2020 (suite)

La situation détaillée des fonds se présente comme suit :

- Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)

Ce fond, destiné aux grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de FCFA), bénéficie d'une dotation cible de 100 milliards FCFA dont 38 milliards de FCFA au titre de la gestion 2020. Le FSGE dispose d'une plateforme informatique ([www.fsge.gouv.ci](http://www.fsge.gouv.ci)) pour informer les populations sur les activités du fonds et pour l'enregistrement des requérants. A fin août 2020, 39 entreprises ont reçu des appuis du FSGE, pour un montant total de 11,542 milliards de FCFA, soit un taux d'utilisation des ressources 2020 de 30,37 %.

- Fonds de Soutien aux PME (FSPME)

Ce Fonds, avec une dotation cible de 150 milliards de FCFA vise à apporter des appuis financiers aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) (Chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard de FCFA). Pour la gestion 2020, la dotation du Fonds est de 40 milliards de FCFA. Un site internet ([www.fspme.agencipme.ci](http://www.fspme.agencipme.ci)) est dédié aux activités de Fonds. A fin août 2020, le FSPME a réalisé des opérations d'un montant total de 3,2 milliards de FCFA en faveur de 101 PME.

- Fonds de Solidarité et de Soutien Humanitaire (FSS)

Ce fonds, doté d'un budget global cible de 170 milliards FCFA, a pour mission d'apporter du soutien aux personnes vulnérables ou rendues vulnérables par la Covid-19. Avec une dotation budgétaire 2020 de 60 milliards de FCFA, le FSS a réalisé à fin août 2020 des opérations d'un montant total de 18,689 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption de 31,2 %. Ces opérations portent sur (i) les transferts monétaires en faveur de 123 299 ménages vulnérables ; (ii) le soutien financier à 12 557 personnes mises au chômage ou licenciées du fait de la COVID-19 ; (iii) la prise en charge des factures d'électricités de 1 052 749 ménages abonnés au tarif social, pour un montant de 7,13 milliards de FCFA ; et (iv) le soutien financier à une pouponnière et 5 centres d'accueillant 273 enfants en situation de rue. Un site internet ([www.fss-covid19.com](http://www.fss-covid19.com)) est dédié aux activités de Fonds.

- Fonds d'Appui aux Acteurs du secteur Informel (FASI)

Ce fonds dispose d'une dotation cible de 100 milliards FCFA, dont 20 milliards de FCFA au titre de la gestion 2020. Il vise à apporter un appui aux acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19. A fin Août 2020, l'exploitation des données collectées auprès des structures sectorielles et disponibles sur la plateforme dédiée ([www.fasi.ci](http://www.fasi.ci)) au fonds, ont permis de soutenir 16 451 acteurs du secteur informel via des subventions d'un montant total 3,785 milliards FCFA HT. Ces bénéficiaires, composés de 58 % de femmes et 42 % d'hommes et provient du Grand Abidjan (39 %) et de l'intérieur du pays (61 %).

Pour assurer une bonne gouvernance dans la gestion de ces fonds, depuis le début des opérations des rapports mensuels ainsi que les listes des bénéficiaires sont régulièrement publiés sur les sites internet dédiés aux fonds et sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances ([www.finances.gouv.ci](http://www.finances.gouv.ci)). Il est également prévu la réalisation d'audits annuels par un cabinet indépendant, dont le premier devrait être exécuté au premier semestre 2021. En outre, des contrôles à posteriori par l'Inspection Générale des Finances (IGF) devraient s'effectuer conformément aux textes règlementaires des Fonds. Enfin, la cour des comptes a la prérogative d'initier des contrôles et audits de la gestion des fonds. Conformément aux textes instituant les fonds, à la fin de la crise, les actifs des Fonds seront reversés à toute autre structure mise en place par l'Etat pour assurer les mêmes missions ou à la Caisse des dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire.

**Encadré 2 : Mise en œuvre du Plan de Riposte Economique sur l'année 2020, et Gestion des fonds liés au Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) au premier semestre 2020 (suite et fin)**

**Programme d'Urgence Agricole (PURGA)**

Outre les fonds de soutien, le Gouvernement a mis en place le PURGA, destiné à soutenir les principales filières agricoles impactés par la crise. Ce programme, avec une dotation cible de 300 milliards FCFA, dispose de 95,8 milliards FCFA au titre de la gestion 2020. 17 filières agricoles dont sept au titre des filières d'exportation et dix au titre des filières de production devraient bénéficier de ce programme. Les modalités d'intervention du PURGA consistent en des (i) des subventions des prix et des revenus des producteurs, (ii) l'appui à l'acquisition des intrants, (iii) et l'appui à la collecte et le transport des produits vivriers. Le cadre institutionnel de Gestion du PURGA, prévoit les instances suivantes :

- le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), présidé par Monsieur le Premier Ministre, est l'organe de décision. Il est assisté d'un Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT), chargé d'examiner les besoins des filières, de conseiller le CIMP et d'assurer le suivi de l'exécution du PURGA ;
- les Cellules Techniques Sectorielles (CTS) au sein des quatre Ministères techniques, charge de superviser l'exécution du programme au niveau sectoriel ; et
- des Unités d'Exécution Opérationnelles (UEO), placées sous la supervision des Ministères techniques, et chargées de l'exécution pratique du Programme sur le terrain auprès des bénéficiaires finaux (coopératives et producteurs individuels).

A fin août 2020, les opérations réalisées dans le cadre du PURGA ont porté sur un montant de 33,86 milliards de FCFA. Ces opérations ont permis de soutenir les filières anacarde, hévéa, palmier à huile, le riz, banane, Maïs, et légumes et maraichers. Les activités du PURGA font l'objet de rapports mensuels dont le dernier en date est celui d'août 2020 (cf. site [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci) et <http://www.gouv.ci/doc/1602070704PURGA-Rapport-mensuel-consolide-au-31-aout-2020.pdf>). Par ailleurs, l'IGF et des cabinets indépendants ont été mandatés pour réaliser des audits à posteriori sur la gestion du programme.

**15. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le taux de croissance attendu en 2020 devrait s'établir à 1,8 %, avec une inflation et un déficit courant contenus.** Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Du côté de l'offre**, la croissance serait portée principalement par la résilience relative du secteur tertiaire porté essentiellement par les télécoms et le soutien public. Le secteur primaire se contracterait de 1,3 %, en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-2,2 %) malgré la hausse de l'agriculture vivrière (+2,6 %). Le secteur secondaire stagnerait à 1,6 % sous l'effet des évolutions contrastées des BTP (+6,0 %), de l'énergie (+11,1 %), des autres industries manufacturières (-0,4 %), des produits pétroliers (-26,9 %), de l'extraction minière (-4,8 %) et des industries agroalimentaires (-1,3 %). Le secteur tertiaire ressortirait à 1,8 % en 2020 grâce au dynamisme des télécommunications (+30,3 %) en dépit de la baisse enregistrée au niveau des autres composantes. Le secteur non marchand devrait croître de 7,0 % contre 4,0 % en 2019, tenant compte des effets de la lutte contre la Covid-19, et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.



- **Au niveau de la demande**, la croissance serait tirée par les investissements publics (+30,7 %) soutenus par l'accélération de l'exécution des grands projets d'infrastructures, en vue d'accompagner la reprise économique. Ainsi, le taux d'investissement public s'établirait à 6,9 % en 2020 contre 5,4 % en 2019. Les investissements privés enregistreraient une hausse modérée de 1,9 % tandis que la consommation finale se contracterait de 0,4 %. Les exportations nettes se contracteraient en 2020 sous l'effet d'une baisse conjuguée des exportations et des importations de biens et services de respectivement 10,0 % et 5,5 %.
- L'inflation progresserait de 1,0 % en 2020 contre 0,8 % en 2019 en raison notamment, des effets combinés de la baisse des prix des produits importés et de la hausse des prix des produits locaux.
- Le déficit du compte courant est estimé à 2,3 % du PIB en 2020. Ce résultat serait imputable à la stabilisation de l'excédent des biens et services, par rapport à 2019 et à l'atténuation des déficits des soldes des revenus primaires et secondaires. L'excédent du compte de capital est estimé à 0,5 % du PIB.
- La masse monétaire devrait croître de 16,4% après 10,8 % en 2019. Cette accélération serait due à une hausse des actifs extérieurs nets (+39,0 %, +950 milliards de FCFA) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+30,1 % ; +840,9 milliards de FCFA). Les actifs extérieurs nets évolueraient sous l'effet d'un accroissement des appuis budgétaires. En ce qui concerne les créances sur l'économie, en dépit du fort ralentissement de l'activité économique, elles augmenteraient de 5,2 % après +6,1 % en 2019 grâce à la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCEAO et aux actions des fonds de soutien destinés au financement des entreprises.

**16. Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été révisées en cours d'année, pour prendre en compte les nouvelles priorités du Gouvernement liées notamment à la lutte contre les effets socioéconomiques négatifs de la COVID-19 et au renforcement de la sécurisation des populations.** Initialement prévue à 7 044,4 milliards de FCFA dans le contexte des discussions sur la Covid-19 relatives à la FCR et IFR tenues en avril 2020, l'enveloppe globale des dépenses au titre de l'exercice budgétaire 2020 a été revue à la hausse de 129,7 milliards de FCFA pour tenir compte des nouvelles dépenses d'investissement induites par (i) le besoin de renforcer l'efficacité de l'impact des actions mises du PRS et du PSESH, (ii) la nécessité d'accentuer les actions de sécurisation du territoire à la suite de l'attaque terroriste intervenue à Kafolo, et (iii) de contenir et prévenir de façon urgente les impacts catastrophiques des inondations sur les populations, notamment celles enregistrées en juin 2020. Toutefois, les objectifs de dépenses du PSESH ont été révisés à la baisse de 122,0 milliards de FCFA en lien avec le rythme d'absorption des principaux fonds d'appui qui enregistrent un démarrage relativement timide du flux des sollicitations qui s'intensifient de façon progressive.

**17. Initialement projeté en avril à 5,1 % du PIB lors de la conclusion de la Facilité Rapide de Crédit, le déficit budgétaire devrait s'établir à 5,9 % à fin 2020.**

- Les recettes totales et dons s'afficheraient en baisse de 109,5 milliards de FCFA par rapport aux projections d'avril 2020 en lien principalement avec la contraction (i) des cotisations sociales (-58,3 milliards de FCFA) consécutive au moratoire accordé aux entreprises sur le paiement des charges sociales, et (ii) des dons programmes (-64,7 milliards de FCFA) imputable aux reports d'échéances sur le C2D et le PCD espagnole survenus dans le cadre du moratoire G20 sur la dette.
- Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 221,9 milliards de FCFA résultant d'une part, de la hausse des dépenses d'investissement (+310,7 milliards de FCFA), des dépenses de sécurité (+13,0 milliards de FCFA), et des prestations sociales (+21,1 milliards de FCFA).
- Il en résulterait un déficit budgétaire de 2 084,5 milliards de FCFA contre 1 425,0 milliards de FCFA projetés en avril 2020.

**18. La politique de financement en 2020 a été ajustée pour répondre aux nouveaux besoins liés à la pandémie.** Le financement du déficit se fera à la fois sur ressources domestiques et régionales et sur ressources extérieures. Concernant les ressources domestiques et régionales,<sup>2</sup> le montant de financement net envisagé est de 821,3 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser ce plafond. Quant aux ressources extérieures nettes, elles s'élèvent à 1 135,7 milliards de FCFA et incluent les prêt-projets, les appuis budgétaires (340,5 milliards de FCFA) de la Banque Mondiale, (49,2 milliards de FCFA) de la BAD, (15,0 milliards de FCFA) de la BOAD, (27,2 milliards de FCFA) de la BID, et 26,1 milliards de FCFA de l'Allemagne) et un recours au marché financier international. Si l'un des éléments de financement sur ressources extérieures ne se matérialise pas, le Gouvernement recherchera en priorité des ressources alternatives extérieures. Si ces ressources alternatives ne sont pas disponibles, il consultera les services du FMI.

**19. Le Gouvernement adoptera le projet de Loi de Finances Rectificative 2020 au plus tard la mi-novembre 2020, comme condition préalable pour la considération de la revue.**

**20. En regard des financements extérieurs supplémentaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Gouvernement réitère son engagement de ne contracter ou garantir de nouveaux emprunts extérieurs qu'à hauteur de 3 694,6 millions USD en valeur actualisée en 2020 (voir discussion subséquente sur la performance du programme à fin juin 2020).**

<sup>2</sup>Dans la présentation TOFE des autorités ivoiriennes, cela correspond à la somme du (i) financement bancaire net (incluant le déboursement de la FCR et IFR du FMI d'avril 2020 pour un montant de 536 milliards de FCFA), (ii) financement non-bancaire net (excluant la variation nette des exigibles), (iii) financement régional net, somme des emprunts obligataires nets, bons du Trésor nets, obligations du Trésor nettes, et SUKUK net.

## B. Mise en œuvre du programme à fin décembre 2019, et au premier semestre 2020

### 21. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2019 ont été respectés.

Le solde budgétaire ressort à -785,5 milliards de FCFA pour un objectif de -790,2 milliards de FCFA dégageant une marge de 4,7 milliards de FCFA. Cette situation s'explique principalement par la sous-exécution des dépenses d'investissements (97,1 milliards de FCFA) pour compenser la moins-value enregistrée sur les recettes fiscales (94,0 milliards FCFA). La valeur actuelle nette de la nouvelle dette extérieure ressort à 2 584,5 millions USD contre un plafond de 2 600,3 millions USD. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été constitué au cours de l'exécution budgétaire à fin décembre 2019. Le financement intérieur net se situe à -56,2 milliards de FCFA contre un plafond de 4,7 milliards de FCFA, dégageant une marge de 60,9 milliards de FCFA.

### 22. Trois repères indicatifs sur cinq n'ont pas été respectés à fin décembre 2019.

- Pour un plancher de 4 056,6 milliards FCFA, les recettes fiscales se sont établies à 3 972,3 milliards de FCFA, soit une moins-value de 84,3 milliards de FCFA, qui se décompose en une moins-value de 63,9 milliards de FCFA pour la fiscalité directe et -20,2 milliards de FCFA pour la fiscalité indirecte.
  - Pour la fiscalité directe, la moins-value provient pour deux tiers d'une collecte moindre que prévue d'impôts sur revenus et salaires, lié à un rythme de croissance de l'emploi salarié plus faible qu'anticipé et au ralentissement du rythme de traitement des dossiers des nouveaux fonctionnaires, et pour un tiers par des moins-values sur l'impôt sur les sociétés et sur les revenus des capitaux mobiliers, en particulier dans le secteur bancaire, qui a dû constituer des provisions suite à la faillite d'une entreprise cacaoyère, dans le secteur minier, qui a connu des pertes liées à un conflit social, et dans le secteur des télécommunications, confronté à une forte concurrence sur le prix de ses services. Des retards en matière de la généralisation de SIGICI à tous les services de la DGI ont aussi affecté la collecte des impôts directs.
  - Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, les plus gros postes de moins-value concernent la collecte de la TVA en lien avec le retard enregistré dans la mise en place du dispositif de suivi des flux de télécommunications et aux remboursement de crédits de TVA supérieurs aux projections, la taxe spéciale sur les communications téléphoniques, également lié au retard enregistré dans l'exécution de la mise en place du dispositif de suivi des flux de Communication (-16 milliards de FCFA), et les taxes à l'importations hors produits pétroliers (-26,2 milliards de FCFA) en lien avec le niveau plus bas que prévu des importations.

- Le solde primaire de base s'affiche à -17,5 milliards de FCFA pour un plancher de 164,1 milliards de FCFA en objectif, soit un gap de -181,6 milliards de FCFA en lien avec l'effet combiné une mobilisation plus faible que prévue des recettes et du financement sur ressources intérieures de certains investissements qui devraient être initialement financés sur emprunts projets.
- La réduction nette du stock des « exigibles » est ressortie à 106,2 milliards de FCFA, contre un objectif plancher de -25,0 milliards de FCFA en lien avec la non-atteinte des objectifs sur les recettes fiscales couplée à la non-perception d'un appui budgétaire attendu en fin 2019.

En revanche, les dépenses par procédure d'avances se sont établies à 163,79 milliards de FCFA contre un plafond de 190,4 milliards de FCFA. Les dépenses "pro-pauvres" s'établissent à 2 550,6 milliards de FCFA enregistrant un dépassement de 45,1 milliards par rapport à l'objectif plancher de 2 505,5 milliards de FCFA.

**23. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2019 ont été atteints.**

- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit à fin décembre 2019 dans le délai ;
- le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire à fin décembre 2019 a été produit ;
- les prix à la pompe des produits pétroliers ont reflété l'évolution internationale des cours du pétrole conformément au mécanisme automatique d'ajustement des prix, et les objectifs de recettes fiscales à fin décembre 2019 liés aux carburants prévus par la Loi de Finances 2019 ont été atteints ; et
- toutes les nouvelles entreprises créées ont bénéficié systématiquement d'un numéro d'identifiant unique (IDU). Par ailleurs, sur la cible de 3 592 anciennes entreprises, en activité, inscrites dans la base de données des Grandes et Moyennes entreprises de la DGI, 3 433 ont été ré-immatriculées soit 95,6 % contre un objectif de 40% à fin décembre 2019. Cette opération a permis de générer et de délivrer un IDU pour chacune des 3 433 entreprises.

**24. A fin juin 2020, les modifications survenues dans l'exécution budgétaire à la suite des dispositions prises en vue de lutter contre la COVID-19 ont occasionné le non-respect de deux sur cinq critères de performance et quatre sur cinq repères indicatifs arrêtés lors de la sixième revue.**

*Concernant les critères de performances*

- Le plancher sur le solde budgétaire n'a pas été respecté. Il s'est établi à -825,5 milliards de FCFA contre un objectif plancher de -493,5 milliards de FCFA en raison de la mise en œuvre de la riposte contre la covid-19 conformément aux discussions tenues en avril 2020 dans le cadre de l'IFR et de la FRC;

- le plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle (VAN) dette extérieure de l'administration centrale n'a pas été respecté. Pour un objectif plafond de 1 417,32 millions USD,<sup>3</sup> la VAN de la nouvelle dette extérieure s'est établie à 2 245,5 millions USD. Ce dépassement s'explique par plusieurs facteurs dont le plus important est la survenue de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, cette crise a accentué l'incertitude liée au calendrier de signature des conventions de crédit. En particulier, la signature de plusieurs conventions de financement avec la Banque Mondiale a été anticipée dans la première moitié de l'année, incluant :
  - i) l'appui budgétaire pour le Projet de riposte de la Covid-19 et de renforcement de la préparation au système de santé d'un montant de 32 millions d'euro soit 19,8 millions USD en VA, intégrant la concessionnalité ; et
  - ii) l'appui budgétaire relatif à la croissance inclusive (Tranche A de 54,4 millions d'euro et Tranche B de 126,9 millions d'euro) soit un total de 110,2 millions USD en valeur actuelle. Par ailleurs, les récentes pluies diluviennes ont rendu nécessaire l'accélération de la signature du Programme d'Appui à la Résilience Urbaine pour faire face aux inondations, pour un montant de 287,7 millions d'euro soit 177,3 millions USD en VA. Des mesures correctives ont été prises pour s'assurer que la VAN respecte le plafond de fin décembre 2020. Le Gouvernement réitère son engagement à respecter l'objectif du plafond de 3 694,6 millions USD sur la VAN à fin décembre 2020. Il s'engage à transmettre mensuellement au FMI le niveau de consommation cumulée de la nouvelle dette extérieure sur la période de septembre à décembre 2020. Cette information sera transmise au plus tard le 06 du mois suivant.

En revanche, aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieur et extérieur n'a été enregistrée ; et le financement intérieur net s'est chiffré à 628,7 milliards de FCFA, en dessous du plafond ajusté de 666,6 milliards de FCFA.

#### *S'agissant des repères indicatifs*

- Les planchers sur les recettes fiscales et le solde primaire de base n'ont pas été respectés en raison du ralentissement de l'activité économique lié à la covid-19, de la mise en place d'un moratoire sur le paiement des impôts et taxes ainsi que des dépenses liées au plan de riposte économique ;
- le plafond sur les procédures exécutées par avance de trésorerie a été dépassé en raison des dépenses d'urgence liées à la lutte contre la pandémie de la covid-19 dans l'attente de l'adoption de la Loi de Finances Rectificative ; et

<sup>3</sup>Valeur du plafond ajustée pour tenir compte de l'absence d'émission d'Eurobond, comme établi dans le PAT de la sixième revue.

- le plancher sur les dépenses pro-pauvres n'a pas été respecté du fait de la réaffectation d'une partie desdites dépenses en faveur des populations rendues vulnérables par la Covid-19.

En revanche, la réduction nette du stock des exigibles s'est chiffrée à -201,7 milliards de FCFA pour un objectif plancher de -71,5 milliards de FCFA.

**25. Toutefois, la quasi-totalité des repères structurels du programme ont été atteints, au premier semestre 2020.**

- les prix à la pompe des produits pétroliers continuent de refléter l'évolution internationale des cours du pétrole conformément au mécanisme automatique d'ajustement des prix, et les objectifs de recettes fiscales à fin mars et à fin juin 2020 liés aux carburants routiers prévus par la Loi de Finances 2020 ont été atteints ;
- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit à fin mars et à fin juin 2020 dans les délais ;
- le rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation a été produit, et un plan d'actions pour répondre aux déficiences identifiées a été élaboré à fin mars 2020 (RS à fin mars 2020) ;
- un tableau de bord sur les principaux indicateurs financiers des Sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire a été développé à fin mars 2020, mais n'a pas été entièrement renseigné à cette date en raison d'un retard accusé dans la transmission des données par les entreprises du fait de la pandémie de la Covid-19. En revanche, ledit tableau de bord a été renseigné à fin juin 2020 à partir des données de fin mars 2019 (RS non atteint à fin mars, et atteint à fin juin 2020) ;
- le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire à fin juin 2020 a été produit (RS à fin juin 2020) ; et
- les tableaux budgétaires (TOFE) annuels 2018 sous les normes du MSFP 2001/14 couvrant l'Administration centrale, deux (2) fonds de sécurité sociale (CNPS, et CGRAE), les collectivités locales, quatre (4) unités extrabudgétaires (FER, CCC, FODI, et ANSUT) et les Établissements Publics Nationaux (EPN) ont été produits avant fin juin 2020 (RS à fin juin 2020).

**26. Depuis la sixième revue du programme, plusieurs autres réformes ont été mises en œuvre notamment :**

*Ajustement des prix*

- le prix garanti bord champ du cacao a été fixé à 825 FCFA/Kg pour la campagne 2019-2020, et à 1000 FCFA/Kg pour la campagne 2020-2021, soit des hausses successives de 10 % et 21 %, pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux ;
- le prix garanti bord-champ du café fixé à 700 FCFA/Kg en 2019 a été maintenu en 2020, en dépit de la baisse des cours mondiaux du café ;
- le prix bord-champ plancher de la noix de cajou a été fixé à 400 CFA/kg en février 2020 contre 375 CFA/Kg en 2019 ; et
- le prix plancher d'achat du coton graine de premier choix a été fixé à 300 FCFA/kg pour les campagnes 2019-2020, et 2020-2021, contre 265 CFA/kg sur la campagne 2018-2019, soit une hausse de 13,2 %.

*Politique fiscale*

- le taux de droits d'accises sur les tabacs a été aménagé à la hausse de 1 %, pour atteindre 38 %, permettant ainsi de collecter 1,2 milliard de FCFA supplémentaires à fin juin 2020 ;
- la taxe sur la noix de cola a été réaménagée au tarif de 10,2 FCFA/kg net de noix exportée en remplacement du droit unique de sortie (14 % du prix CAF) et du droit d'enregistrement (2,5 % du prix CAF). A fin juin 2020, cette mesure a permis de collecter 18 millions de FCFA ; et
- une taxe sur la diffusion de vidéos à la demande a été instituée au taux de 3 % sur le prix payé par le client en contrepartie de l'œuvre cinématographique ou audiovisuelle mise à sa disposition par voie électronique. Aucune déclaration n'a été souscrite au titre de cette nouvelle taxe, il n'y a donc pas eu de recettes supplémentaires ; et
- l'impôt minimum forfaitaire a été suspendu pour l'année 2020, mais sera rétabli en 2021.

*Mesures fiscales d'incitation et d'appui aux entreprises dans les domaines de l'industrialisation, de la Recherche et Développement et de l'innovation pour un coût budgétaire projeté de 237 millions de FCFA en 2021*

- des exonérations fiscales ont été instituées sur la patente, l'impôt foncier et la Taxe sur les Opérations bancaires (TOB) pour les prêts destinés à l'installation d'unité de transformation ;
- une exonération d'impôts BIC et patente sur cinq années a été accordée aux entreprises qui investissent au moins 1 milliard hors taxe à l'intérieur du pays ;

- une déduction d'impôts de 20 % des sommes investis dans la recherche et développement (RD) et l'innovation technologique a été instituée ;
- une exonération pendant cinq (05) ans de la patente commerce a été instituée ;
- une exonération de l'impôt foncier sur les immobilisations affectées à leurs activités a été instituée ;
- une déduction de l'impôt BIC sur les dons faits aux organismes de recherches scientifiques, aux entreprises privés, aux inventeurs et innovateurs nationaux a été instituée ; et
- une exonération de l'impôt BIC a été accordée aux entreprises qui reprennent en location gérance des sociétés en difficultés.

#### *Administration fiscale*

- Les activités du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) ont été renforcées (cf. Encadré 3). Elles ont permis d'étendre la couverture de l'application E-cadastre à l'ensemble du district d'Abidjan et à 11 localités à l'intérieur du pays. L'impact en termes de recettes collectées en 2019 est de 9 milliards de FCFA et 4,2 milliards de FCFA à fin juillet 2020 ;
- les documents de base, notamment le Code Général des Impôts et la Doctrine Fiscale sous format électronique ont été mis en ligne en janvier 2019 afin de permettre aux contribuables d'accéder à la juste information et d'accomplir leurs obligations fiscales en toute transparence ;
- après son déploiement au niveau central, le Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) a été mis en exploitation dans l'ensemble des services de la Direction Générale des Impôts. L'utilisation d'une fonctionnalité du SIGICI, à savoir l'état 301, a permis d'accroître la mobilisation des Impôts sur Traitement et salaires de 7 % entre fin 2018 et fin 2019 quand ces mêmes recettes collectées par la Direction des Moyennes Entreprises évoluaient de 4 % ; et
- une nouvelle plateforme plus améliorée et présentant des fonctionnalités plus avancées de l'application informatique e-liasse a été conçue et développée en décembre 2019, dans le cadre de la dématérialisation de la gestion des états financiers des entreprises. Dénommée Télé-liasse, cette nouvelle plateforme permettra le dépôt en ligne de la liasse fiscale des entreprises. A fin juin 2020, 3 826 liasses fiscales ont été déposées au titre de l'exercice comptable 2018 et 631 pour l'exercice comptable 2019 (pas d'impact en termes de recettes fiscales).



### **Encadré 3 : Bilan des activités du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF)**

Au regard du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF a été créé par l'Arrêté Interministériel n°0024 /SEPMBPE/MCLU du 6 septembre 2018, en vue de répondre efficacement aux défis de la gestion et du recouvrement de cet impôt. Le CORIF regroupe des experts de l'administration publique, parapublic et du secteur privé (BNETD, ONECI, LBTP, CIE/SODECI, etc.).

#### **Missions du CORIF**

- l'identification et l'évaluation de tous les biens immobiliers assujettis au paiement de l'impôt sur le patrimoine foncier (IPF) et de l'impôt sur le revenu foncier (IRF) sur toute l'étendue du territoire national ;
- le suivi de l'imposition desdits biens immobiliers ; et
- la réalisation du projet d'optimisation du rendement de l'impôt foncier. Ce projet vise la mise en place d'un mécanisme sécurisé comprenant l'échange d'informations, l'émission des avis d'imposition, le recouvrement des impositions émises, le suivi et l'évaluation dudit mécanisme.

#### **Principaux travaux réalisés par le CORIF**

- le recensement physique des parcelles non imposées ;
- l'exploitation des fiches issues du recensement à travers l'apurement des données collectées pour enrichir le fichier des contribuables de l'impôt foncier et établir les impositions complémentaires ;
- la réalisation d'enquêtes complémentaires et de croisements de divers fichiers permettant d'identifier les propriétaires des biens immobiliers, et de compléter les informations manquantes ou corriger les données erronées ; et
- l'installation d'un bureau CORIF pour poursuivre les travaux initiés et suppléer les insuffisances identifiées dans l'exécution du projet.

#### **Bilan et perspectives de l'opération CORIF**

- Au 31 juillet 2020, 108 824 parcelles ont été visitées dont 99 705 ont fait l'objet de traitement et de validation, soit un taux 91,6 %. En outre, 62 077 nouvelles parcelles ont été intégrées à la base ;
- Sur 11,55 milliards FCFA d'avis d'impositions émis, 4,2 milliards FCFA ont été recouverts, soit un taux de recouvrement de 36,4 % ; et
- En perspectives, les travaux en cours devront permettre, à terme, l'interconnexion des plateformes des différents acteurs impliqués (MCLU, DGI, LBTP, CIE, SODECI, etc.). Aussi, la finalisation du développement du module sur la fiscalité immobilière dans SIGICI permettra une meilleure intégration des bases de données et renforcera la qualité des émissions de l'impôt foncier.

#### *Administration douanière*

- La deuxième phase de généralisation du projet SYDAM AUTO a démarré le 1er novembre 2019 (cf. circulaire n°2040/MPMBPE/DGD du 30 octobre 2019). Cette phase prend en compte les véhicules usagés autres que les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers. L'impact lié à cette deuxième phase est estimé à 0,498 milliard de FCFA à fin juin 2020 et est attendu à 0,995 milliard de FCFA à fin décembre 2020.

- les bordereaux de livraison des produits pétroliers ont été généralisés à tous les dépôts de douane et à tous les produits pétroliers et dérivés (cf. circulaire N°2043/MPMBPE/DGD/du 08 novembre 2019). Il existe désormais un lien informatique entre les bordereaux de livraisons des produits pétroliers et les déclarations qui les apurent, permettant ainsi d'éviter les déperditions et de lutter efficacement contre la fraude. L'impact de la généralisation des bordereaux de livraison est estimé à 4,6 milliards de FCFA à fin juin 2020 et à 9,2 milliards de FCFA à fin décembre 2020.
- la procédure d'importation des marchandises de moins d'un million et des marchandises non manifestées a été réaménagée (cf. circulaire N°2026/SEPMBPE/DGD/du 09 juillet 2019). Désormais, l'évaluation de la valeur FOB de ces marchandises est soumise à la Value Webb. Ce réaménagement a généré un impact de 134,5 millions de FCFA à fin juin 2020 et est porté à 269 millions de FCFA à fin décembre 2020.
- la mise en production du module de gestion des visites a enregistré deux phases dont la première a porté sur l'optimisation du module et la seconde sur la phase pilote portant sur trois bureaux (Abidjan Port-Bouët, Abidjan Port terminal, Abidjan Entrepôts). Cette phase pilote s'est déroulée de mars à mai 2020 et a relevé un certain nombre de difficultés qui sont en cours de correction.
- l'interconnexion des systèmes des douanes ivoiriennes et des douanes du Burkina Faso est fonctionnelle. Elle a permis de réduire les déversements portant sur les opérations de transit vers le Burkina. En effet, sur la période allant de janvier à juillet 2020, sur 4 154 déclarations ayant été signalées au niveau des Douanes du Burkina comme arrivée, 99,98 % ont été jugées conformes aux informations de départ en Côte d'Ivoire ; et
- les contrôles sur la valeur des produits ciblés ont été renforcés à travers l'exploitation des données miroirs. Le taux de redressement effectué sur ces produits se chiffre à 52,1 % à fin juillet 2020 contre un taux de redressement global de 4,9 %. L'impact de l'exploitation des conclusions du rapport se chiffre à 2,4 milliards de FCFA à fin juin et de 4 milliards de FCFA attendus pour 2020.

#### *Gestion des risques budgétaires*

- La déclaration sur les risques budgétaires 2020-2022, intégrant l'évaluation de l'impact budgétaire des risques, a été produite en septembre 2019 et annexée à la Loi des Finances 2020 ;
- Il a été approuvé 5 271 marchés en 2019 pour un montant de 1 331,8 milliards de FCFA. Les marchés passés par procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints) représentent 73,1 % de la valeur des marchés approuvés contre 24,6 % au titre des procédures non concurrentielles dont 7,4 % pour les marchés de gré à gré. A fin juin 2020,

1 570 marchés ont été approuvés pour un montant de 594,5 milliards de FCFA, dont 77,4 % par procédures concurrentielles ;

- la revue annuelle des projets Partenariats Public-Privé (PPP) au titre de l'année 2019 en liaison avec les autorités contractantes a été réalisée en décembre 2019. Les fiches des projets et idées de projets ont été publiées sur le site internet du CNP-PPP ([www.ppp.gouv.ci/projets](http://www.ppp.gouv.ci/projets)) ;
- Quatre (04) nouveaux projets de PPP ont été signés entre septembre et décembre 2019 pour une valeur de 89 milliards de FCFA portant le nombre de contrats et avenants de la base de données des PPP à 50. Sur ce nombre, 3 portent la garantie de l'État, et uniquement celui de la concession du 3ème pont d'Abidjan a entraîné la mise en jeu ladite garantie, pour un coût annuel moyen de 16 milliards de FCFA. Au premier semestre 2020, aucun nouveau contrat PPP n'a fait l'objet de signature ; et
- La troisième phase (généralisation) des contrats de performance a été lancée en avril 2019 et les premières réunions techniques se sont tenues en mai 2019. Pour cette phase, quatorze (14) contrats ont fait l'objet de signature par toutes les parties prenantes (AIGF, BNI, INIE, SIFP, LBTP, LONACI, RTI, VERSUS BANK, PASP, I2T, SIR, ANADER, et BPCI). Ce qui fait monter le nombre de contrats signés, à vingt-cinq (25) et à onze (11), ceux en cours de validation ou de signature sur un total de quarante-cinq (45) entreprises contrôlées par l'État. Pour ces vingt-cinq (25) sociétés, les comités de suivi et évaluation de huit (8) contrats sont opérationnels (ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT et SOTRA).

### *Gestion des Finances publiques*

- Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020 du Schéma Directeur de la réforme des Finances Publiques intégrant les recommandations de l'évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016. Ainsi :
  - le premier budget programme a été élaboré pour l'exercice 2020 ;
  - un arrêté instituant le Contrôle Interne au sein de l'administration publique a été adopté le 2 janvier 2020, pour renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques ;
  - un arrêté interministériel portant réforme des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'État et mise en œuvre du Système d'Information Budgétaire (SIB) a été pris le 14 janvier 2020 ;
  - le déploiement du SIGFIP -Ambassades s'est poursuivi avec la connexion de neuf (09) nouvelles Représentations Nationales à l'Étranger (RNE), couvrant ainsi la totalité des 52 RNE existantes ;

- tous les ministères ont été connectés, depuis juillet 2020, à la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics et les acteurs identifiés ont été formés à l'utilisation de l'outil ; et
- 59 sur 101 EPN et l'ensemble des Sociétés d'État (SODE) au nombre de 40, ont été connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) ;
- La première phase de l'interfaçage entre le SIB et ASTER visant à garantir l'exécution complète d'une dépense a été réalisée et est en cours d'exploitation depuis février 2020 ;
- le budget citoyen 2020 a été élaboré et, publié en mars 2020, sur les sites de la Direction General du Budget et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Un film d'animation a été produit et a fait l'objet de diffusion sur les médias audio visuels ;
- le Compte Unique du Trésor (CUT) est opérationnel depuis juin 2019. Toutefois, il reste à être consolidé en intégrant les projets cofinancés et les EPN et en finalisant la clôture des comptes auprès de banques commerciales ou de la BCEAO. Au second semestre 2019, trois (03) comptes des trésoreries générales d'Abidjan auprès de la BCEAO ont été fermés, portant ainsi le reliquat des comptes à clôturer à 1 213 à la BNI et 181 à la BCEAO. Par ailleurs, 4 nouveaux comptes ont été ouverts à la BNI pour abriter les 4 nouveaux Fonds extrabudgétaires de riposte au COVID. La domiciliation des 4 comptes à la BNI répondait à l'urgence qui prévalait et qui a imposé que la stratégie de riposte s'appuie sur un dispositif existant. La BNI ayant la charge de la gestion administrative et financière de plus d'une dizaine de fonds de l'État, le cadre de gestion organisationnel, informatique et comptable existait déjà ;
- le manuel de procédures et le guide méthodologique d'élaboration des projets d'investissements publics (PIP) ont été élaborés et validés par les acteurs de la chaîne de la programmation des investissements publics au second semestre 2019. Son adoption formelle par des textes devrait se tenir au plus-tard premier trimestre 2021 ;
- dans le cadre du suivi physique des projets, les premières missions de suivi ont été réalisées au second trimestre de l'année 2019 et ont porté essentiellement sur des projets en cours faisant l'objet d'un problème de gouvernance implicite ou d'un rythme d'exécution préoccupant ; la situation de Covid-19 n'a pas permis le déroulement des missions de suivi pour l'année 2020. Le suivi sera formalisé et systématisé pour les exercices à venir ; et
- un projet de TOFE selon le MSFP 2001/2014 des quatre unités Budgétaires autres que EPN (la SODEFOR, l'ONEP, l'AGEF, l'AIGF) portant sur les données 2018 a fait l'objet de validation lors d'un séminaire en octobre 2020 de même que le TOFE consolidé.

*Secteur public*

- A fin décembre 2019, le solde d'exploitation du secteur électricité tel que consolidé par **CI-Énergies** affiche un excédent de 27,14 milliards de FCFA contre 26,7 milliards de FCFA en 2018. A fin juin 2020, le solde d'exploitation est excédentaire de 6,5 milliards de FCFA contre un déficit de 12,78 milliards de FCFA à fin juin 2019. L'ensemble des arriérés du secteur électricité vis-à-vis des producteurs indépendants et des fournisseurs de gaz, à l'exception de Soubré, a été réduit de 138,09 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 29,05 milliards de FCFA à fin décembre 2019 et à 29,06 milliards de FCFA à fin mars 2020, grâce à la mise à disposition des tranches CFA et Euros de l'opération de refinancement. Le solde des arriérés a été réduit de cinq (05) mois de factures à fin décembre 2018 à un (01) mois de facture sur la période allant de décembre 2019 à mars 2020. Toutefois, le stock s'est accru de 1,6 mois de factures à fin avril à 02 mois à fin juin 2020 en raison du report des factures de trois mois accordé par l'Etat dans le cadre de la réponse COVID et de l'accumulation d'arriérés à l'export en particulier sur EDM SA. Concernant Soubré, l'apurement du stock des arriérés de 51,26 milliards de FCFA à fin juin 2020 devra être effectuée progressivement jusqu'en 2022 conformément à la planification financière du secteur ;
- le montant des créances échues à l'export a augmenté de 55,66 milliards de FCFA en fin 2019 à 59,12 milliards à fin juin 2020, en raison essentiellement de l'augmentation des créances sur EDM (+1,65 milliards de FCFA) et SONABEL (+2,02 milliards de FCFA). En vue de la facilitation du recouvrement desdites, la documentation de l'appui budgétaire régional de la BM pour la sécurisation des paiements transfrontaliers a été finalisée en mai 2020 ;
- A fin juin 2020, les créances échues liées au moratoire sur le paiement des factures d'électricité au niveau national s'élèvent à 31 milliards de FCFA. Le recouvrement desdites créances a démarré depuis août 2020 et se poursuivra jusqu'à l'apurement total sur le second semestre 2020 ;
- s'agissant de la **SIR**, bénéficiant de la restructuration de sa dette, sa situation financière s'est progressivement améliorée. Cette opération a permis l'amélioration de sa trésorerie, et un regain de confiance avec son pool bancaire et ses fournisseurs. Cependant, à fin juin 2020, le solde d'exploitation de la SIR s'est dégradé et ressorti déficitaire en lien avec la faible demande en produits pétroliers induites par la pandémie à covid-19 et l'effritement de la marge de raffinage dû à la dépréciation du USD;
- la situation financière de **PETROCI** s'est consolidée à fin 2019 avec un résultat net positif en hausse de 39 % par rapport à 2018. Toutefois, au premier semestre 2020, elle a été affectée par la chute des cours du baril de pétrole brut exacerbée par la pandémie à covid-19. La mise en œuvre du protocole d'accord d'apurement des dettes et créances croisées arrêtées au 31 décembre 2018 entre l'Etat, la SIR, et PETROCI a permis de réduire en 2019 la créance

de l'Etat sur PETROCI de 1,7 milliards de FCFA. Le solde de 25,2 milliards de FCFA de créance de l'Etat sur PETROCI sera apuré sur une période de 09 ans par annuité constante de 2,8 milliards de FCFA au plus tard fin décembre 2020. La SIR et PETROCI procéderont en 2020 à une compensation de créances à hauteur de 6,36 milliards de FCFA. La créance résiduelle de 42,05 milliards de FCFA sera apurée sur 11 années par PETROCI à compter de juin 2021 ;

- l'activité **d'Air Cote d'Ivoire (ACI)** a été affectée par la crise à covid-19. Le chiffre d'affaire réalisé se situe à environ 40% des projections arrêtées pour fin juin 2020. De même, le résultat net est ressorti déficitaire à -13,46 milliards contre un déficit prévisionnel de -12,62 milliards de FCFA. Ces contreperformances conjuguées aux retards dans la libération de l'augmentation du capital ont participé à la détérioration sa situation de trésorerie. Pour pallier le déficit de trésorerie et permettre à ACI de faire face aux charges fixes des mois d'inactivité d'Avril à Juin 2020 et aux remboursements de dettes, un plan d'urgence de soutien d'un montant de 20,9 milliards de FCFA a été soumis à l'État en date du 16 mars 2020. A fin août 2020, un décaissement de 14,057 milliards de FCFA a été effectué au titre dudit plan ; et
- le résultat d'exploitation de la **SOTRA** a été négativement impacté à la suite en lien avec le ralentissement des activités de transport urbain faisant suite aux mesures de ripostes contre la covid-19. A fin juin, il s'est établi à -1,64 milliards FCFA contre des prévisions de 1,245 milliards FCFA pour 2020. En effet, la limitation du nombre de passagers et les coûts additionnels liés à la mise en conformité aux normes sanitaires ont induit une hausse significative des charges d'exploitation. Cette situation a été exacerbée par la baisse de recettes liée au ralentissement de l'activité. Un plan de soutien d'un montant de 18 milliards de FCFA a été adopté en vue de soutenir l'activité de la SOTRA. A fin septembre 2020, un décaissement de 9,330 milliards de FCFA a été effectué au titre dudit plan.

#### *Développement du secteur financier*

- la situation financière de la **Banque Nationale d'Investissement (BNI)** se redresse progressivement, grâce à la mise en œuvre du plan de sortie de crise élaboré en 2018. Ainsi, le résultat net de la banque est ressorti excédentaire au 31 décembre 2019. Il est en nette progression au premier semestre 2020. Ces performances combinées à l'apport en capital de la CNPS en mars 2020 ont permis aux fonds propres de la banque, négatifs au 31 décembre 2019, d'être conformes aux normes prudentielles de l'UMOA ;
- l'ouverture de capital de **Versus Bank** à l'IPS-CGRAE s'est achevée en 2019 à la suite de l'autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances par arrêté du 18 février 2019 sur avis conforme favorable de la Commission Bancaire du 14 décembre 2018. Ainsi, à fin décembre 2019, Versus Bank est aux normes, avec un capital social de 10 milliards FCFA et des fonds

propres de 12,1 milliards FCFA. La bonne performance de la banque a permis à la Commission Bancaire de l'UMOA de lever le 23 juin 2020 la mise sous surveillance rapprochée en vigueur depuis 2009 ;

- la mise en œuvre du plan de restructuration de l'ex-CNCE s'est poursuivie avec (i) le renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques et du dispositif de contrôle interne ; (ii) le changement de l'identité visuelle et le rebranding de la banque qui porte désormais le nom commercial de « **Banque populaire de Côte d'Ivoire (BPCI)** » ; (iii) la refonte de la stratégie commerciale ainsi que de l'offre commerciale ; (iv) la recherche de nouvelles sources de liquidité grâce notamment à la cession des titres et la vente des terrains ; et (v) la rationalisation et l'optimisation des charges. Forte de ces acquis, à fin 2019, la banque a enregistré un résultat excédentaire (y/compris résultat exceptionnel) après des déficits successifs. A fin juin 2020, le résultat net est ressorti certes déficitaire, mais conforme au plan stratégique 2019-2022 qui prévoit un retour à la rentabilité hors produits exceptionnels à partir de 2022. Toutefois, les actions supplémentaires seront encore nécessaires pour ramener la banque aux normes prudentielles en vigueur ;
- face à des difficultés notoires sur la gouvernance, la liquidité et la solvabilité de la BHCI relevés en septembre 2019 par la Commission Bancaire, et en vue de la protection des dépôts des épargnants et du système bancaire, le Gouvernement a annulé le 13 novembre 2019 sa décision de cession de ses parts dans ladite banque à la société WestBridge Mortgage Reit. Ainsi, en décembre 2019, de nouveaux dirigeants et administrateurs ont été nommés par l'Etat ivoirien. En juin 2020, l'Assemblée Générale a décidé de l'augmentation du capital de la banque de 46,4 milliards de FCFA en vue du renforcement de sa situation financière et de sa mise en conformité avec le dispositif prudentiel UMOA ;
- la mise en œuvre du schéma de recapitalisation de l'UNACOOPEC s'est poursuivie avec un cumul de 14,9 milliards de FCFA de contributions apportées par les sociétaires à fin juin 2020 contre 12,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, pour un objectif global de 38,8 milliards de FCFA attendus ;
- d'importants résultats ont été enregistrés dans l'opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) :

#### *Au 31 décembre 2019*

- 3 236 413 personnes physiques et morales ont été enregistrées dans la base du BIC, en hausse de 9 % par rapport à 2018 ;
- 5 207 209 engagements ont été enregistrés dans la base du BIC représentant une progression annuelle de 11 % comparé à 2018. Ce résultat est obtenu avec la contribution respective de 1 309 194 pour les banques et établissements financiers (BEF), 1 107 810 pour

les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et 2 790 205 pour les grands facturiers (dont 552 entreprises et 2 270 126 particuliers) ;

- 229 515 rapports de solvabilité ont été consultés au cours de l'année 2019, en progression de 33 % par rapport à 2018, soit 48 % de l'objectif de 478 100 projeté pour 2019 ;

*Au 31 juillet 2020,*

- les institutions financières ont transmis au BIC 2 702 909 contrats de prêts se rapportant à 1 050 461 emprunteurs (dont 13 491 personnes morales et 1 036 461 personnes physiques) ;
- les grands facturiers, quant à eux, ont transmis 2 932 484 contrats d'abonnements. Ces abonnements concernent 2 386 007 clients abonnés (dont 13 500 entreprises et 2 372 507 particuliers) ;
- la grille tarifaire BIC homologuée 2020 a été réaménagée pour améliorer l'accessibilité des services du BIC. Ainsi, le coût de consultation d'un rapport de solvabilité a été réduit pour les banques et établissements financiers de 1 650 à 1 000 FCFA, et pour les Systèmes Financiers Décentralisés de 600 à 400 FCFA ;
- la Caisse de Dépôt et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) est pleinement opérationnelle et a démarré ses activités de mobilisation des ressources avec la réception des premiers dépôts concernés par son champ d'intervention légale. Des conventions définissant les modalités de transferts des ressources ont été signées avec la Chambre des Notaires, l'IPS-CGRAE et la CNPS, conformément aux dispositions légales. La CDC-CI a également signé une (01) convention de partenariat en 2019 avec l'Association des Fonctionnaires Internationaux Ivoiriens (AF2I). Par ailleurs, un système automatisé de gestion des activités (SAGA) a été mis en place pour servir de planification et de suivi des activités de la CDC-CI ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) s'est poursuivie avec :
  - la conception technique, le déploiement et les aspects juridiques du projet de digitalisation des paiements, notamment des bourses et frais de missions ont été achevés ;
  - la plateforme de paiement électronique des frais afférents aux actes consulaires a été lancée dans toutes les Missions Diplomatiques et Consulaires de Côte d'Ivoire ;



- la connexion de 22 communes sur 201 au système de recouvrement électronique des taxes des collectivités, soit un taux de 10,95 %. Le système est en cours d'opérationnalisation dans 6 communes, et 21 autres communes devraient en bénéficier d'ici fin 2020 ;
- l'adoption par le Conseil des Ministres en mars 2020 d'une communication relative au développement de la finance numérique qui vise à (i) digitaliser 80 % des flux financiers gouvernementaux, (ii) ouvrir l'accès et de l'exploitation des codes USSD des opérateurs de téléphonie mobiles, (iii) assurer l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, (iv) superviser et encadrer les Fintech ; et
- l'adoption du projet de loi portant modification de l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011 relative à la réglementation des systèmes financiers décentralisés afin d'autoriser les Systèmes Financiers Décentralisés à mener des activités de finance islamique ;
- un fonds spécial de garantie des PME a été créé par décret n°2020-18 du 08 janvier 2020 en vue de faciliter l'accès des PME au financement ; et
- en matière de lutte contre le Blanchissement des Capitaux et Financement du Terrorisme - Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT-PADM) :
  - le rapport de l'évaluation nationale des risques de la Côte d'Ivoire en matière de LBC/FT a été adopté le 6 mai 2020 et diffusé aux acteurs et ministères impliqués ;
  - les activités de répression des cas de LBC/FT-PADM ont abouti, pour l'année judiciaire 2019-2020, à 88 poursuites engagées dont 74 ont fait l'objet d'instruction et 13 décisions de condamnation prononcées; et
  - le projet de Stratégie Nationale en matière de LBC/FT-PADM a été élaboré et est en cours de validation, par les parties prenantes.

### *Climat des affaires*

- au 30 juin 2020, 11 775 entreprises ont reçu un IDU sur les 12 935 nouvellement créées depuis le démarrage de l'opération d'immatriculation au IDU, soit un taux de réalisation de 95 %. A cette même date, 10 118 anciennes entreprises en activité ont été ré-immatriculées sur une population totale estimée à 130 000 entreprises. Une plateforme dédiée à la délivrance de l'Identifiant Unique d'Immatriculation a été mise en place et est accessible sur le site [www.idu.ci](http://www.idu.ci). Quant au projet de généralisation de l'IDU à l'intérieur du pays, il nécessite le renforcement des greffes de l'intérieur du pays en équipement, scanning des archives, formation à l'utilisation de la plateforme de génération de l'IDU, etc. Le non-démarrage dudit projet s'explique par des difficultés d'ordre opérationnel engendrées par la pandémie de la Covid-19. Ce projet devrait démarrer au cours du dernier semestre 2020 pour s'achever le 30 juin 2022 nécessitant une prorogation de l'obligation légale de ré-immatriculation, actuellement prévue au 31 décembre 2021 ;

- la loi N°2019-576 du 26 juin 2019 instituant Code de la Construction et de l'Habitat a été adoptée le 26 juin 2019, en vue de renforcer le cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme ;
- le raccordement à l'électricité en ligne est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 via le lien [www.225invest.ci](http://www.225invest.ci). Le Bordereaux de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Electricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis sont disponibles dans la même plateforme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 via le même lien [www.225invest.ci](http://www.225invest.ci) ;
- la déclaration et le paiement des cotisations sociales en ligne sont effectifs depuis 29 mars 2019 via le site e-cnps ;
- les informations sur la propriété foncière ont été mises en ligne via le site de la Direction générale des Impôts [www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci) ;
- le cadre juridique de l'égal accès (homme-femme) et de l'administration de la propriété foncière a été renforcé à travers la Loi n°2019-570 du 26 juin 2019 relative au Mariage, le 26 juin 2019 ;
- des conférences préparatoires ont été instituées depuis le 15 avril 2020 par l'Ordonnance n°2020-381 modifiant les articles 47 et 265 du Code de procédure civile, commercial et administrative, en vue de réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions ;
- la phase opérationnelle du programme VOC, débutée le 1er juillet 2019, a permis d'enregistrer une hausse du nombre de déclarations de 6,7 % à fin décembre 2019 ; et
- au titre du programme MCC, quatorze (14) indicateurs ont été satisfaits sur vingt (20) indicateurs, en 2019.

### *Bonne gouvernance*

- Les opérations de collecte des déclarations de patrimoine des élus et cadres de l'Administration assujettis à cette obligation se sont poursuivies. A fin juillet 2020, le taux global de déclaration de patrimoine était de 79,15 % contre 78,6 % à fin juillet 2019. La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), avec l'appui technique du BNETD, a initié un recensement qui a permis d'identifier 7 884 assujettis contre 7 013 actuellement suivis. Cette opération devrait aboutir au 31 décembre à la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion des déclarations de patrimoine ;
- dans le cadre des actions de répression, au 30 juin 2020, 31 enquêtes ont été ouvertes sur des cas présumés de corruption ou d'infractions assimilées dont sept (07) ont été totalement achevées et transmises au Procureur de la République, compétent pour les suites judiciaires ;

- le guide de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans les administrations pour faciliter l'application du décret n°2017-740 du 16 novembre 2017 déterminant les mesures de prévention et de règlement des conflits d'intérêts a été finalisé en août 2020 ; et
- Le pôle financier mis en place à titre expérimental en 2017 au Parquet d'Abidjan a été formalisé par la prise du décret n°2020-124 du 29 janvier 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier.

### *Appareil statistique*

- les travaux de réformes et de modernisation des statistiques économiques entamées par la Côte d'Ivoire en 2017 ont abouti en janvier 2020 au changement de l'année de base des comptes nationaux passant de 1996 à 2015 et à la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). Ainsi, les nouveaux comptes nationaux définitifs 2015, 2016, 2017 et provisoires 2018 sous le SCN 2008 avec pour année de base 2015, ont été publiés en janvier 2020;
- les comptes semi-définitifs de 2018 et provisoires 2019 sont disponibles depuis le 15 septembre 2020, et ont été publiés en octobre 2020 ;
- le projet de Loi modifiant et complétant la Loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National a été adopté par l'Assemblée Nationale au mois d'août 2020 et par le Sénat le 10 septembre 2020 ;
- les résultats de la première édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) ont été diffusés en juin 2020. Ainsi, le taux de pauvreté est ressorti à 39,4 % pour un seuil de 345 520 F CFA par tête et par an pour l'année 2018 ;
- les nouveaux indicateurs conjoncturels de haute fréquence à savoir l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) rénové et l'Indice des Prix de la Production Industrielle (IPPI) ont été finalisés et sont diffusés depuis novembre 2019. De même, la mise en place des indices du chiffre d'affaires (ICA) du Commerce et de l'Industrie est achevée depuis août 2020 et les données de 2015 à 2019 ont été publiées ; et
- les travaux de terrain de la cartographie censitaire du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) se sont achevés en janvier 2020. La phase de traitement des données recueillies en vue du dénombrement est achevée depuis le 31 juillet 2020 avec la mise à disposition des dossiers cartographiques des 28 448 Zones de dénombrement.

### *Changement Climatique*

- dans le cadre de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), une nouvelle politique forestière a été adoptée en 2019. Elle prévoit la restauration du

couvert forestier d'environ 20% du territoire national. Aussi, les travaux de l'ouverture de l'embouchure de Grand Bassam ont été lancés en novembre 2019 ; et

- la Côte d'Ivoire a adhéré à la coalition des Ministres des Finances pour l'action climatique en janvier 2020. Cette coalition vise à aider les états membres à une meilleure prise en compte des défis du changement climatique dans leurs politiques des finances publiques. Elle a également abrité la réunion des sherpas de la coalition des Ministres des finances pour l'action climatique en février 2020.

### *Croissance inclusive*

Le Gouvernement a initié en 2018 un programme dénommé le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020) en vue d'assurer une croissance économique plus inclusive. En 2019, les dépenses au titre du PSGouv se sont établies à 368,6 milliards et ont notamment porté sur l'accès aux soins de santé (50,6 milliards), l'opérationnalisation de la CMU (26,4 milliards), l'emploi des jeunes (52,2 milliards), les filets sociaux (13,4 milliards), l'éducation pour tous (25,9 milliards), l'accès à l'électricité (109,9) et le reprofilage des pistes rurales (49,3 milliards). L'exécution du PSGouv au premier semestre 2020 est satisfaisante, en dépit de la crise sanitaire covid-19 (*cf. Encadré 4 et annexe II, Situation provisoire d'exécution à fin juin 2020 du PSGouv dans le TOFE*).

#### **Encadré 4 : Principales réalisations du PSGouv au premier semestre 2020**

##### *Volet éducation*

- Plus de 1 401,513 tonnes de vivres ont été distribués dans 613 cantines scolaires avec soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour un montant de 1,025 milliard de FCFA ; et
- Dans le cadre du Projet Mc Govern Dole, un don de 1 500 tonnes de vivres sèches d'un montant de 1 132,8 millions FCFA a été effectué au profit de 15 000 filles scolarisées dans 5 régions, et de 119 527 élèves de 7 autres régions.

##### *Accès à l'électricité et à l'eau potable*

- 205 501 clients/ménages additionnels ont bénéficié de la baisse du tarif social ;
- sur un objectif de 1217 localités, 411 localités ont été électrifiées au titre du Programme PRONER, faisant passer le taux de couverture de 69% à fin 2019 à 73,6% à fin juin 2020 ;
- au titre du PEPT, 115 979 branchements ont été effectués pour objectif actualisé de 81 210 branchements ;
- 3 075 PMH ont été réparées/réhabilitées au premier semestre 2020 (92,1 % de taux d'exécution), portant à 4 725, le nombre de PMH réparées/réhabilitées de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision globale actualisée de 4 800 PMH, soit 98,4 % de taux d'exécution ; et
- 1 520 PMH ont été remplacées (76,2 % de taux d'exécution), soit 2 525 PMH remplacées en cumul, de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision de 2 551 PMH, soit 99 % de taux d'exécution.

#### Encadré 4 : Principales réalisations du PSGouv au premier semestre 2020 (suite et fin)

##### *Couverture Maladie Universelle (CMU)*

- 555 729 assujettis ont été enrôlés à la CMU au premier semestre 2020 portant à 2 421 338 personnes le cumul des enrôlés ; 232 672 cartes ont été produites sur la même période portant le cumul à 1 781 494 cartes ; 79 063 personnes ont bénéficié de prestations de la CMU au premier semestre 2020, portant le cumul à 102 231 d'octobre 2019 à juin 2020 ;

##### *Programme filets sociaux*

- au titre des filets sociaux, les paiements des allocations des deux premiers trimestres de 2020 ont été effectués au profit de 20 000 ménages du milieu urbain et 35 000 ménages du milieu rural ;

##### *Gratuité ciblée*

- au titre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), 346 301 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés au titre de la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin pentavalent (Penta3), soit 80 % de taux de couverture ; 338 710 enfants de 0 à 11 ont été vaccinés contre la rougeole/rubéole, soit 78 % de taux de couverture ; 106 087 filles de 9 ans ont été vaccinées pour la première dose du vaccin anti-HPV pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus, soit 41 % de taux de couverture ; 443 975 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos, soit 73% de taux de couverture ;

##### *Logements sociaux*

- Au titre des logements sociaux, les travaux ont permis d'achever 493 logements à Bingerville, 90 logements sont habitables et 422 appartements font l'objet de travaux de ravalement de façade et de finition à Yopougon (Cité ADO), 1 039 logements achevés à Bassam, 917 sont achevés et 2 647 sont en cours à Songon ; et
- Au niveau financier, pour un financement attendu du PSGouv en 2020 estimé à 675,9 milliards FCFA, le financement effectif disponible est de 496,2 milliards ; sur ce montant disponible, 188,6 milliards FCFA ont été engagés effectivement à fin juin 2020, soit un taux d'engagement de 38,0 %.

## POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN 2021 ET A MOYEN TERME

**27. La stratégie de développement à moyen terme du Gouvernement est portée par le PND 2021-2025 dont la mise en œuvre devrait permettre une croissance économique forte, inclusive et durable afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.** L'élaboration de ce plan s'inspire des acquis du PND 2016-2020, de la nouvelle stratégie économique et sociale 2020 en voie de finalisation avec l'appui notamment de la Banque Mondiale, de l'étude stratégique réalisée par un cabinet international, des analyses des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que des études complémentaires menées par les instituts de recherches nationaux. Le PND 2021-2025 devrait s'articuler autour de cinq piliers majeurs que sont : (i) le renforcement de la transformation productive, le développement de grappes industrielles et la digitalisation de l'économie; (ii) le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité ; (iii) le renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ; (iv) le développement régional par la création de pôles économiques compétitifs et la

poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance tout en respectant la durabilité environnementale ; et (v) l'approfondissement de la gouvernance dans tous ses aspects et la modernisation de l'État.

**28. Les objectifs du Gouvernement demeurent la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre du PND 2021-2025.** Outre le renforcement global du climat des affaires et de la gouvernance, un accent particulier sera porté à la politique d'attraction des investissements privés dans les secteurs stratégiques, principalement l'agro-industrie. A ce titre, la transformation des produits agricoles sera renforcée grâce à l'accélération de l'exécution des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain, la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Dans cette dynamique, la croissance économique devrait être soutenue, et permettrait à la Côte d'Ivoire de se hisser à terme dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, en vue de rendre la croissance plus inclusive et atténuer les impacts de la Covid-19 sur les conditions de vie des populations, en capitalisant sur les acquis de la mise en œuvre du PSGouv, un accent particulier sera accordé aux projets à fort impact social au cours de la mise en œuvre de PND 2021-2025.

**29. La politique économique à moyen terme préservera les acquis du programme économique et financier 2016-2020 soutenu par le FMI.** A ce titre, le Gouvernement veillera (i) au renforcement de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'État, notamment à travers le retour du déficit budgétaire à la norme communautaire de 3 % du PIB en 2023 et le maintien de la viabilité de la dette publique, tout en assurant les dépenses nécessaires au financement des infrastructures et à la lutte contre la pauvreté, (ii) à la maîtrise des risques budgétaires liés notamment aux entreprises publiques et aux PPP, (iii) à l'amélioration continue du climat des affaires et au développement du secteur privé, (iv) à l'assainissement et au développement du secteur financier ; et (v) au renforcement de l'appareil statistique.

## A. Cadre macroéconomique

**30. Les perspectives économiques demeurent bonnes, avec un rebond de 6,5 % dès 2021, après le ralentissement (+1,8 %) observé en 2020, en lien avec la maîtrise de la covid-19 et la reprise globale de l'activité économique mondiale.**

- Du côté de l'offre, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire enregistreraient des hausses respectives de 3,5 %, de 9,7 % et de 6,5 %. Au niveau de la demande, la croissance serait tirée principalement par les reprises de la consommation finale (+5,2 %) et des investissements privés (+11,2%). En revanche, les investissements publics se contracteraient (-3,2 %).

- L'inflation s'établirait à 0,9 % en deçà de la norme communautaire de 3 %.
- Le déficit du compte courant extérieur serait contenu. Toutefois, ce déficit continuerait de se dégrader pour s'établir à 2,7 % du PIB après 2,3 % en 2020, sous l'effet de la légère baisse de l'excédent commercial et de la dégradation des déficits des soldes des revenus primaires et secondaires. L'excédent du solde global ressortirait à 1,8 % du PIB.
- La masse monétaire enregistrerait une hausse de 13,7 % sous l'effet de l'accroissement aussi bien des actifs extérieurs nets (+21,3 %) que des crédits intérieurs (+9,4 %). La hausse des actifs extérieurs nets serait liée notamment à l'amélioration du taux de rapatriement des recettes d'exportation et les entrées nettes de capitaux (IDE, tirages, etc.). La progression du crédit intérieur serait imputable aux créances nettes sur l'Administration Centrale (+7,8 %) et aux créances sur l'économie (+10,1 %).

## B. Politique budgétaire

### 31. Le Gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente visant à consolider la position budgétaire en dépit du creusement du déficit en 2020 pour faire face à la Covid-19.

A ce titre, il poursuivra les efforts :

- de réduction du déficit budgétaire global de 5,9 % du PIB en 2020, à 4,6 % du PIB en 2021 dans la perspective d'atteindre la norme communautaire de 3 % en 2023 ;
- d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- de maîtrise des charges de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses en faveur de la lutte contre la pandémie du Covid-19 et la pauvreté, et la réduction des disparités sociales ; et
- d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement et de renforcement de la maîtrise des risques budgétaires.

### 32. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité et de gestion des finances publiques, en vue d'accroître la pression fiscale en moyenne annuelle de 0,5 % sur la période 2021-2023 et de poursuivre de manière vigoureuse les efforts de mobilisation des recettes sur le moyen terme.

La politique fiscale en 2021 et à moyen terme vise à accroître la mobilisation des ressources intérieures à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'aménagement des taux de certains impôts, le renforcement de l'efficacité du contrôle fiscal et la consolidation des performances de l'administration fiscale. A cet égard, les principales pistes de réformes envisagées sont présentées ci-après (encadré 5) :

### Encadré 5 : Principales mesures de politiques fiscales

#### Pour 2021

##### *En matière de politique fiscale*

- Le relèvement du taux du droit d'enregistrement sur le cacao de 1,5 % à 3 % du prix CAF intégrant le différentiel de revenu décent. Cette mesure sera entérinée par un arrêté interministériel, au plus tard le 15 novembre 2020 et générerait 45 milliards de FCFA supplémentaires ;
- la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, nouvelle segmentation des PME, et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA) ;
- l'instauration d'un droit d'accise de 10 % sur les produits cosmétiques qui permettrait de mobiliser 10 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'une TVA au taux réduit de 9 % sur le riz de luxe qui devrait générer 20 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'une TVA au taux réduit de 9 % sur la viande qui permettrait un recouvrement supplémentaire de 7,4 milliards de FCFA; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales en particulier celles s'appliquant sur (i) la TVA sur la formation professionnelle, (ii) le BIC des entreprises d'exploitation minière, et (iii) la patente sur les locations meublées.

##### *En matière d'Administration fiscale*

- le déploiement du dispositif de contrôle des flux de télécommunication dès le premier trimestre 2021 ;
- la pleine exploitation de tous les modules du SIGICI en particulier celui du contrôle, la gestion des défaillants, la fiscalité mobilière, etc. ;
- le renforcement de l'analyse risque par le recoupement systématique des informations contenues dans SIGICI, la mise en place de système de « scoring » pour la détection notamment de secteurs et d'entreprises à risque ; et
- la pleine utilisation de l'applicatif E-cadastre et la poursuite des travaux de cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier.

#### **A moyen terme**

##### *En matière de politique fiscale*

- le relèvement progressif des taux des droits d'accises sur le tabac en vue de les rendre conforme aux normes communautaires ; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales.

##### *En matière d'Administration fiscale*

- la poursuite de la segmentation de la population fiscale pour un meilleur suivi des contribuables ;
- la mise en place de la facture électronique certifiée ;



### Encadré 5 : Principales mesures de politiques fiscales (suite et fin)

- L'amélioration du contrôle aux frontières et la sécurisation du transit douanier par (i) l'acquisition de trois (03) scanners pour le bureau de Pogo (frontière Nord), le quai Fruitier d'Abidjan et Abidjan Terminal (extension de la plateforme portuaire), (ii) l'aménagement des plateformes logistiques intégrées (aire de pesées, pont bascules, pèse essieux plus local technique pour lecture d'images), (iii) l'acquisition de moyens nautiques pour une couverture optimale de la façade maritime ainsi que des plans d'eau fluvio-lagunaire, (iv) la dotation des bureaux frontières de système de vidéosurveillance, (v) la poursuite des travaux d'interconnexion avec les pays voisins, (vi) le scannage au départ et à la sortie du pays avec une comparaison d'images, (vii) l'automatisation des procédures de transit par voie ferroviaire ; et
- Le renforcement de l'analyse du risque et de l'évaluation par (i) la poursuite et l'amélioration de l'exploitation des données miroirs dans le cadre de l'analyse du risque, (ii) l'extension de l'analyse du risque aux déclarations d'exportation, (iii) l'extension de l'analyse du risque au manifeste, (iv) l'utilisation des données externes (VOC, BSC, etc.) pour améliorer l'évaluation et la classification des marchandises importées.

### **33. Le Gouvernement poursuivra une politique budgétaire prudente à travers la maîtrise des dépenses en vue de dégager l'espace budgétaire nécessaire à la réalisation de ses priorités de développement.**

#### ***Maîtrise les dépenses***

- Concernant les dépenses courantes, les actions prévues sont relatives à :
  - la poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale visant à assurer une évolution contrôlée de celle-ci afin de garantir le respect du critère de convergence de l'UEMOA qui devrait s'inscrire à la baisse sur la période 2021-2023 pour atteindre 35 % en 2023. Pour ce faire, le Gouvernement procédera à l'actualisation de la stratégie. Pour 2021, le Gouvernement entend (i) poursuivre le recrutement d'un (1) agent pour deux (2) sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Éducation/Formation et de la Santé ; (ii) les recrutements nouveaux notamment dans le secteur Éducation/formation dans le cadre du Programme de Scolarisation Obligatoire ; et (iii) la prise en charge de la deuxième tranche de la revalorisation salariale ;
  - la limitation des recours aux procédures exceptionnelles de dépense ;
  - la poursuite de la rationalisation des subventions aux EPN à travers la mise en œuvre des mesures liées à l'étude sur les charges normatives et les missions de supervision ; et
  - la poursuite de contrôle des dépenses liées aux biens et services à travers les missions d'audits de la CEADP.

- Toutefois, une attention particulière sera accordée à l'exécution du PSESH qui visera en 2021 essentiellement au soutien des entreprises et des ménages dans la période de reprise à travers les 4 Fonds de soutien, le PURGA, le soutien aux entreprises publiques et la riposte sanitaire. A cet égard, le PSESH comprend une allocation de 55,0 milliards de FCFA pour la riposte sanitaire en cas de recrudescence des cas de Covid-19 (cf. *tableau en annexe I*). Une attention particulière sera également accordée en 2021 au renforcement des investissements structurants et aux dépenses à fort impact social, notamment les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales dans la continuité des actions du PSGouv, notamment l'électrification rurale, les filets sociaux, l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement, les dépenses de sécurité, les transferts aux municipalités et les dépenses récurrentes liées aux nouveaux investissements..

**34. S'agissant des dépenses d'investissement, le Gouvernement mettra l'accent sur le renforcement de leur efficacité.** A cet effet, il :

- poursuivra, dans la phase de budgétisation, la priorisation des projets en tenant compte de leur maturité et de leur impact sur l'activité économique tout en renforçant les capacités de ses agents en matière de conception et d'évaluation des projets d'investissement. Il veillera à n'inscrire dans le PIP et dans le budget que les projets ayant fait l'objet d'évaluations ex-ante concluantes ;
- procédera à l'évaluation des charges récurrentes et leur prise en compte dans la sélection des projets d'investissements ;
- poursuivra le contrôle et l'évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement ;
- poursuivra le suivi physique des projets d'investissement ;
- renforcera la collaboration entre le Gouvernement central et les autorités locales concernant la sélection des projets et l'exécution du budget d'investissement ;
- assurera une meilleure coordination entre les services en charge du PIP et ceux en charge du Budget, le SINAPSE fera l'objet d'une évaluation au cours du quatrième trimestre 2020, en vue de passer à une version améliorée et à le rendre plus fluide via une meilleure connectivité et une meilleure intégration avec le SIB à travers le projet de modernisation du SINAPSE ; et
- publiera et vulgarisera au premier trimestre 2021 auprès des acteurs du processus de programmation des investissements publics, le manuel de procédure et le guide méthodologique en vue de l'amélioration de la qualité des portefeuilles d'investissements publics.

**35. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 4,6 % du PIB en 2021 après 5,9 % en 2020.** Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 15,3 % en 2021 contre 14,5 % en 2020. Les recettes fiscales se situeraient à 12,7 % du PIB contre 11,9 % en 2020. Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 20,0 % du PIB en 2021 contre 20,4 % en 2020, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage du PIB. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement. Ainsi, les dépenses courantes devraient connaître une baisse de 0,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2020. S'agissant de la masse salariale, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de la masse salariale afin de maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recettes fiscales » qui devrait s'établir à 42,2 % en 2020 contre 38,2 % en 2021. Pour ce faire, le Gouvernement maintiendra sa politique de révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Éducation-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière, de même que la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire.

**36. Le Gouvernement entend contenir en 2021, le niveau des restes à payer relatifs aux remboursements de crédit de TVA dans les limites d'un plafond mensuel de 10 milliards de FCFA.** La réforme du système de remboursement de crédit de TVA intervenue en 2015, a permis de maintenir le niveau des restes à payer en dessous du plafond mensuel de 10 milliards de FCFA de 2015 à mars 2020. Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, notamment l'instruction d'accélérer le traitement des dossiers de remboursements des crédits de TVA a engendré une accumulation des restes à payer de 31 milliards de FCFA à fin août 2020. Pour ramener ce niveau en dessous du plafond, le Gouvernement maintiendra le dispositif existant avant la Covid-19 et y adjoindra un contrôle systématique des contribuables éligibles ayant formulé des demandes de remboursement de crédit de TVA au cours du second trimestre 2020, rendra obligatoire l'utilisation du module informatique de remboursement des crédits de TVA pour l'instruction des dossiers et renforcera le contrôle des demandes à venir.

**37. Le financement du déficit en 2021 sera assuré par des ressources domestiques et régionales ainsi que des ressources extérieures.** Concernant les ressources domestiques et régionales,<sup>4</sup> le montant de financement net envisagé est de 489,3 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser ce plafond. Quant aux ressources extérieures nettes, elles s'élèvent à 1 286,2 milliards de FCFA incluant les prêt-projets, les appuis budgétaires et un recours au marché financier international.

## C. Politique et stratégie d'endettement

**38. L'Analyse de Viabilité de la Dette effectuée en novembre 2020 indique un risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire.** Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste

<sup>4</sup>Dans la présentation TOFE des autorités ivoiriennes, cela correspond à la somme du (i) financement bancaire net, (ii) financement non-bancaire net (variation nette des exigibles), (iii) financement régional net, somme des emprunts obligataires nets, bons du Trésor nets, obligations du Trésor nettes, et SUKUK net.

modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette extérieure que sur la dette publique totale. Tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent en dessous de leurs seuils dans le scénario de référence. Toutefois, même s'il reste en dessous du seuil, le ratio Service de la dette en pourcentage des recettes fiscales s'en approche en 2025 et reste très proche de ce seuil sur toute la période subséquente, rendant la Côte d'Ivoire particulièrement vulnérable, du point de vue du risque de surendettement à tout choc sur la croissance ou les recettes fiscales. A cet effet, le Gouvernement veillera à contrôler soigneusement les indicateurs de la dette à travers notamment des projections de croissance prudentes et la mise en œuvre de politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique. Ces actions seront soutenues par la poursuite de l'actualisation périodique de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et des opérations de gestion de passifs essentiellement sur la dette extérieure.

**39. La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme vise à combler les besoins bruts de financement tout en garantissant la soutenabilité de la dette, en s'appuyant sur une répartition équilibrée entre instruments de financement extérieur et intérieur.** Au vu de l'analyse des autorités, cette stratégie est cohérente avec le maintien d'un risque de surendettement modéré, même si les marges par rapport au seuil de surendettement élevé se sont réduites avec la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La SDMT 2019-2023 a fait l'objet d'actualisation pour la période 2020-2023 au cours du mois de mai 2020. Sur la période 2020-2023, l'État envisage de privilégier les financements susceptibles de réduire les risques de refinancement et de change. Les financements concessionnels, semi-concessionnels et commerciaux seraient mobilisés à hauteur respectivement de 8 %, 49 % et 43 % de la nouvelle dette extérieure. Par ailleurs, la SDMT continuera de faire l'objet d'actualisation périodique.

**40. Le Gouvernement consolidera les données relatives à la dette de 20 entreprises publiques faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du programme en vue de leur intégration dans l'analyse de la viabilité de la dette.** A cet effet, la collecte des états financiers démarrera avec deux entreprises pilotes en 2021. La prochaine étape du projet consistera à désigner des points focaux au sein de chaque entité dont le rôle sera de collecter et transmettre les données nécessaires à l'AVD aux services compétents du Ministère en charge des Finances. Ce processus de collecte et d'intégration des données relatives à la dette des 18 autres entreprises pour la période 2015-2018 démarrera en 2022, et devrait s'achever d'ici 2024 pour l'ensemble des 20 entreprises retenues.

## D. Politique sociale et emplois

**41. Le Gouvernement poursuivra sa politique sociale volontariste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.** A cet effet, capitalisant sur l'expérience du PSGouv 2019-2020, un cadre institutionnel sera instauré pour orchestrer et coordonner la mise en œuvre de sa politique sociale à moyen terme. Les priorités concerneront les programmes en faveur de la création d'emplois notamment celui des jeunes à travers le développement de compétences, d'auto-

emplois et d'emplois. Un accent sera également mis sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, grâce à l'effet combiné des programmes de réparation des pompes villageoises, de reprofilage des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en milieu rural. La base des bénéficiaires du programme « Filets Sociaux » sera élargie à plus de 100 000 nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire national tout en renforçant l'accompagnement dans la mise en place des activités génératrices de revenus. Concernant la couverture sociale, la phase de généralisation de la CMU se poursuivra avec l'élargissement de la base des assujettis et ayants droit, la diversification des offres de soins, et l'extension du réseau de soins afin de faciliter l'accès aux soins de santé des populations, en particulier les plus vulnérables et les indigents. L'élargissement du panier de soin ne sera potentiellement envisagé qu'une fois une première évaluation de la situation financière aux paramètres actuels aura pu être effectuée. La promotion de l'accès à l'éducation sera de mise avec la construction de nouveaux collèges de proximité, la poursuite de la distribution de kits scolaires et table-bancs, et l'amélioration des conditions d'accès et maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et à améliorer les conditions d'étude et de vie des élèves.

**42. Le financement des programmes sociaux sur la période 2021-2025 sera cohérent avec la politique budgétaire à moyen terme du Gouvernement.** Ainsi, les ressources proviendront du budget de l'État et des appuis des PTF. Par ailleurs, le Gouvernement s'assurera que, hors dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19, le financement des programmes sociaux liés à l'emploi, aux filets sociaux, à la CMU, à l'accès et au maintien à l'école, et à l'accès des populations aux services socioéconomiques de base ne soit pas compromis.

## E. Réformes structurelles

### *Gestion des finances publiques*

**43. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur des finances publiques.** Dans ce cadre, il entend :

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur des finances publiques ;
- élaborer le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle, cadrage global de l'élaboration budgétaire;
- poursuivre la production de la Déclaration sur les Risques Budgétaires et l'annexer à la Loi de Finances Initiale ;
- élaborer les Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projets annuels ;
- finaliser en juin 2021 la seconde phase relative à l'interfaçage ASTER-SIB qui vise à garantir la situation des paiements effectifs des dépenses;

- mettre en œuvre des principales réformes au niveau des marchés publics, notamment (i) la certification de la Direction des Marchés Publics au référentiel ISO 9001 version 2015, (ii) la mise en place en collaboration avec la Banque Mondiale de la phase 2 de la dématérialisation des procédures au terme de la phase 1, (iii) la poursuite de la connexion des EPN restants au SIGMAP, (iv) la finalisation des textes portants sur la banque de données des prix de référence, et (v) la poursuite de sessions de formations sur le nouveau codes des marchés publics ;
- adopter les décrets d'application relatifs à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- poursuivre l'opérationnalisation du CUT avec la clôture de 181 comptes, hors compte-projets cofinancés, logés à la BCEAO en décembre 2020, la clôture des 1 213 comptes publics logés à la BNI à partir de janvier 2022, ainsi que l'intégration progressive des EPN et des projets cofinancés, la mise en place de cellules d'assistance utilisateurs locales, et la sensibilisation des ordonnateurs, des administrateurs de crédits et des services financiers des Collectivités Territoriales ;
- mettre à jour des contrats de performances des entreprises publiques et du suivi des risques budgétaires à la suite de la crise économique ; et
- élargir le champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014 avec l'intégration des autres unités extrabudgétaires restantes. Dans ce cadre, le Tableau des Opérations Financières (TOF) de trois unités extrabudgétaires (RTI, l'ONAD et l'ANARE) restantes, autres que les EPN, sera produit en 2021. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production du TOFE trimestriel de l'Administration Centrale selon le MSFP 2001/2014, soixante (60) jours après la fin du trimestre. La transcription du TOFE 2019 élargi au format 2001/2014 sera produite en juin 2021. Il poursuivra également la production du TOFE au format 2001/2014 pour l'année 2020, produite en juin 2022, et pour les années suivantes douze (12) mois après la fin de l'année. Par ailleurs, il initiera l'élaboration progressive du TOF des entreprises publiques pour aboutir en 2023 à un TOFE du secteur public. Quant à la prise en compte des avantages en nature, après les travaux préliminaires effectués en 2020, le Gouvernement envisage de mettre en place une méthodologie d'évaluation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction, avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'OUEST.

### Secteur public

**44. Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la performance économique et financière des entreprises publiques.** A cet effet, il s'attèlera à finaliser la signature de 5 autres contrats de performance en 2021, en sus des 23 contrats existants. Le processus de signature de contrats de performance sera étendu pour aboutir à terme à la signature de 41 contrats. En outre, le processus de sectorisation du portefeuille des entreprises publiques devrait

s'achever en 2021 pour assurer un meilleur suivi des entreprises publiques.

**45. La situation financière des entreprises du secteur hydrocarbure devrait continuer de se consolider avec la poursuite de l'exécution des plans de restructuration desdites entreprises et l'apurement des dettes et créances croisées**, dans un contexte de reprise de l'activité économique post covid-19.

- La situation devrait s'améliorer à partir de 2021 en lien avec la remontée du prix du baril et la poursuite de l'exécution de son plan de restructuration stratégique, organisationnel, et social. En particulier, le processus de cession des activités de distribution de Gaz Butane devrait être achevé en 2020. Aussi, après la signature d'accords d'association (Joint Development Agreement) entre PETROCI et des partenaires stratégiques, les projets de développement de la base logistique, notamment le stockage massif des produits pétroliers à Abidjan et à l'intérieur du pays devraient être réalisés d'ici 2023 ;
- Quant à la SIR, les perspectives demeurent bonnes, soutenues par la prolongation de l'exécution de son Business Plan 2015-2020 sur la période 2021-2030. Plus précisément, il est prévu dès 2021, la mise en œuvre du projet de mise en conformité aux nouvelles normes qualités de la CEDEAO. Le financement dudit projet va requérir un soutien additionnel de 5 FCFA/l, collectés depuis avril 2020, sur la vente de carburants. Dans ce cadre, des négociations avec des partenaires financiers seront initiées en vue de contracter un prêt libellé en euro en 2021. Par ailleurs, afin de limiter ses pertes de changes et améliorer la marge brute, il est envisagé la mise en place de mécanismes de couverture des risques liés à l'achat de brut avec l'assistance technique d'un partenaire stratégique ; et
- L'apurement des dettes et créances croisées entre l'Etat, la PETROCI et la SIR se poursuivra selon le protocole d'accord arrêté en décembre 2018. Conformément à ce protocole, le solde de 25,2 milliards de FCFA de la créance de l'Etat sur PETROCI sera apuré sur une période de 09 ans par annuité constante de 2,8 milliards de FCFA dès fin 2020. En outre, la SIR et PETROCI procéderont en 2020 à une compensation de créances à hauteur de 6,36 milliards de FCFA. La créance résiduelle de 42,05 milliards de FCFA de la SIR sur PETROCI sera apurée sur 11 années par PETROCI à compter de juin 2021.

**46. La situation financière du secteur électricité devrait continuer de s'améliorer.** Le solde d'exploitation du secteur en 2020 serait excédentaire avec une nette progression comparativement à 2019 et 2018, en dépit de la pandémie de la covid-19. En vue d'améliorer la situation de trésorerie du secteur, outre la reprise des paiements des factures des ménages, les efforts se poursuivront pour recouvrer les créances sur les sociétés d'Etat et les clients à l'export. Concernant spécifiquement les créances à l'export, un mécanisme dénommé « Commerce de l'énergie » sera instauré avec l'appui de la Banque mondiale, afin de faciliter les transactions énergétiques dans la sous-région, garantir le paiement des factures de vente d'électricité des pays exportateurs et le règlement des arriérés. A moyen terme, l'amélioration continue du rendement et la prise en compte des mesures d'ajustement

tarifaire à partir de 2021 permettraient de renforcer l'excédent d'exploitation et la situation financière sur la période 2021-2025. Ces performances résulteraient également de la poursuite du plan de développement du secteur et d'entretien du réseau, la réduction des charges d'exploitation et la lutte contre la fraude. Les projets inscrits au plan de développement (projets solaires, biomasse, petite hydroélectricité, filière charbon, production thermique, approvisionnement en gaz naturel liquéfié) devraient être financés majoritairement par les IPP à l'exception de la centrale solaire de Boundiali et la centrale à biomasse de Biokala. Pour ce faire, les efforts seront poursuivis afin de ne pas accumuler des arriérés auprès des IPP et fournisseurs de gaz.

**47. Le Gouvernement engagera les actions nécessaires à la bonne exécution des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports.**

- Concernant Air Côte d'Ivoire, le plan de compétitivité adopté en janvier 2020 sera mise en œuvre afin de renforcer sa résilience à la crise sanitaire et améliorer sa rentabilité à moyen et long terme. Dans ce cadre, le Gouvernement a entamé en 2020 la révision des conventions commerciales avec les acteurs de la plateforme aéroportuaire. Cette révision devrait générer des économies entre 8 et 11 milliards. Par ailleurs, le Gouvernement finalisera l'audit de diagnostic stratégique et opérationnel qui vise à s'assurer que les conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement de la compagnie sont réunies et à formuler des recommandations visant à pérenniser son exploitation. Par ailleurs, des réflexions seront menées sur les options de refinancement de la flotte d'ACI avec pour objectif à court terme de faire le long courrier pour accroître ses revenus ; et
- S'agissant de la SOTRA, le résultat d'exploitation devrait s'améliorer en lien avec la reprise de l'activité économique et la poursuite de son plan d'assainissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, il est prévu dès 2021 la livraison du quatrième lot d'autobus neufs portant ainsi le parc de la SOTRA à 2000 autobus. Sur la période 2020-2025, la SOTRA devrait disposer de 40 bateaux bus neufs. A terme, outre le renforcement de la capacité opérationnelle, la mise en service d'une nouvelle billettique serait effective de même que l'implantation de l'unité de montage de mini cars qui devrait contribuer au renouvellement du parc auto en Côte d'Ivoire et même dans la sous-région ouest-africaine.

*Secteur financier et inclusion financière*

**48. Le Gouvernement continuera de déployer la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) aux fins de favoriser l'émergence d'un système financier moderne, inclusif et résilient, capable de soutenir le développement économique à long terme.** A ce titre, conformément aux objectifs de la SDFS, il continuera de mener les actions et réformes nécessaires pour assainir le secteur financier en particulier les banques publiques et les systèmes financiers décentralisés, et promouvoir l'inclusion financière.



**49. Les processus de restructuration des banques publiques se poursuivront afin de restaurer leur rentabilité, et de les rendre conformes aux normes prudentielles de l'UMOA.**

S'agissant de la BPCI (ex-CNCE), après les apports en fonds propres de l'Etat, le capital sera ouvert à des actionnaires stratégiques afin de porter les fonds propres de la banque à 10 milliards de FCFA en 2021. La mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022 sera poursuivie et devrait lui permettre de retrouver la rentabilité hors opérations exceptionnelles, dès 2022. Concernant la BNI, après avoir conforté sa situation financière à la suite de l'ouverture de son capital à la CNPS et de la cession d'immobilisations hors exploitation et d'actions dans certaines sociétés, la poursuite de l'exécution de son plan stratégique « Excellence 2021 » devrait lui permettre d'améliorer sa rentabilité et sa conformité aux normes prudentielles de l'UEMOA à l'échéance 2021. Quant à la BHCI, l'annulation de sa privatisation et la reprise en main de ses activités par l'Etat ouvrent des perspectives nouvelles. À la suite de la nomination de nouveaux administrateurs et dirigeants en décembre 2019, le Gouvernement continuera d'œuvrer à la mise en conformité de la banque au nouveau dispositif prudentiel de l'UEMOA via l'identification de la source et la mise en œuvre effective de la décision de recapitalisation à 46,4 milliards de FCFA entérinée en juin 2020.

**50. Les actions en faveur de l'assainissement et du renforcement de la viabilité du secteur de la microfinance seront accentuées.** A cet effet, le Gouvernement procédera au renforcement du suivi SFD non viables, à l'accentuation des campagnes de sensibilisation sur le regroupement des SFD et des opérations de retrait d'agrément, ainsi qu'à la supervision des risques dans le contexte de la Covid-19. Parallèlement, le processus de modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur sera accéléré à travers notamment l'opérationnalisation du Système d'Information et de gestion (SIG) au sein de la Direction en charge du suivi des SFD, et la vulgarisation du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI) auprès des SFD. Ces outils devraient permettre d'automatiser certaines tâches, de faciliter la circulation des informations et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

**51. Le Gouvernement continuera de vulgariser les actions en faveur de l'inclusion financière à travers le renforcement des activités de l'APIF et la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024.** Dans ce cadre, il procédera à la nomination officielle des responsables de l'APIF et la dotera suffisamment de ressources budgétaires nécessaires au déploiement de la SNIF 2019-2024. En outre, le Gouvernement veillera à assurer une meilleure coordination et synergie d'actions entre les principaux acteurs de suivi secteur financier à savoir les directions en charge du suivi du secteur bancaire, des assurances, des SFD ainsi que la BCEAO en vue de faciliter la collecte de données nécessaires à la mise en place et à l'exploitation d'une base de données de l'inclusion financière. Il poursuivra également ses campagnes de sensibilisation sur la promotion de la bancarisation, ciblant principalement les populations rurales, et finalisera l'étude sur la cartographie des AVEC en Côte d'Ivoire, ainsi que l'étude panoramique sur les Fintech en Côte d'Ivoire.

**52. Le Gouvernement accentuera les actions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive**

**(LBC/FT-PADM).** Dans ce cadre, après l'adoption des résultats de l'Evaluation nationale des Risques (ENR), en Conseil des Ministres le 6 mai 2020, il a initié l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le financement du terrorisme. Cette stratégie qui sera finalisée, avant le 31 décembre 2020, vise à proposer des solutions pour pallier les faiblesses identifiées dans le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La stratégie nationale devrait également permettre de renforcer la coopération internationale afin d'atténuer les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive à travers le respect de ses engagements relatifs à diverses conventions dont l'Etat de Côte d'Ivoire est partie prenante. Il s'agit notamment des conventions de Vienne, de Palerme, des Nations Unies contre la corruption, et de la convention sur le financement du terrorisme. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de veiller à l'application de la loi sur la répression du BC/FT-PADM adoptée en 2016, ainsi qu'au renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan.

*Climat des affaires et développement du secteur privé*

**53. Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements privés nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie.** Dans ce cadre, il s'attèlera à mettre en œuvre l'agenda de réformes 2020-2022 du Doing Business élaboré sur la base de l'expérience de six (06) années de conduite du processus. A cet effet, il entend mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des réformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 16 projets (encadré 5) à l'intérieur de l'Agenda des réformes Doing Business 2020-2022.

**54. Le secteur privé devrait également bénéficier des retombées des partenariats conclus avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du MCC, et du C2D.** En effet, la mise en œuvre de ces initiatives permettra de réaliser d'importants projets d'investissements et de réformes en faveur du secteur privé. En particulier, les financements de ces partenariats seront orientés vers le développement des infrastructures de transport, de l'agro-industrie, du capital humain, et dans l'aménagement urbain.

**55. Le Gouvernement renforcera les actions de promotion des PME à travers l'accompagnement et la facilitation de leur accès au financement.** S'agissant de l'accès au financement, après la signature de deux conventions avec deux banques privées, pour une enveloppe globale de quinze (15) milliards de FCFA de financement en faveur des PME, les négociations se poursuivront pour la signature d'autres conventions. Aussi, outre le FSPME lié à la lutte contre la Covid-19, le Gouvernement veillera à rendre opérationnel le fonds spécial de garantie des PME créé le 08 janvier 2020 dont le rôle est de faciliter l'accès de toutes les PME au financement bancaire. Concernant l'accompagnement, après la finalisation de la cartographie des PME, l'adoption du décret portant modalités d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur (Décret n°2017-409

du 21 juin 2017) puis de l'Arrêté portant adoption de la plateforme d'identification des Petites et Moyennes Entreprises (Arrêté No12/MPPME/CAB/du 02 Juin 2020), les PME devraient également bénéficier de la mise en œuvre en cours du programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME, piloté par l'Agence Côte d'Ivoire PME. Enfin, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro, à la suite d'une convention prévue avec une entité de renommée internationale.

#### Encadré 6 : Projets pour améliorer l'environnement des affaires

- Délivrance des plateformes prioritaires ;
- Généralisation de l'IDU à l'intérieur du pays ;
- Délivrance de l'IDU aux entreprises en activité
- Rationalisation & Dématérialisation des licences & Permis d'affaires ;
- Mécanisme d'accompagnement aux entreprises Nouvellement créées ;
- Plateforme collaborative de contrôle des constructions ;
- Opérationnalisation de l'Identifiant Unique des Parcelles et mise en place d'un Système d'Information Géographique unifié ;
- Etudes sur le Raccordement à l'électricité, le Commerce extérieur & les Servitudes d'urbanisme ;
- Efficacité des procédures fiscales ;
- Efficacité et transparence du système judiciaire ;
- Règlementation des affaires et soutien aux entreprises en difficultés ;
- Régularisation de masse des parcelles non titrées ;
- Optimisation de l'efficacité du GUCE, du BIC et amélioration des indices de fiabilité de la fourniture électrique (SAIDI & SAIFI) ;
- Evaluation de l'effectivité des réformes ;
- Evaluation de l'impact des réformes et modélisation économétrique ; et
- Collecte annuelle et maîtrise des indices du WEF.

**56. En vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement poursuivra les investissements visant à développer les infrastructures industrielles et améliorer la compétitivité du secteur privé.** A cet effet, la disponibilité et la qualité des zones industrielles seront accrues avec notamment la mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI). Ainsi, outre la réhabilitation des zones industrielles, des travaux complémentaires portant notamment sur la sécurité, la construction de services de proximité et la mise en état des voies sont en cours afin de renforcer son accessibilité et attractivité. Les travaux d'aménagement des nouvelles zones industrielles portant sur des parcelles de (i) 124 ha dont 59 ha dédiés aux cimentiers, (ii) de 127 ha financé par Eximbank Chine, (iii) de 112 ha dans le cadre d'un PPP avec Afreximbank et (iv) de 300 ha dédiés à une zone logistique et un parc industriel devraient

se poursuivre. En outre, dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs, le Gouvernement prévoit la construction de nouvelles zones industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, à l'industrie agro-alimentaire non polluante, et à la construction et l'exploitation en PPP d'une zone franche textile dans différentes régions à l'intérieur du pays. Au niveau des infrastructures portuaires, après avoir élargi et approfondi le canal de Vridi, le Gouvernement entend faciliter le financement des autres projets de réhabilitation et de modernisation des infrastructures existantes ainsi que des projets de développement de nouvelles infrastructures.

**57. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts en matière d'amélioration de la gouvernance et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.** En matière de répression des actes de corruption et autres infractions économiques, le Gouvernement veillera à la finalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées sur la période 2021-2023 qui vise une meilleure coordination et synergie d'actions entre les acteurs et structures impliqués dans la lutte contre les crimes économiques. Il mettra en œuvre toutes les diligences nécessaires à l'opérationnalisation du pôle pénal économique à travers la mise à disposition de locaux adaptés, la nomination des magistrats et leur formation aux techniques de prise en charges des dossiers liés aux crimes économiques. Par ailleurs, le Gouvernement adoptera en Conseil des Ministres d'ici fin mars 2021 le projet de Loi portant code de conduite des agents publics afin de le soumettre à l'examen et vote du Parlement. Aussi, il finalisera l'élaboration des curricula et modules de formation à la lutte contre la corruption, en vue de leur intégration dans les systèmes scolaire et universitaire ainsi que dans les écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'État. Enfin, les textes législatifs et réglementaires relatifs à la HABG seront révisés pour adresser les défis rencontrés dans leur application notamment en matière de déclaration de patrimoine et de répression. La mise en place de la plateforme interactive sur les statistiques de déclaration de patrimoine sera achevée en vue de pérenniser la mise à jour des listes des assujettis, l'enregistrement des déclarations de patrimoine, la production et la publication des cartes dynamiques des déclarations de patrimoines ainsi que la télé-déclaration et le traitement des déclarations de patrimoine. Le guide de prévention et de règlement des conflits d'intérêts fera l'objet de dissémination dans les administrations publiques et parapubliques pour faciliter son utilisation.

**58. La stratégie nationale climat 2015-2020 telle que déclinée dans les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) adopté en fin 2014 se résume comme suit :**

- **Dans le domaine de l'atténuation :** l'objectif cumulatif de réduction des gaz à effet de serre est de 28% à l'horizon 2030 avec comme objectifs majeurs : en matière d'énergie : (i) améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible ; et (ii) Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité (42% d'énergies renouvelables incluant la grande hydroélectricité dans le mix électrique à l'horizon 2030); en matière d'agriculture: (i) recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires et (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité; au niveau du secteur forestier :

gestion durable des forêts avec un objectif de 20% de couverture nationale forestière dans le Code forestier 2014 (Concept « Agriculture zéro déforestation ») ; en matière de gestion des déchets : (i) améliorer la salubrité urbaine ; et (ii) assurer la gestion durable et la valorisation des déchets.

- **Dans le domaine de l'adaptation** : l'objectif est d'accroître la résilience du pays dans 11 secteurs vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques dont six (6) à forte vulnérabilité (Agriculture/Élevage/Aquaculture - Utilisation des terres - Forêts - Ressources en eau - Energie - Zones côtières) et cinq (5) à vulnérabilité moyenne à faible (Pêche - Infrastructures (habitats) - Transport (routes) - Santé publique - Genre).

La Côte d'Ivoire a entamé la révision de cette stratégie climat (CDN) et entend rehausser ses ambitions à l'horizon 2030 dans les CDN actualisées à l'occasion de la COP-26 en novembre 2021.

## F. Renforcement de l'appareil statistique et de la programmation économique et financière

**59. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2017-2021 en vue de renforcer son Système Statistique National (SSN) et l'aligner sur les standards internationaux.** A ce titre, après la mise en œuvre du SCN 2008 et le changement de l'année de base des comptes nationaux, il s'attèlera à :

- opérationnaliser septembre 2021 le Fonds National de Développement Statistique (FNDS) qui devrait être adossé à la redevance statistique pour garantir un financement régulier des activités statistiques ;
- poursuivre les travaux de réropolation des nouveaux comptes sous le SCN 2008 jusqu'en mars 2021 et produire les CNT optique offre sous le SCN 2008 à fin septembre 2021 ;
- entamer les travaux de production des CNT optique dépense à partir d'octobre 2021 ;
- produire et publier régulièrement les indices du chiffre d'affaires (ICA) du Commerce, de l'industrie et de la construction à partir du premier trimestre 2021 ;
- procéder au raccordement des indicateurs de haute fréquence (IHPI rénové et les ICA) jusqu'en 1996 au plus tard fin juillet 2021 ;
- opérationnaliser le programme de renforcement des capacités des agents du SSN en 2021 ;
- valider les Rapports Annuels d'Activités Statistiques (RAAS) des années 2017 à 2019 et des programmes annuels d'activités statistiques (PAAS) des années 2017 à 2020 en octobre 2020, en vue d'un suivi régulier de la mise en œuvre de la SNDS ;

- réaliser l'évaluation finale de la SNDS 2017-2021 en octobre 2021 ; et
- achever le dénombrement du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en avril 2021 et disposer des données préliminaires en mai 2021 et des résultats globaux définitifs en juillet 2021.

**60. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire.** A cet effet, avec l'appui de l'IDC et AFRITAC de l'Ouest, le Gouvernement développera un outil de programmation économique et financière amélioré et adapté aux données de la Côte d'Ivoire. Il travaillera également au renforcement de la cohérence des agrégats macroéconomiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI), FEC/MEDC 2019 et 2020<sup>1/</sup>

	2019				2020								
	Décembre			État d'avancement	Mars			Juin			Septembre	Décembre	
	CR	aj. CR	Est.		OI	Est.	État d'avance	CR	aj. CR	Est.			État d'avance
<b>A. Critères de réalisation</b>													
Plancher du solde budgétaire global (dons inclus)	-790.2		-785.3	MET	-274.3	-136.5	MET	-493.5		-825.5	Jon respecté	-794.5	-2,084.5
Plafond du financement intérieur net (dont instruments de l'UE)	-4.7	14.9 <sup>2/</sup>	-56.3	MET	206.1	265.4	NOT MET	166.6	666.6 <sup>2/</sup>	628.7	Respecté	106.0	1,013.8
Plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale (en millions de dollars)	3,480.5	3,827.1 <sup>3/</sup>	3,770.1	MET	...	...		2,265.3	1,417.2 <sup>4/</sup>	2,245.5	Jon respecté	...	3,694.6
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0		0.0	MET	0.0	0.0	MET	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale (base continue)	0.0		0.0	MET	0.0	0.0	MET	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0
<b>B. Objectifs indicatifs</b>													
Plancher des recettes fiscales de l'État	4,056.6		3,972.3	NOT MET	1,028.4	1,004.0	NOT MET	2,245.9	1992.28	1,900.9	Jon respecté	3,300.9	3,984.6
Plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances	190.4		163.8	MET	50.6	48.9	MET	104.3	135.1223	176.7	Jon respecté	162.6	275.8
Plancher pour les dépenses en faveur des pauvres	2,505.5		2,550.6	MET	623.0			1,326.8		1,298.9	Jon respecté	2,052.2	2,754.9
Plancher pour la réduction nette des montants exigibles de l'administration centrale ( - = réduction)	-25.0		106.2	NOT MET	-60.0	-165.3	MET	-71.5		-201.7	Respecté	-51.5	-25.0
Plancher du solde budgétaire primaire	164.0		-17.3	NOT MET	61.7	78.2	MET	156.2		-283.0	Jon respecté	124.8	286.4
<b>Pour mémoire :</b>													
Dons-programmes	169.9		167.5		0.0	0.0		80.6		73.8		80.6	104.6
Prêts-programmes	156.3		0.0		0.0	0.0		76.2		133.5		76.2	458.0
Dons-projets	143.9		107.4		42.8	3.2		85.7		18.1		128.5	173.1
Prêts-projet	592.0		414.5		173.6	64.2		368.5		300.5		520.7	769.6
Appui budgétaire de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement	114.8		95.2		0.0	0.0		0.0		118.5		0.0	389.7
Recettes fiscales sur les carburants	388.1		440.4		112.8	113.9		228.2		248.4		341.6	524.5

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

1/ Montant cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

2/ Ajusté à la hausse par la différence entre l'appui budgétaire programmé et les montants décaissés par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et la différence entre le recours aux marchés financiers internationaux envisagé dans le cadre du programme et le recours effectif.

3/ Ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État aux fins de restructuration de la dette de CI-Énergies.

4/ Ajusté à la baisse par la différence entre le recours aux marchés financiers internationaux envisagé dans le cadre du programme et le recours effectif.

<b>Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels de fin décembre 2019 à fin novembre 2020</b>			
<b>Mécanisme d'ajustement des prix</b>			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de maintenir les recettes fiscales tirées des carburants au niveau prévu dans la loi de finances. <sup>1</sup>	<b>Repère structurel</b> trimestriel <b>Respecté</b>	Accroître les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
<b>Politique et administration fiscales</b>			
Attribuer un numéro d'identifiant unique (IDU) à toutes les nouvelles entreprises et réimmatriculer au moins 40 % des entreprises enregistrées dans la base de données des grandes et moyennes entreprises en leur attribuant un IDU.	<b>Repère structurel</b> pour fin décembre 2019 <b>Respecté</b>	Améliorer la qualité de la base de données	Rapport d'exécution
Produire un rapport sur les disparités entre les données ivoiriennes sur les importations et les données internationales sur les exportations mondiales vers la Côte d'Ivoire pour 20 grands produits en faisant apparaître les recettes douanières à l'importation, et élaborer un plan d'action pour remédier aux lacunes constatées.	<b>Repère structurel</b> pour fin mars 2020 <b>Respecté</b>	Améliorer l'administration douanière	Rapport d'exécution et plan d'action
<b>Entreprises publiques</b>			
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, en fonction des données nouvellement disponibles.	<b>Repère structurel</b> trimestriel <b>Respecté</b>	Réduire les risques budgétaires	Tableau récapitulatif du service de la dette
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	<b>Repère structurel</b> semestriel <b>Respecté</b>	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Créer un tableau de bord et produire, à la fin de chaque trimestre, les principaux indicateurs financiers des sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire pour le trimestre précédent <sup>2</sup> .	<b>Repère structurel</b> pour fin mars 2020 <b>non respecté</b> et fin juin 2020 <b>Respecté</b>	Réduire les risques budgétaires	Rapport d'exécution et tableau de bord



**Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels de fin décembre 2019 à fin novembre 2020**  
(suite et fin)

<b>Gestion des finances publiques</b>			
Adoption par le Conseil des ministres d'un projet de loi de finances rectificative pour 2020	Mesure préalable pour l'achèvement des 7e et 8e revues <b>Respecté</b>	Améliorer la responsabilisation	Communication du Conseil des ministres sur la loi de finances rectificative pour 2020
<b>Statistiques nationales</b>			
Élargir le champ des tableaux budgétaires de 2018 (TOFE) en vertu des normes du MSFP 2001/14 en y intégrant l'administration centrale, deux fonds de sécurité sociale, les collectivités locales, quatre unités extrabudgétaires et les établissements publics nationaux. <sup>3</sup>	<b>Repère structurel</b> pour fin juin 2020 <b>Respecté</b>	Améliorer la transparence budgétaire	TOFE élargis
<p><sup>1</sup> Voir poste pour mémoire "Recettes fiscales tirées des carburants" au tableau 1.</p> <p><sup>2</sup> Voir la liste des indicateurs dans le Protocole d'accord technique (PAT).</p> <p><sup>3</sup> Voir la liste des fonds de sécurité sociale et des fonds extrabudgétaires dans le PAT.</p>			

## Annexe I. Situation d'exécution du plan de soutien économique, social et humanitaire à fin juin 2020

POSTE DE DEPENSES DU PSEH	Prévision annuelle 2020	Exécution budgétaire à fin juin 2020	Décaissements effectués par les Fonds en faveur des bénéficiaires			Prévision annuelle 2021
			à fin juin 2020	à fin juillet 2020	à fin août 2020	
<b>SUBVENTIONS ET TRANSFERTS</b>	<b>318 410 000 000</b>	<b>195 728 000 000</b>	<b>23 557 000 000</b>	<b>31 955 000 000</b>	<b>70 934 000 000</b>	<b>334 490 000 000</b>
<i>Fonds de soutien</i>	<i>253 000 000 000</i>	<i>165 000 000 000</i>	<i>23 557 000 000</i>	<i>31 955 000 000</i>	<i>70 934 000 000</i>	<i>311 500 000 000</i>
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	38 000 000 000	30 000 000 000	6 800 000 000	8 832 000 000	12 390 000 000	110 000 000 000
Fonds de Soutien aux PME (FSPME)	40 000 000 000	40 000 000 000	1 440 000 000	2 210 000 000	2 210 000 000	
Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	20 000 000 000	20 000 000 000	3 178 000 000	3 785 000 000	3 785 000 000	30 000 000 000
Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS)	60 000 000 000	50 000 000 000	12 139 000 000	17 128 000 000	18 689 000 000	40 000 000 000
Programme d'Urgence Agricole (PURGA)	95 000 000 000	25 000 000 000			33 860 000 000	131 500 000 000
dont financement intérieur	64 200 000 000	25 000 000 000			25 000 000 000	
financement extérieur	30 800 000 000				8 860 000 000	
<i>Anacarde</i>	<i>36 690 000 000</i>	<i>10 320 000 000</i>			<i>19 180 000 000</i>	
<i>Coton</i>	<i>5 060 000 000</i>	<i>300 000 000</i>			<i>300 000 000</i>	
<i>Hévéa</i>	<i>10 780 000 000</i>	<i>500 000 000</i>			<i>500 000 000</i>	
<i>Palmier à huile</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>			<i>500 000 000</i>	
<i>Banane dessert</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>			<i>500 000 000</i>	
<i>Ananas</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>500 000 000</i>			<i>500 000 000</i>	
<i>Mangue</i>	<i>1 800 000 000</i>	<i>800 000 000</i>			<i>800 000 000</i>	
<i>Riz</i>	<i>9 830 000 000</i>	<i>1 500 000 000</i>			<i>1 500 000 000</i>	
<i>Autres</i>	<i>28 840 000 000</i>	<i>10 080 000 000</i>			<i>10 080 000 000</i>	
<b>Appui aux entreprises publiques</b>	<b>64 410 000 000</b>	<b>30 728 000 000</b>				<b>22 990 000 000</b>
SODEXAM et ANAC	6 500 000 000	1 000 000 000				
Air Côte d'Ivoire	18 810 000 000	12 156 000 000				2 090 000 000
Port Autonome de San Pedro	2 000 000 000	500 000 000				
Port Autonome d'Abidjan (PAA)	15 000 000 000	11 223 000 000				
FER	5 000 000 000					
SOTRA	17 100 000 000	5 849 000 000				900 000 000
Banques publiques						20 000 000 000
<b>Autres</b>	<b>1 000 000 000</b>					
Soutenir les acteurs des commerces des marchés pour l'acquisition de kits de protection contre le COVID-19	1 000 000 000					
<b>DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)</b>	<b>3 040 000 000</b>					<b>57 010 000 000</b>
Surveillance des prix des produits de grande consommation.	500 000 000					
Communication sur la disponibilité des produits de grande consommation et d'un stock de sécurité	540 000 000					
Désinfection des marchés de Côte d'Ivoire	2 000 000 000					2 000 000 000
Financement de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire en cas de basculement en phase extrême						55 010 000 000
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCEES SUR TRESOR</b>	<b>2 000 000 000</b>					
Sécurisation électrique des sites de production d'eau potable et des hôpitaux/ laboratoires d'estimation avec le Ministère de la Santé	2 000 000 000					
<b>TOTAL</b>	<b>323 450 000 000</b>	<b>195 728 000 000</b>				<b>391 500 000 000</b>

## Annexe II. Situation provisoire d'exécution à fin juin 2020 PSGOUV dans le TOFE

LIBELLE	TOFE 2018 et Antérieurs (trésorerie en comptes)	TOFE 2019 (Prév)	TOFE 2020 (Sept 2019) (1)	TOFE 2020 Exécution à fin juin (2)	Taux d'exécution (2)/(1)
<b>Personnel</b>					
<b>Subventions et transferts</b>	<b>0,0</b>	<b>34,8</b>	<b>14,9</b>	<b>12,8</b>	<b>86,2%</b>
<i>Bourses et kits scolaires (pécules)</i>	<i>0</i>	<i>5,8</i>	<i>14,5</i>	<i>8,4</i>	<i>58,0%</i>
<i>Autres</i>	<i>0</i>	<i>29,0</i>	<i>0,4</i>	<i>4,4</i>	<i>-</i>
<b>Dépenses du Budget de l'Etat</b>	<b>0,0</b>	<b>18,0</b>	<b>18,0</b>	<b>2,7</b>	<b>15,0%</b>
<i>SIGFIP</i>	<i>0</i>	<i>18,0</i>	<i>18,0</i>	<i>2,7</i>	<i>15,0%</i>
<b>Dépenses sociales ciblées</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,3</b>	<b>1,0</b>	<b>19,0%</b>
<b>Dépenses d'investissement financées sur Trésor</b>	<b>37,1</b>	<b>119,2</b>	<b>203,1</b>	<b>131,0</b>	<b>64,5%</b>
<i>SIGFIP</i>	<i>0</i>	<i>54,6</i>	<i>107,8</i>	<i>72,8</i>	<i>67,5%</i>
<i>C2D</i>	<i>37,1</i>	<i>16,1</i>	<i>39,6</i>	<i>34,5</i>	<i>87,1%</i>
<i>CMU</i>	<i>0</i>	<i>1,5</i>	<i>8,7</i>	<i>3,5</i>	<i>40,2%</i>
<i>FER</i>	<i>0</i>	<i>47,0</i>	<i>47,0</i>	<i>20,2</i>	<i>43,0%</i>
<b>Dépenses d'investissement financées sur dons-projets</b>	<b>0,0</b>	<b>63,5</b>	<b>13,5</b>	<b>10,2</b>	<b>75,6%</b>
<b>Dépenses d'investissement financées sur prêts-projets</b>	<b>0,0</b>	<b>10,8</b>	<b>162,7</b>	<b>30,4</b>	<b>18,7%</b>
<b>TOTAL TOFE</b>	<b>37,1</b>	<b>246,3</b>	<b>417,4</b>	<b>188,1</b>	<b>45,1%</b>
<b>Source : MBPE/DGBF</b>					

# CÔTE D'IVOIRE

20 novembre 2020

## SEPTIEME ET HUITIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR INOBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET PROPOSITION DE SUIVI POSTPROGRAMME — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE<sup>1</sup>

Approuvé par  
**Abebe Aemro Selassie, Chad Steinbert**  
(tous deux du FMI) et **Marcello Estevão**  
(IDA)

Rédigé par le Fonds monétaire international et  
l'Association internationale de développement

Côte d'Ivoire : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Niveau de détail de la notation du risque	Faible marge d'absorption des chocs
Élément d'appréciation	Non

Le risque de **surendettement extérieur** de la Côte d'Ivoire reste modéré. Selon les projections, tous les indicateurs d'endettement extérieur se situent en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence mais le ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil en cas de choc sur le financement de marché. En outre, le ratio service de la dette/recettes reste inférieur à son seuil mais proche de ce dernier à moyen terme dans le scénario de référence. La marge d'absorption des chocs est donc faible et a encore diminué en raison du choc de la COVID-19 : il est donc d'autant plus urgent d'accroître les recettes intérieures. Le risque de **surendettement global** est modéré aussi : la dette publique devrait diminuer progressivement au cours de la période de projection. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste au-dessous de son point de repère prudent, tant dans le scénario de référence que dans les scénarios de chocs.

<sup>1</sup>Selon le cadre de viabilité de la dette révisé pour les pays à faible revenu, la Côte d'Ivoire est classée parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée moyenne, avec une note de 2,97 à l'indicateur composite selon les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2019 et l'EPIN 2018.

## PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La dette publique englobe la dette contractée par l'administration centrale et les garanties que cette dernière fournit, y compris celles liées à la dette des entreprises publiques** (tableau 1 du texte). L'AVD classe la dette extérieure et la dette intérieure selon la monnaie de libellé, car l'insuffisance des données ne permet pas d'utiliser le critère de résidence. Concernant la dette des entreprises publiques, les autorités ont accompli des progrès ces dernières années dans la collecte d'informations financières et l'amélioration du suivi. Fin 2019, la dette commerciale non garantie s'élevait à 0,9 % du PIB (extérieure : 0,1 %, intérieure : 0,8 %). L'approche adoptée pour la présente AVD est la suivante :

- L'ensemble de la dette *garantie* des entreprises publiques et de la *dette rétrocédée* est pris en compte dans l'encours de la dette du scénario de référence.
- La dette des entreprises publiques *non garantie* est prise en compte dans le choc sur les passifs conditionnels ;– ce choc est établi par défaut à 2 % du PIB.

**Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : périmètre de la dette du secteur public**

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

**2. Les autorités continuent de renforcer leur capacité à enregistrer et à suivre la dette publique et les passifs conditionnels.** Il convient de réaliser des travaux supplémentaires pour élargir la couverture des données relatives aux entreprises publiques dans le scénario de référence de l'AVD, notamment en consolidant les comptes budgétaires de l'administration centrale avec les états financiers des entreprises publiques (tant du côté des recettes que du côté des dépenses). Les autorités considèrent cette consolidation comme une condition préalable à l'incorporation de la dette des entreprises publiques dans la dette totale (dans le scénario de référence) et ont accueilli une mission d'assistance technique en février dernier à cet effet. D'autres missions d'assistance technique du FMI seront programmées en fonction des besoins.

**3. L'ampleur du choc sur les passifs conditionnels du test de résistance réalisé dans le cadre de l'analyse de sensibilité de la présente AVD tient compte d'éventuels passifs supplémentaires.** Ils pourraient provenir de la dette des entreprises publiques non comprise dans le périmètre des données, des accords de partenariat public-privé et du secteur financier. Le total des passifs conditionnels pour le test PC est estimé à 8,2 % (tableau 2 du texte et paragraphe 11).

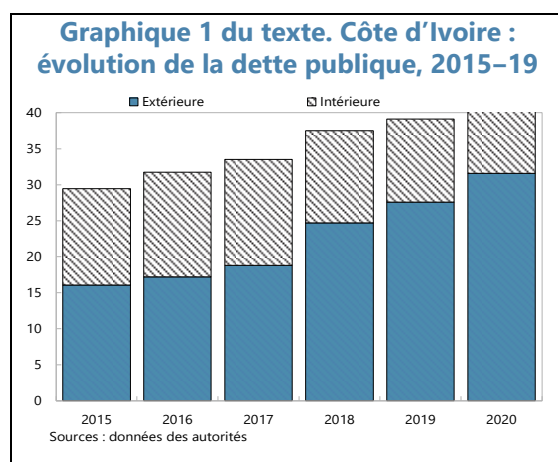
**Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : ampleur du choc sur les passifs conditionnels pour le test de résistance**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale0Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,00	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	1,24	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
<b>Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)</b>		<b>8,2</b>	

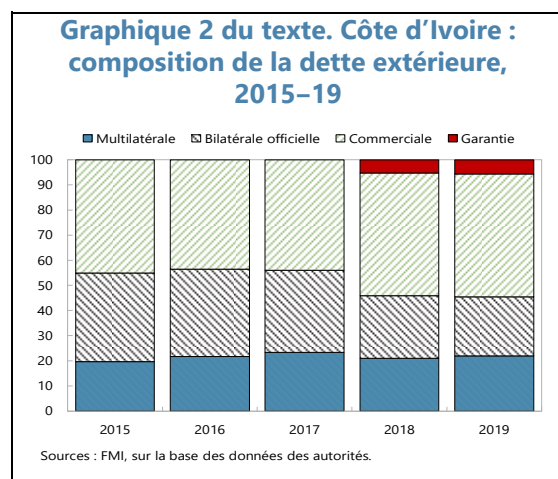
1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

## INFORMATIONS GENERALES SUR LA DETTE

**4. La dette publique a augmenté de 10 points de pourcentage du PIB ces 5 dernières années et la part de la dette extérieure dans la dette totale a progressé<sup>2</sup>. La dette publique s'est établie à 39,1 % du PIB à fin 2019, contre 29,5 % en 2015. La dette extérieure s'est établie à 27,6 % du PIB à fin 2019, contre 16,1 % en 2015, soit 70 % de la dette totale à fin 2019, contre 55 % en 2015 (graphique 1 du texte). L'ensemble des ratios exprimés en pourcentage du PIB sont toutefois inférieurs à ceux présentés dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de décembre 2019, en raison d'un rebasage des comptes nationaux qui a entraîné une hausse du PIB nominal de 34 % en 2018. (Encadré 1).**



**5. La part de la dette extérieure détenue par des créanciers commerciaux a augmenté et représente actuellement près de la moitié de l'encours de la dette extérieure.** En raison principalement des émissions d'eurobonds, le crédit commercial a progressé de 5 points de pourcentage en 2018 pour atteindre 49 % de la dette extérieure. (Graphique 2 du texte). Cette part est restée globalement inchangée en 2019 et près de 90 % de la dette commerciale est constituée d'eurobonds. Les



<sup>2</sup>Dans la présente AVD, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État exclut les créances associées au contrat de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette au-delà de l'initiative PPT. Le C2D est un outil de restructuration de la dette au titre duquel la Côte d'Ivoire continue de rembourser sa dette bilatérale envers la France et l'Espagne jusqu'à ce qu'elle soit épongée, mais les montants remboursés lui sont rétrocédés sous forme de dons pour financer des programmes de réduction de la pauvreté. Les services du FMI incluent les flux liés au processus C2D dans les comptes extérieurs et budgétaires pour tenir compte des flux de trésorerie bruts (service de la dette et dons). Voir le rapport pays du FMI n° 14/358 et le Supp.1, 21/11/2014 pour plus de détails.

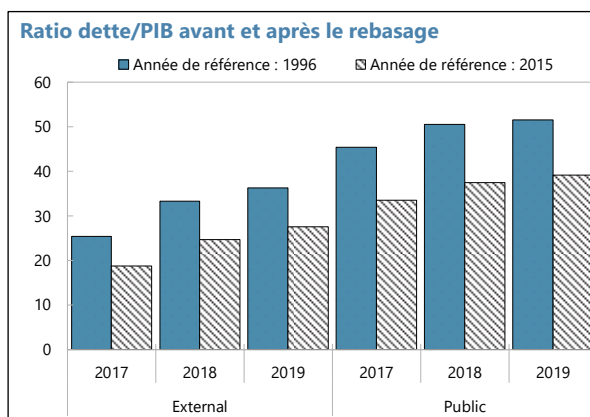
autorités ont mené une opération de gestion des passifs en 2019 afin de réduire les risques de change et d'allonger les échéances de la dette. La part de la dette extérieure détenue par des créanciers multilatéraux est restée relativement constante ces cinq dernières années ; elle s'élevait à 22 % en 2019. La part de la dette extérieure détenue par des créanciers bilatéraux a en revanche baissé : elle représentait 23 % de l'encours de la dette extérieure à fin 2019, contre 35 % en 2015.

**6. Les autorités ont souscrit à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) en 2020.** Elles ont adressé des courriers officiels au Club de Paris et s'attendent à ce que le service de la dette soit réduit de 0,24 % du PIB pour la période allant de mai à décembre 2020.

### Encadré 1. Conséquences du rebasage du PIB sur les ratios d'endettement et d'investissement

La Côte d'Ivoire a changé l'année de référence pour l'établissement de ses comptes nationaux de 1996 à 2015. Les séries rebasées pour la période 2015–17 ainsi que les comptes provisoires 2018-19 ont été pris en compte dans le cadre macroéconomique. Le rebasage a fait croître le PIB nominal de 2015 de 38 %. Toutefois, avec les révisions à la baisse des taux de croissance réelle et les déflateurs de PIB plus faibles en 2016-2018, la hausse globale en 2018 s'est établie à 34 %. Par conséquent, les ratios dette/PIB sont plus faibles sur l'ensemble de la période 2015-19.

En ce qui concerne l'investissement, les niveaux de l'investissement privé (et public, dans une moindre mesure) ont été révisés à la hausse dans le cadre du rebasage des comptes nationaux, car des éléments comme les nouveaux processus et technologies sont désormais inclus dans le calcul. En conséquence, le ratio investissement privé/PIB est plus élevé qu'avec l'ancienne année de référence, tandis que le ratio investissement public/PIB est légèrement inférieur (la révision à la hausse du PIB étant plus importante que celle de l'investissement public).



Source : autorités ivoiriennes, Institut National de la Statistique.

## HYPOTHESES SOUS-JACENTES

**7. Les hypothèses du scénario de référence correspondent au cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour les septième et huitième revues des accords au titre du MEDC et de la FEC** (tableau 3 du texte). Ces hypothèses sont notamment les suivantes : une croissance en 2020 plus faible que prévu au moment de la sixième revue et un retour à la tendance de 6,5 % à partir de 2021; une inflation modérée grâce à l'arrimage du taux de change à l'euro ; une amélioration graduelle de la position extérieure, du fait de la plus grande valeur ajoutée des exportations ; un assainissement budgétaire progressif pour atteindre un déficit de 3 % du PIB d'ici 2023, conformément à la norme régionale, et des recettes fiscales inférieures à celles de l'AVD

précédente, en raison de résultats inférieurs aux attentes du programme en 2019 et 2020, ainsi que des augmentations progressives plus faibles du ratio recettes fiscales/PIB à moyen terme. Les projections supposent en outre un recours équilibré à l'endettement intérieur et extérieur.

- **Ralentissement de la croissance du PIB en 2020 mais retour à une croissance vigoureuse à partir de 2021.** La croissance du PIB réel devrait être de 1,8 % en 2020 et monter à 6,5 % sur la période 2021-25, à mesure que la conjoncture mondiale s'améliore et que la demande intérieure retrouve sa tendance d'avant la COVID-19.<sup>3</sup>
- **Inflation modérée.** L'inflation annuelle moyenne est passée de 0,8 % fin 2019 à 2,1 % en septembre 2020, principalement en raison des mesures de confinement et de la fermeture des frontières. Elle devrait rester modérée à environ 2 % sur le moyen terme, du fait de l'arrimage du taux de change à l'euro.
- **Creusement du déficit budgétaire à court terme.** Du fait des mesures décisives qui se sont imposées pour faire face à la pandémie, le déficit budgétaire devrait croître à 5,9 % du PIB en 2020. Les autorités se sont engagées à dégager un déficit budgétaire de 4,6 % du PIB en 2021 et de procéder à un rééquilibrage progressif afin de respecter de nouveau la norme régionale de 3 % du PIB en 2023.
- **Recettes fiscales plus faibles.** Comme, sur la période 2016-19, les recettes fiscales ont été inférieures aux projections établies au début du programme avec le FMI, les hypothèses relatives au relèvement progressif du ratio recettes fiscales/PIB ont été revues à la baisse par rapport à l'AVD de décembre 2019. Il est désormais supposé que les recettes fiscales passeront de 12,3 % du PIB en 2019 à 13,7 % du PIB en 2030. Les recettes risquent encore d'être inférieures aux prévisions.
- **Baisse du déficit courant.** Le déficit des transactions extérieures courantes devrait s'atténuer progressivement, passant de 3,9 % du PIB en 2020 à 2,5 % du PIB en 2025. Ces hypothèses risquent d'être revues à la baisse, notamment en raison de chocs sur les termes de l'échange ainsi que d'une croissance mondiale plus faible que prévu dans le contexte de la pandémie et de la montée du protectionnisme.

**8. La stratégie de gestion de la dette des autorités vise à satisfaire les besoins bruts de financement tout en préservant la viabilité de la dette, au moyen d'un juste équilibre entre instruments de financement extérieur et intérieur.** Conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme des autorités, les besoins de financement de la Côte d'Ivoire devraient être satisfaits en 2020 grâce à diverses sources en monnaies nationale et étrangère. Il est prévu que le pays continue à s'appuyer de plus en plus sur la dette commerciale dans le contexte de sa transition vers le statut de pays émergent. Toutefois, à court terme, il devrait recourir à des prêts concessionnels et non concessionnels pour répondre à ses besoins de financement. Les autorités

<sup>3</sup>Par rapport à l'AVD de la sixième revue, les ratios investissement public et privé/PIB sont plus élevés, sous l'effet du rebasage pour l'investissement privé et de prévisions plus élevées pour l'investissement public en 2020-22.



entendent aussi soigneusement équilibrer leur recours aux marchés internationaux et régionaux, compte tenu de l'éventuel effet d'éviction au niveau régional. Les autorités continuent de renforcer les processus liés à la gestion de la dette, avec le soutien de la Banque mondiale.

**9. Plusieurs contrôles confirment le réalisme du cadre macroéconomique** (graphique 6). Les flux générateurs de dette prévus à moyen terme ne s'écartent pas sensiblement des résultats du passé. Le rééquilibrage budgétaire prévu pour les trois prochains exercices se situe en deçà du quartile supérieur de la distribution des programmes en faveur des PFR appuyés par le FMI depuis 1990. Pour 2020, la différence entre l'impulsion budgétaire attendue et le niveau de référence s'explique par la riposte nécessaire au choc sans précédent de la COVID-19.

**Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR**

	AVD précédente			AVD actuelle (selon l'ancien PIB)			AVD actuelle		
	2018-23	2024-29	2030-38	2018-23	2024-29	2030-38	2018-23	2024-29	2030-38
PIB nominal (milliards de dollars)	51,6	82,7	143,4	51,6	82,7	143,4	68,0	108,5	186,2
PIB réel (variation en %, glissement annuel)	7,1	5,9	5,6	7,1	5,9	5,6	5,7	6,0	5,6
<b>Budgétaire (administration centrale)</b>									
Recettes et dons 1/	20,1	20,5	22,7	18,9	18,6	19,7	15,1	15,4	16,5
dont : dons	0,9	0,1	0,0	0,9	0,1	0,0	0,7	0,1	0,0
Dépenses primaires	21,4	21,7	23,9	21,4	20,1	21,4	17,1	16,7	17,9
Solde primaire de base (hors dons C2D)	0,5	0,7	0,8	-0,73	0,4	0,3	-0,61	0,4	0,3
<b>Balance des paiements</b>									
Exportations de biens et services	28,8	27,6	25,4	27,7	29,3	29,0	21,2	22,2	22,4
Importations de biens et services	27,4	24,8	22,7	26,9	25,4	24,2	20,6	19,4	18,7
Déficit courant hors intérêts 2/	1,7	0,6	0,8	2,1	-0,9	-1,8	1,6	-0,6	-1,4
Nouveaux investissements directs étrangers (entrées nettes)	1,4	1,7	2,1	1,0	1,5	2,0	0,7	1,1	1,5

Sources : autorités ivoiriennes, et estimations des services du FMI.

1/ Les dons C2D sont exclus des recettes et des dons.

2/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

## CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

**10. La capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire est jugée moyenne.** Selon le cadre macroéconomique des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019 et l'indice EPIN 2018 de la Banque mondiale, l'indicateur composite de la Côte d'Ivoire est de 2,97 (2,69 = capacité faible, 3,05 = capacité forte) : la notation d'une capacité d'endettement moyenne ressortant de l'AVD précédente est donc confirmée.<sup>4</sup> Les seuils pertinents sont utilisés pour établir la notation du risque d'endettement extérieur.

<sup>4</sup>Le cadre macroéconomique comporte cinq autres variables : la croissance du PIB réel, les envois de fonds, la couverture des importations par les réserves, la valeur au carré de la couverture des importations par les réserves et la croissance économique mondiale. L'indicateur composite utilise des données sur une période de dix ans (5 années de données rétrospectives et 5 années de projections) pour lisser les cycles économiques.

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + ( C )	Contribution des composante
EPIN	0,385	3,425	1,32	46%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	6,419	0,17	6%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	39,093	1,58	55%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en pourcentage)	-3,990	15,283	-0,61	-21%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	0,330	0,01	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,928	0,40	14%
<b>CI Score</b>			<b>2,87</b>	<b>100%</b>
<b>Note CI</b>			<b>Moyen</b>	

**11. Étant donné que la Côte d'Ivoire reste dépendante des marchés internationaux des capitaux, un test sur mesure a été réalisé concernant le financement sur ces marchés.** La Côte d'Ivoire a procédé à d'importantes émissions d'eurobonds en 2017 et 2018, et a eu recours aux marchés internationaux en 2019, mais pour des montants moins élevés. Sa stratégie de gestion de la dette vise à recourir aux marchés mondiaux de capitaux pour satisfaire une partie de ses besoins bruts de financement au cours des cinq prochaines années. Le test sur mesure du financement sur les marchés prend pour hypothèse une hausse temporaire de 400 points de base du coût des nouveaux emprunts commerciaux extérieurs, conjuguée à une dépréciation nominale de 15 % du FCFA par rapport au dollar et à un raccourcissement des échéances et des différés d'amortissement.<sup>5</sup>

**12. Un choc sur les passifs conditionnels a été simulé afin de saisir les risques budgétaires qui pourraient être liés aux entreprises publiques, aux PPP et au marché financier.** Ce test de résistance adapté inclut les 2 % du PIB normalisés, un choc de 1¼ % du PIB pour tenir compte des risques budgétaires potentiels sur 35 % du stock de capital des PPP et un choc sur le secteur financier de 5 % du PIB.

**13. Des tests de résistance normalisés sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les transferts courants et la dépréciation du taux de change ainsi que des tests sur mesure sur les cours des matières premières ont aussi été effectués.** Les quatre premiers chocs fixent la plus basse de chacune des variables susmentionnées à sa moyenne rétrospective ou à sa projection de référence (moins un écart-type) pour 2020 et 2021. Une dépréciation nominale de 30 % du FCFA par rapport au dollar lors de la première année de la projection est envisagée. Le choc sur les cours des produits de base saisit l'incidence d'une baisse soudaine d'un écart-type de ces cours.

<sup>5</sup>Il est estimé que la part de la dette libellée en dollar diminue progressivement. Le raccourcissement des échéances des emprunts extérieurs aux conditions du marché est envisagé comme suit : Si l'échéance initiale est de plus de 5 ans, la nouvelle échéance est fixée à 5 ans. Si l'échéance initiale est de moins de 5 ans, la nouvelle échéance est réduite de 2/3.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

**14. Les indicateurs de la dette extérieure se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente sous l'effet du rebasage du PIB mais la vulnérabilité liée au service de la dette demeure élevée.** L'analyse de viabilité de la dette extérieure indique que tous les indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) se situent au-dessous de leurs seuils correspondants pour les dix prochaines années dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait baisser de 29,1 % en 2020 à 19,9 % en 2030 (tableau 1 et graphique 3), soit nettement en-deçà du seuil correspondant de 40. Toutefois, d'après les projections, le ratio service de la dette/recettes devrait se situer à la limite de son seuil en 2025 et rester inférieur à ce dernier au cours des années suivantes. La trajectoire du ratio service de la dette/recettes souligne combien il est crucial d'accroître les recettes intérieures afin de fournir aux autorités une source durable de financement pour leurs grands besoins de développement et de créer des marges pour le service de la dette.

**15. Des chocs sur les exportations et le financement de marché pèseraient lourdement sur la viabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire.** Un choc sur les exportations amènerait le ratio service de la dette/exportations à dépasser le seuil correspondant à partir de 2021, tandis qu'un choc sur le financement de marché conduirait l'indicateur du service de la dette/recettes à dépasser le seuil correspondant à partir de 2025. Ces résultats mettent en évidence les risques d'un éventuel choc sur les exportations pour la viabilité de la dette, ainsi que les risques de refinancement qui pourraient résulter d'une baisse de l'appétit pour le risque au niveau mondial ou d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux extérieurs.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

**16. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB se situe en-deçà de son seuil de 55 %** (graphique 4). Le ratio VA de la dette publique/PIB devrait rester stable au cours de la période de projection, autour de 40 %. Dans le même temps, le ratio VA de la dette/recettes passera de 281,1 % en 2020 à 254,9 % en 2030. Enfin, le ratio service de la dette/recettes, qui s'est établi à 36,1 % en 2020, devrait augmenter et atteindre 48,8 % en 2030. Cela souligne aussi combien il est important d'accroître les recettes intérieures.

**17. Les tests de résistance montrent que la vulnérabilité la plus extrême pour la dette publique de la Côte d'Ivoire proviendrait d'un choc sur les prix des produits de base** (graphique 4 et tableau 4). Dans le test de résistance normalisé simulant un choc sur les prix des produits de base, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait son seuil, fixé à 55 %, à compter de 2024, et continuerait de croître par la suite. Ce choc ferait exploser les trois indicateurs de la dette et du service de la dette.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

**18. Comme dans l'analyse de viabilité de la dette de décembre 2019, la nouvelle AVD indique que la Côte d'Ivoire continue d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur mais avec**

**une capacité limitée d'absorption des chocs.** Bien qu'aucun des indicateurs de la dette extérieure ne dépasse le seuil correspondant dans le scénario de référence, les tests de résistance standard montrent que le ratio VA de la dette extérieure/exportations dépasserait le seuil dans les scénarios de choc les plus extrêmes. En outre, le ratio service de la dette extérieure/recettes dans le scénario de référence atteindrait quasiment son seuil en 2025 et resterait inférieur à ce seuil mais proche de celui-ci par la suite. Il est donc d'autant plus nécessaire d'accroître les recettes et de diversifier la base des exportations par des transformations structurelles à moyen terme. Il est également primordial d'adopter une stratégie d'emprunt extérieur prudente visant à équilibrer les coûts et les risques des nouveaux emprunts afin de préserver la capacité d'emprunt de la Côte d'Ivoire et la viabilité de sa dette à moyen terme.

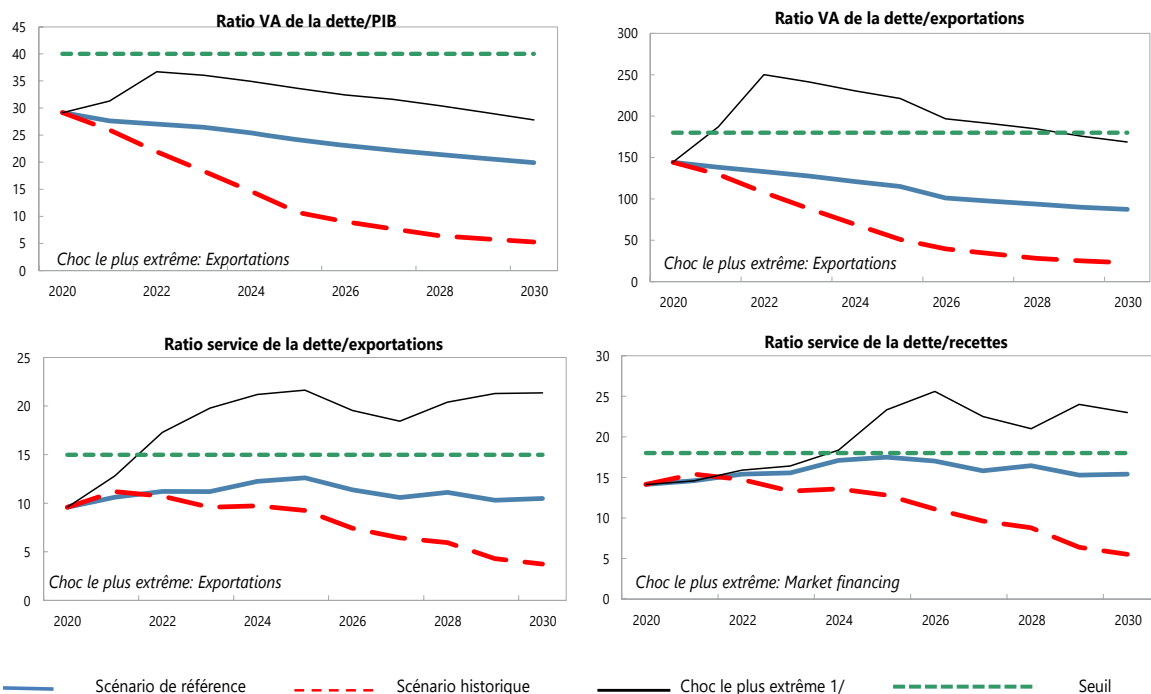
**19. La présente AVD indique également que le risque de surendettement global reste modéré, mais les tests de résistance montrent que la dette extérieure et la dette globale sont très vulnérables aux chocs.** Bien que le risque de viabilité de la dette globale soit modéré, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse son seuil de 55 % à compter de 2021 sous le choc le plus extrême (croissance) dans les tests de résistance normalisés. Trois des quatre indicateurs de la dette extérieure dépasseraient leur seuil sous le choc le plus extrême (exportations et financement de marché). Les risques sont exacerbés par la pandémie de la COVID-19, car la reprise de la croissance mondiale, et donc celle des exportations ivoiriennes, pourrait s'avérer plus lente que prévu.

**20. Les autorités doivent accroître la résilience face aux chocs qui pourraient peser sur la viabilité de la dette.** Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité de suivre attentivement les indicateurs de la dette, d'établir des projections de croissance du PIB avec prudence, d'appliquer des politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique et de surveiller de près les emprunts contractés par les entreprises publiques. Dans ce contexte, les autorités devraient s'efforcer d'intégrer pleinement la dette de ces entreprises dans leur analyse. Afin de dégager un espace budgétaire, les autorités doivent aussi absolument accélérer les mesures visant à accroître les recettes intérieures tout en restant déterminées à maîtriser les dépenses publiques à moyen terme.

## VUES DES AUTORITES

**21. Les autorités conviennent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, et que la capacité du pays à faire face aux chocs est faible.** Les conclusions de leur propre évaluation de la viabilité de la dette sont similaires. Elles reconnaissent l'importance d'équilibrer le recours au marché international et celui au marché régional. Elles soulignent que leur stratégie d'endettement à moyen terme vise à réduire les risques de refinancement et de change tout en allongeant les échéances et en créant une structure de portefeuille qui mette en équilibre la dette extérieure et intérieure. Elles sont conscientes de l'effet d'éviction que pourrait avoir un recours accru au marché régional dans les circonstances présentes mais ont également fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation possible du coût des emprunts sur les marchés internationaux des capitaux dans le contexte mondial incertain actuel.

**Graphique 1. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2020-30<sup>1/</sup>**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

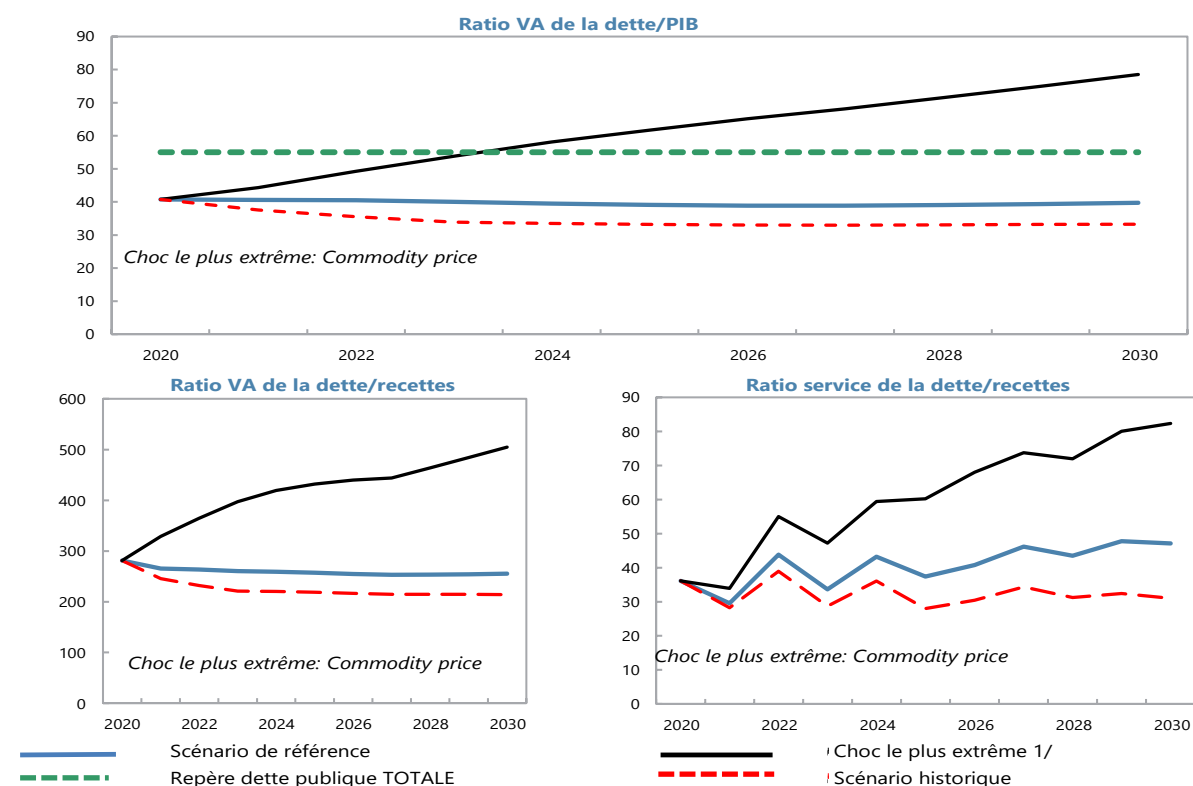
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt		100%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.2%	7.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	16	16
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020-30



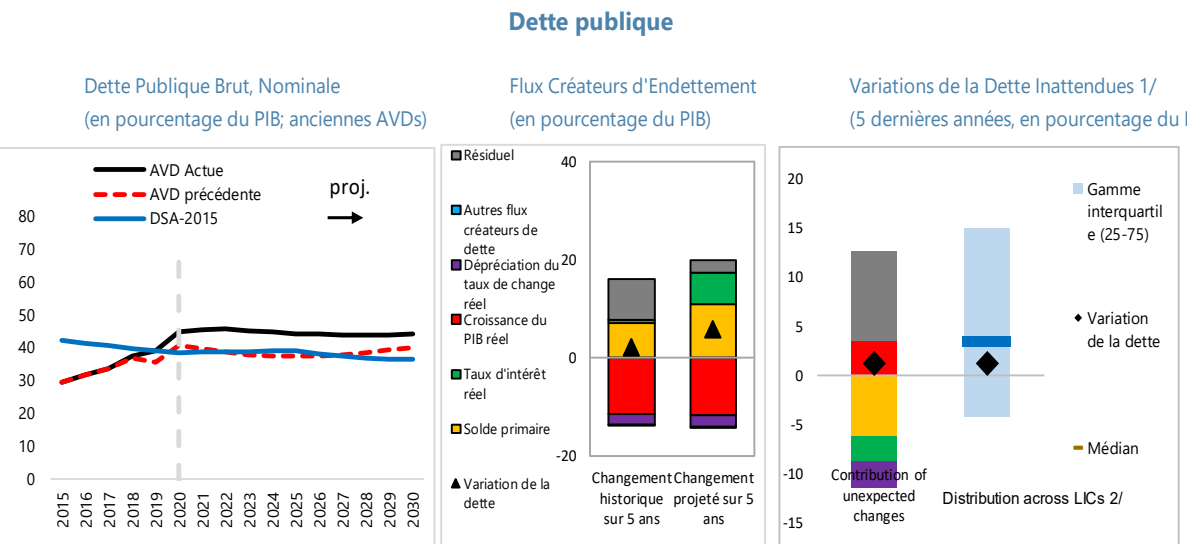
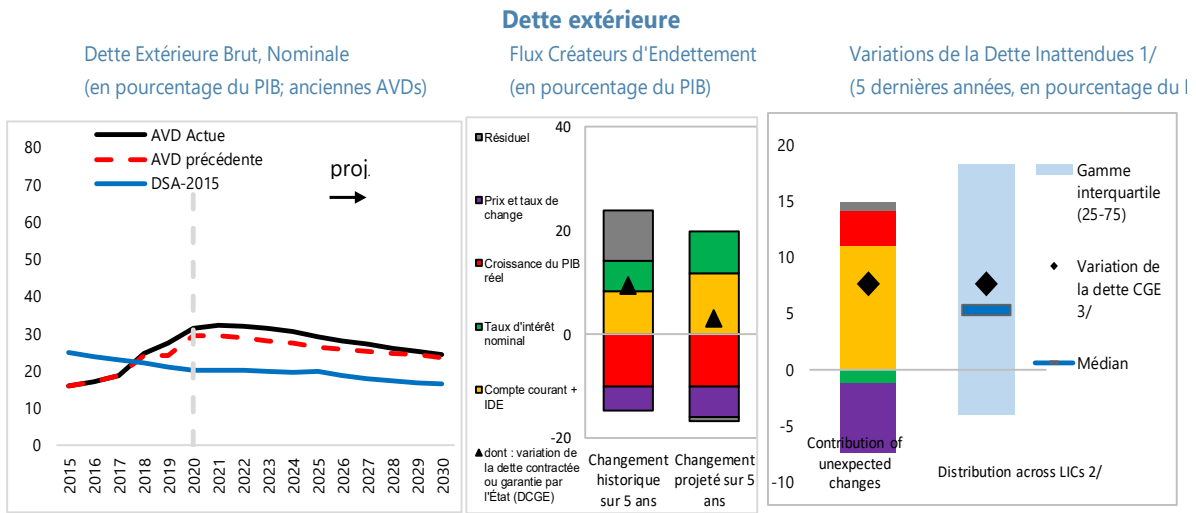
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	40%	46%
Dette intérieure à moyen et long terme	54%	42%
Dette intérieure à court terme	6%	12%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.2%	7.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	16	16
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.7%	4.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	3	3
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	4.3%	3.0%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

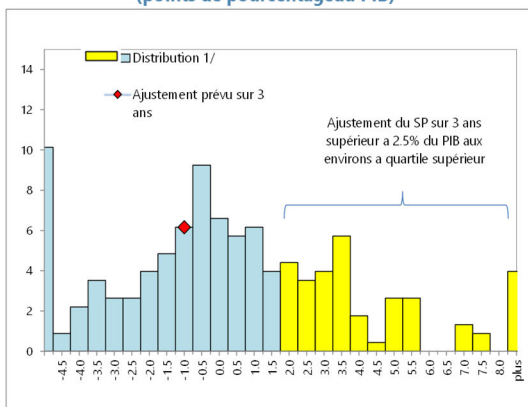
### Graphique 3. Côte d'Ivoire : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.  
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.  
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

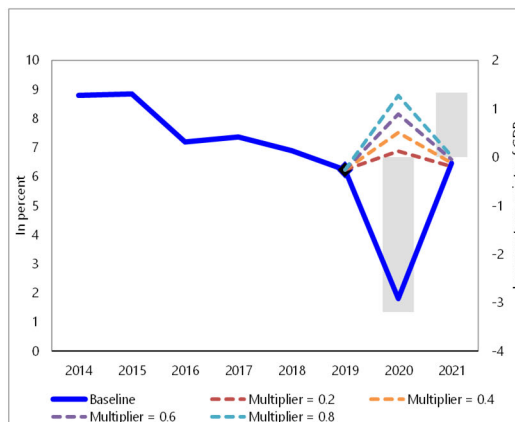
### Graphique 4. Côte d'Ivoire : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



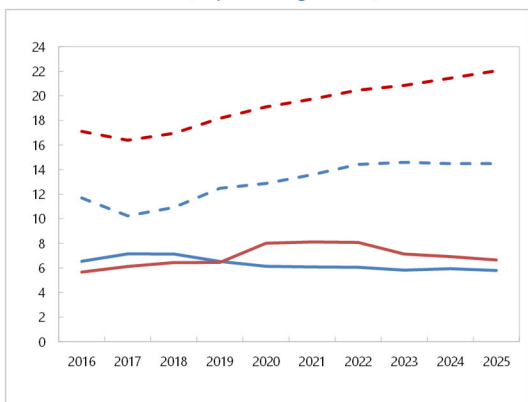
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



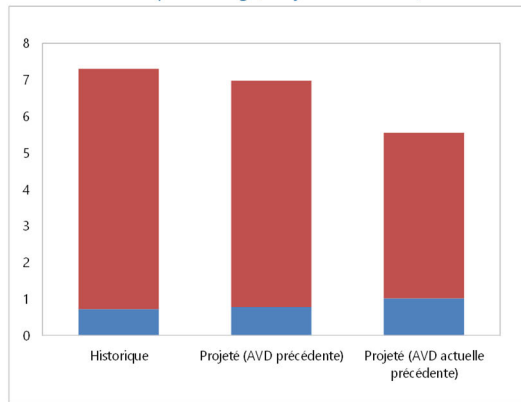
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



— Investissement public - AVD précédente    - - - Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente    — Investissement privé - AVD actuelle

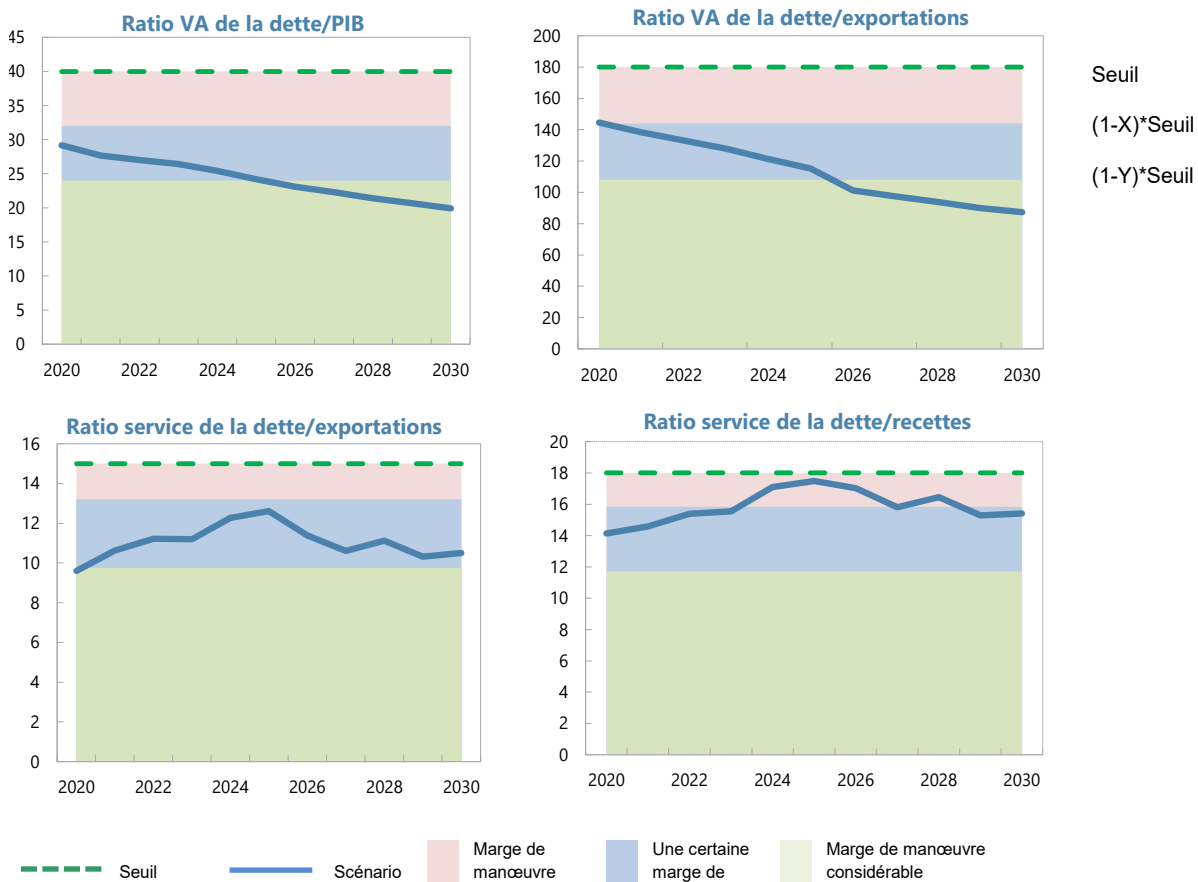
**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public



**Graphique 5. Côte d'Ivoire : critères de la catégorie de risque modéré, 2020-30 <sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

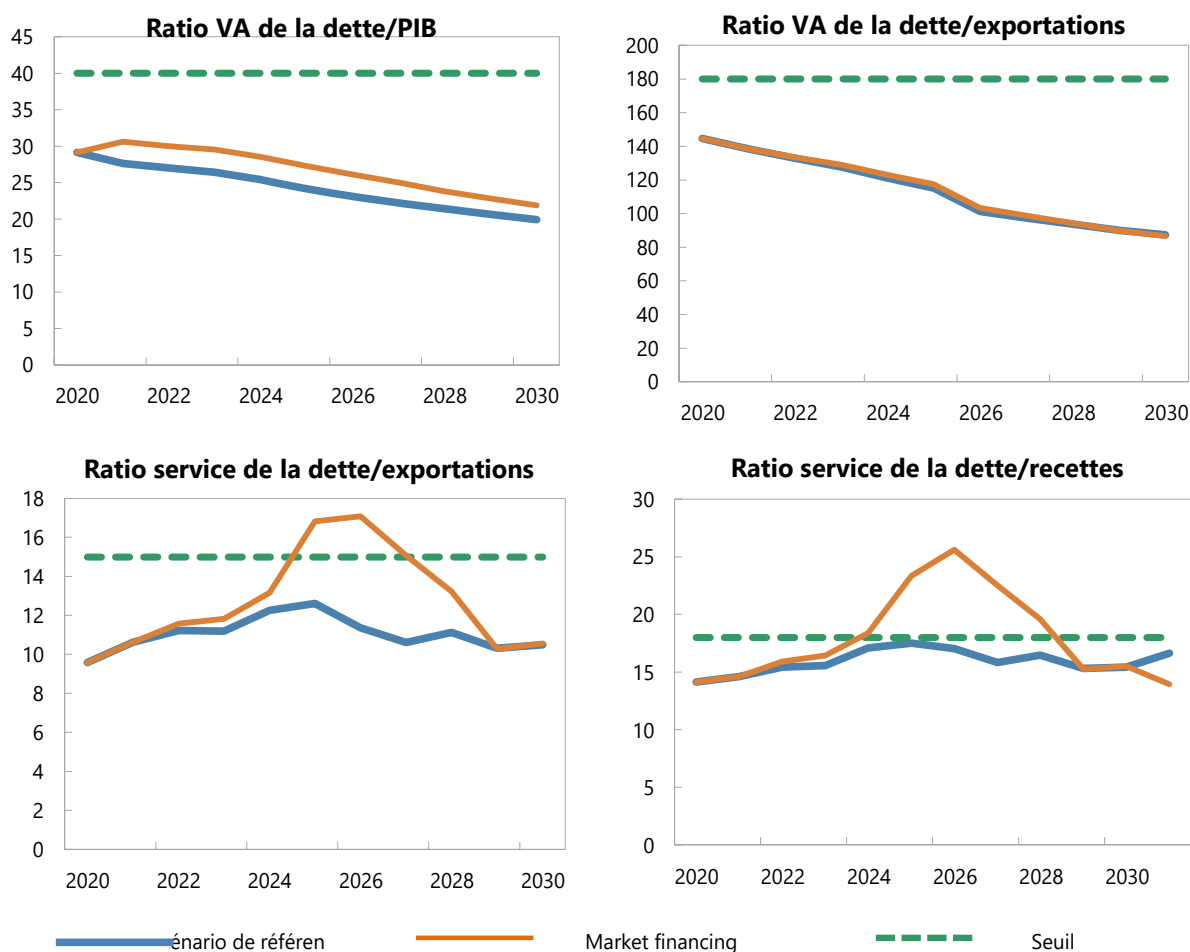
1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Graphique 6. Côte d'Ivoire : indicateurs du risque de financement de marché**

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	9	472
Dépassement	No	No
Besoins accrus de liquidité potentiels	Low	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois.



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure scénario de référence, 2017-40

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	29,4	34,0	35,2	40,2	41,5	39,5	39,5	38,8	37,4	35,2	28,0	40,9	38,3
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	18,8	24,7	27,6	31,6	32,2	32,0	31,5	30,6	29,3	24,3	15,7	25,4	28,9
Variation de la dette extérieure	1,0	4,6	1,2	5,0	1,3	-2,0	-0,1	-0,7	-1,4	-0,9	0,1		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	0,6	1,1	3,4	3,4	1,9	1,8	1,5	1,2	1,2	-0,6	0,0	-2,2	0,7
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	0,9	2,4	1,4	2,3	2,0	1,7	1,3	1,0	1,1	-1,4	-1,4	-1,5	0,3
Déficit de la balance des biens et services	-2,0	-0,2	-1,3	0,1	-0,2	-0,7	-1,1	-1,4	-1,5	-3,7	-3,2	-4,4	-2,1
Exportations	24,9	22,5	23,3	20,2	20,0	20,3	20,7	21,0	21,0	22,8	21,2		
Importations	23,0	22,3	22,0	20,3	19,7	19,6	19,5	19,5	19,5	19,1	18,0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,3	1,1
<i>dont : officiels</i>	-0,3	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	1,8	1,7	1,6	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	0,7	1,6	1,2
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	0,6	0,8	1,0	0,1	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,3	1,8	1,1	1,0
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-0,8	-2,1	1,0	1,0	-0,6	-0,9	-0,8	-0,8	-0,9	-0,5	-0,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1,2	1,1	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	1,1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1,9	-1,8	-2,1	-0,6	-2,3	-2,5	-2,4	-2,4	-2,3	-1,9	-1,5		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0,1	-1,5	1,8	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	0,3	3,4	-2,2	1,6	-0,6	-3,7	-1,5	-1,9	-2,6	-0,2	0,1	-2,1	-0,7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	26,9	29,1	27,6	27,0	26,4	25,4	24,2	19,9	13,0		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	115,1	144,5	138,3	133,0	127,8	121,2	115,2	87,3	61,1		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	5,2	5,9	9,0	9,6	10,6	11,2	11,2	12,3	12,6	10,5	9,7		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	9,0	9,5	14,8	14,1	14,6	15,4	15,6	17,1	17,5	15,4	12,7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	3344,6	4463,7	3783,7	2866,4	4094,6	5070,1	3853,1	4489,7	5241,6	7624,8	17751,9		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7,4	6,9	6,2	1,8	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	5,6	5,6	6,3	5,7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	0,2	5,2	-5,0	2,7	8,4	2,0	1,2	1,4	1,6	1,6	1,6	3,0	2,3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4,4	4,4	3,9	4,7	4,7	4,2	4,4	4,4	4,0	4,1	4,1	3,8	4,2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	9,0	1,5	4,7	-9,6	14,4	10,4	9,8	9,5	8,3	6,7	4,7	1,2	8,1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	10,5	9,2	-0,4	-3,7	12,4	7,6	7,6	8,0	8,2	6,8	7,0	3,4	6,8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	30,0	17,3	19,5	19,0	20,8	20,2	14,9	14,3	...	19,3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14,2	14,0	14,2	13,7	14,5	14,8	14,9	15,0	15,1	15,5	16,2	15,5	15,0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	577,8	589,6	580,3	1905,4	1163,2	1009,1	940,7	697,6	539,3	165,3	18,6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	2,6	1,5	1,2	1,0	0,8	0,6	0,4	0,3	...	0,9
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	38,4	31,0	31,8	30,4	26,0	21,9	15,1	14,5	...	24,3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	51.588	58.011	58.539	61.213	70.660	76.741	82.733	89.341	96.668	138.209	279.326		
Croissance du PIB nominal en dollars	7,6	12,5	0,9	4,6	15,4	8,6	7,8	8,0	8,2	7,3	7,3	9,5	8,2
<b>Pour mémoire :</b>													
<b>VA de la dette extérieure 7/</b>	...	...	34,5	37,8	36,9	34,6	34,4	33,6	32,3	30,9	25,3		
En pourcentage des exportations	...	...	148,0	187,5	184,7	170,2	166,2	160,3	153,8	135,3	119,3		
Ratio service de la dette/exportations	20,2	19,8	17,3	11,4	16,6	19,4	11,6	14,4	15,7	24,8	28,3		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	15717,9	17843,5	19533,2	20727,9	21867,5	22704,8	23362,4	27532,0	36177,4		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...	3,6	2,8	1,7	1,5	1,0	0,7	0,7	0,4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-0,1	-2,1	0,1	-2,7	0,7	3,6	1,3	1,6	2,5	-0,6	-1,5		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

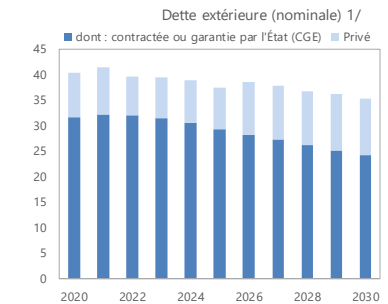
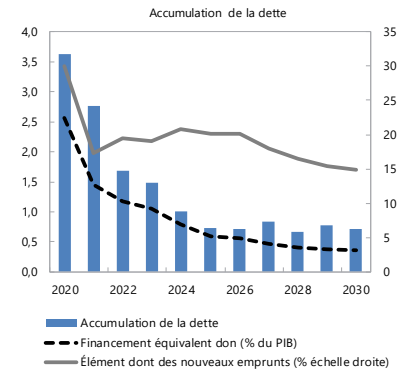
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes



## Tableau 2. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017-40

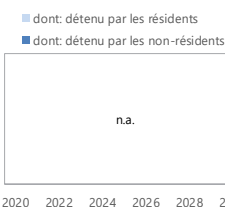
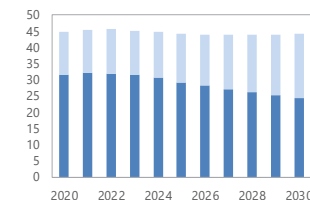
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	33,5	37,5	39,1	44,7	45,4	45,6	45,2	44,8	44,3	44,1	48,3	41,0	44,5
dont : libellée en devises	18,8	24,7	27,6	31,6	32,2	32,0	31,5	30,6	29,3	24,3	15,7	25,4	28,9
Variation de la dette du secteur public	1,8	4,0	1,6	5,6	0,7	0,2	-0,4	-0,4	-0,5	0,2	0,9		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0,3	1,4	0,5	3,2	0,4	0,3	-0,1	-0,8	-0,7	-0,6	-0,1	-0,8	-0,1
Déficit primaire	2,1	1,6	0,8	4,0	2,6	1,8	1,3	1,2	1,3	1,4	1,9	1,3	1,7
Recettes et dons	15,1	14,8	15,0	14,5	15,3	15,4	15,4	15,2	15,2	15,5	16,2	16,4	15,3
dont : dons	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	17,2	16,4	15,8	18,5	18,0	17,1	16,6	16,5	16,5	16,9	18,1	17,7	17,0
Dynamique automatique de la dette	-2,3	-0,1	-0,2	-0,8	-1,9	-1,5	-1,4	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0,9	-1,3	-1,1	0,9	-1,5	-1,6	-1,1	-2,0	-1,9	-1,5	-1,7		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1,3	0,8	1,1	1,6	1,2	1,2	1,7	0,8	0,8	0,8	0,8		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2,2	-2,2	-2,2	-0,7	-2,7	-2,8	-2,8	-2,8	-2,7	-2,3	-2,5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1,4	1,2	0,8	...	...	...	...	...	...	...	...		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Résiduel</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
VA de la dette du secteur public 2/	...	...	38,3	40,8	40,6	40,5	40,0	39,5	39,1	39,7	45,5		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	...	...	254,9	281,2	265,2	263,8	260,5	259,3	257,2	255,5	280,3		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	13,2	29,1	34,0	36,1	29,5	43,8	33,6	43,2	37,4	47,1	63,2		
Besoin de financement brut 4/	4,0	5,9	5,9	9,2	6,8	8,5	6,4	7,8	7,0	8,7	12,1		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7,4	6,9	6,2	1,8	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	5,6	5,6	6,3	5,7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4,1	3,9	3,9	4,4	4,1	4,1	4,0	4,0	3,6	3,6	3,0	3,1	3,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	7,2	4,3	5,3	7,0	4,8	4,8	4,6	4,5	4,4	4,5	4,5	0,1	4,8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-8,8	6,6	3,5	...	...	...	...	...	...	...	...	-0,4	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-1,8	0,6	0,2	0,6	0,8	1,0	1,2	1,4	1,6	1,6	1,6	5,7	1,3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrrigée du déflateur du PIB, en %)	11,9	1,9	2,6	18,8	3,6	1,7	3,4	5,5	6,6	6,7	9,4	5,5	6,4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	0,3	-2,4	-0,9	-1,6	2,0	1,6	1,6	1,7	1,8	1,1	1,0	-1,0	1,2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Dettes du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale  
■ dont: en monnaie étrangère



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale. Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (:-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 3. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020-30**

(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	29,1	27,6	27,0	26,4	25,4	24,1	23,1	22,2	21,4	20,6	19,9
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	29,1	25,9	21,9	18,3	14,6	10,7	9,0	7,7	6,4	5,8	5,2
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	29,1	29,7	31,2	30,5	29,4	27,9	26,7	25,8	24,7	23,9	23,0
B2. Solde primaire	29,1	27,9	27,8	27,2	26,2	25,0	24,0	23,2	22,3	21,6	20,8
B3. Exportations	29,1	31,3	36,7	36,0	34,9	33,6	32,4	31,6	30,4	29,1	27,8
B4. Autres flux 3/	29,1	29,1	29,3	28,7	27,7	26,4	25,3	24,5	23,5	22,6	21,8
B5. Dépréciation	29,1	34,2	30,5	29,8	28,6	27,1	25,8	24,8	23,7	22,9	22,2
B6. Combinaison de B1-B5	29,1	34,8	33,6	32,9	31,8	30,3	29,1	28,1	26,9	25,9	24,9
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	29,1	31,9	31,6	31,0	29,9	30,0	29,1	28,3	27,4	27,0	26,4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	29,1	28,2	28,5	28,3	27,5	26,5	25,6	24,9	24,2	23,6	23,0
C4. Financement de marché	29,1	30,6	30,0	29,5	28,5	27,2	26,1	25,0	23,8	22,8	21,8
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	144,4	138,2	132,8	127,5	121,0	114,9	101,1	97,2	93,7	89,9	87,2
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	144,4	129,6	107,9	88,2	69,4	50,8	39,6	33,8	28,3	25,2	22,8
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	144,4	138,2	132,8	127,5	121,0	114,9	101,1	97,2	93,7	89,9	87,2
B2. Solde primaire	144,4	139,6	136,7	131,4	124,7	119,0	105,3	101,3	97,8	94,0	91,4
B3. Exportations	144,4	<b>187,3</b>	<b>250,2</b>	<b>241,2</b>	<b>230,6</b>	<b>221,4</b>	<b>196,9</b>	<b>190,9</b>	<b>184,7</b>	175,7	168,7
B4. Autres flux 3/	144,4	145,7	144,3	138,8	132,0	125,8	111,0	107,0	103,1	98,7	95,4
B5. Dépréciation	144,4	138,2	121,1	116,1	109,8	103,9	91,1	87,2	83,7	80,6	78,5
B6. Combinaison de B1-B5	144,4	<b>183,2</b>	143,8	<b>181,9</b>	173,0	165,0	145,6	140,4	134,5	128,8	124,6
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	144,4	159,6	155,7	150,0	142,8	142,7	127,7	123,7	120,1	117,9	115,8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	144,4	141,6	140,5	136,8	131,4	126,2	112,3	109,0	106,1	102,8	100,7
C4. Financement de marché	144,4	138,2	133,3	128,7	122,8	117,3	103,3	98,6	94,2	89,8	86,5
<b>Seuil</b>	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	9,6	10,6	11,2	11,2	12,2	12,6	11,4	10,6	11,1	10,3	10,5
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	9,6	11,2	10,7	9,6	9,7	9,2	7,4	6,4	5,9	4,3	3,7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	9,6	10,6	11,2	11,2	12,2	12,6	11,4	10,6	11,1	10,3	10,5
B2. Solde primaire	9,6	10,6	11,3	11,5	12,5	12,9	11,6	10,9	11,5	10,7	10,9
B3. Exportations	9,6	12,8	17,3	19,8	21,2	21,6	19,5	18,4	20,4	21,3	21,3
B4. Autres flux 3/	9,6	10,6	11,7	11,9	13,0	13,3	12,0	11,2	12,1	11,5	11,7
B5. Dépréciation	9,6	10,6	11,2	10,4	11,5	11,9	10,7	9,9	10,5	9,0	9,3
B6. Combinaison de B1-B5	9,6	12,4	16,3	15,7	17,1	17,5	15,8	14,8	16,7	15,1	15,3
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	9,6	10,6	12,6	12,6	13,7	14,0	13,0	12,3	12,8	12,0	12,3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	9,6	10,8	11,6	11,9	13,1	13,6	12,3	11,5	12,2	11,6	11,8
C4. Financement de marché	9,6	10,6	11,6	11,8	13,1	16,8	17,1	15,1	13,2	10,3	10,6
<b>Seuil</b>	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	14,1	14,6	15,4	15,5	17,1	17,5	17,0	15,8	16,4	15,3	15,4
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	14,1	15,4	14,7	13,3	13,5	12,8	11,1	9,6	8,8	6,3	5,5
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	14,1	15,7	17,8	18,0	<b>19,8</b>	<b>20,2</b>	<b>19,7</b>	<b>18,3</b>	<b>19,0</b>	17,7	17,8
B2. Solde primaire	14,1	14,6	15,6	15,9	17,5	17,8	17,4	16,2	17,0	15,9	16,0
B3. Exportations	14,1	14,7	17,1	<b>19,8</b>	<b>21,3</b>	<b>21,6</b>	<b>21,1</b>	<b>19,9</b>	<b>21,8</b>	<b>22,8</b>	<b>22,6</b>
B4. Autres flux 3/	14,1	14,6	16,0	16,5	<b>18,1</b>	<b>18,4</b>	18,0	16,8	18,0	17,1	17,1
B5. Dépréciation	14,1	<b>18,1</b>	<b>19,1</b>	18,0	<b>19,9</b>	<b>20,4</b>	<b>19,9</b>	<b>18,4</b>	<b>19,2</b>	16,6	16,9
B6. Combinaison de B1-B5	14,1	16,2	<b>19,6</b>	<b>19,1</b>	<b>20,8</b>	<b>21,3</b>	<b>20,7</b>	<b>19,3</b>	<b>21,7</b>	<b>19,6</b>	<b>19,6</b>
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	14,1	14,6	17,2	17,6	<b>19,1</b>	<b>19,4</b>	<b>19,5</b>	<b>18,4</b>	<b>19,0</b>	17,8	<b>18,1</b>
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	14,1	16,9	<b>18,2</b>	<b>18,8</b>	<b>20,1</b>	<b>20,0</b>	<b>19,0</b>	17,2	<b>18,1</b>	17,2	17,4
C4. Financement de marché	14,1	14,6	15,9	16,4	<b>18,3</b>	<b>23,3</b>	<b>25,6</b>	<b>22,5</b>	<b>19,5</b>	15,2	15,5
<b>Seuil</b>	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

### Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2020-30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	40,7	40,6	40,5	40,0	39,4	39,0	38,8	38,8	39,0	39,2	39,6
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	40,7	37,5	35,5	33,8	33,5	33,1	32,9	32,9	33,0	33,1	33,2
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	40,7	44,9	50,5	52,3	54,7	<b>56,9</b>	<b>59,6</b>	<b>62,7</b>	<b>66,1</b>	<b>69,5</b>	<b>73,1</b>
B2. Solde primaire	40,7	41,2	41,9	41,4	41,4	41,3	41,7	42,2	43,1	44,0	45,1
B3. Exportations	40,7	44,0	49,6	49,1	48,5	48,0	47,7	47,6	47,6	47,3	47,1
B4. Autres flux 3/	40,7	42,1	42,8	42,3	41,7	41,3	41,1	41,0	41,1	41,2	41,5
B5. Dépréciation	40,7	47,1	45,2	43,2	41,7	40,2	39,1	38,4	38,0	37,7	37,6
B6. Combinaison de B1-B5	40,7	40,1	41,4	41,0	41,2	41,3	41,7	42,4	43,4	44,4	45,6
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	40,7	49,9	49,6	49,0	48,9	48,7	48,9	49,5	50,3	51,2	52,2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	40,7	44,3	49,2	53,7	<b>58,1</b>	<b>61,6</b>	<b>65,0</b>	<b>68,0</b>	<b>71,4</b>	<b>74,8</b>	<b>78,4</b>
C4. Financement de marché	40,7	40,6	40,6	40,2	39,8	39,5	39,3	39,1	39,1	39,2	39,5
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	281,1	265,0	263,4	260,0	258,8	256,7	254,3	252,4	252,8	253,6	254,9
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	281,1	245,6	231,7	220,8	220,0	218,1	216,0	214,3	214,2	214,1	213,7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	281,1	291,6	327,1	338,6	358,1	374,2	390,7	408,2	428,5	449,2	470,3
B2. Solde primaire	281,1	269,0	272,8	269,2	271,7	271,8	273,0	275,2	279,6	284,6	290,1
B3. Exportations	281,1	287,1	323,3	319,4	318,1	315,5	312,5	310,0	308,7	305,5	303,0
B4. Autres flux 3/	281,1	274,7	278,6	275,1	273,9	271,6	269,1	267,0	266,8	266,5	266,9
B5. Dépréciation	281,1	309,0	295,2	281,5	273,7	264,3	256,5	250,2	246,5	243,7	241,7
B6. Combinaison de B1-B5	281,1	262,3	269,6	267,0	270,4	271,4	273,4	276,4	281,6	287,2	293,4
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	281,1	325,7	322,9	318,6	320,8	320,3	320,7	322,3	326,3	330,8	335,9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	281,1	328,5	364,0	396,6	418,9	431,5	439,2	443,1	463,1	483,4	504,2
C4. Financement de marché	281,1	265,1	264,1	261,6	261,3	259,9	257,4	254,5	253,7	253,4	253,8
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	36,1	34,5	45,1	39,6	44,5	44,3	45,7	44,4	46,0	47,9	48,8
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	36,1	33,0	40,0	33,9	37,2	33,6	34,3	33,0	33,1	32,5	32,1
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	36,1	37,0	53,3	48,9	55,9	59,3	65,1	65,5	69,2	74,2	78,2
B2. Solde primaire	36,1	34,5	45,8	40,7	45,3	46,3	48,0	45,6	47,1	49,5	50,5
B3. Exportations	36,1	34,5	46,5	43,5	48,4	48,1	49,5	48,2	51,1	55,1	55,7
B4. Autres flux 3/	36,1	34,5	45,7	40,6	45,5	45,3	46,7	45,3	47,6	49,7	50,5
B5. Dépréciation	36,1	34,9	47,4	42,0	47,3	47,0	47,4	46,4	47,1	48,1	49,1
B6. Combinaison de B1-B5	36,1	33,9	46,3	40,9	45,7	45,4	47,8	46,0	47,5	49,3	50,7
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	36,1	34,5	55,2	44,2	48,6	67,2	54,9	50,3	51,4	59,1	56,3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	36,1	39,7	56,5	54,3	61,0	67,9	73,4	71,9	74,6	80,2	84,2
C4. Financement de marché	36,1	34,5	45,5	40,4	45,8	50,1	54,2	51,1	49,1	47,9	48,9

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



# CÔTE D'IVOIRE

3 décembre 2020

## SEPTIEME ET HUITIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET PROPOSITION DE SUIVI POSTPROGRAMME — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par  
**Abebe Aemro Selassie**  
(département Afrique) et  
**Chad Steinberg**  
(département de la  
stratégie, des politiques et  
de l'évaluation)

Rédigé par le département Afrique en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

- 1. Le présent supplément fait le point sur l'évolution de la situation depuis l'achèvement rapport des services du FMI le 20 novembre 2020.** Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.
- 2. Les indicateurs récents confirment que la reprise se poursuit.** Les données du troisième trimestre cadrent avec les estimations figurant dans le rapport des services du FMI (EBS/20/172). La production de pétrole et de cacao tout comme le trafic maritime se redressent et la croissance de la consommation d'électricité ainsi que de la production d'or et d'électricité est restée solide. Les données à fin septembre indiquent par ailleurs que les objectifs de fin d'année pour le solde budgétaire et la balance commerciale demeurent réalisables. L'inflation mesurée par l'IPC est restée maîtrisée à 2,3 % (moyenne annuelle) à fin octobre.
- 3. Selon des données préliminaires, les deux repères structurels applicables et quatre des neuf objectifs indicatifs pour fin septembre 2020 ont été atteints** (tableaux 1 et 2). Comme ce fut le cas de la conditionnalité du programme à fin juin 2020, les objectifs indicatifs relatifs aux planchers de recettes fiscales de l'État, de solde budgétaire global et de solde budgétaire primaire de base n'ont pas été observés. Ces objectifs indicatifs avaient été établis lors de la 6e revue et avant le choc de la pandémie ; il était donc prévu qu'ils ne soient pas observés puisqu'ils ne tenaient pas compte du choc sur la croissance et des dépenses urgentes qui ont dû être engagées. De même, les

plafonds du financement intérieur net et des dépenses financées sur avances de trésorerie ont été manqués car un recours plus élevé au financement intérieur s'est imposé pour riposter à la pandémie avant l'adoption du projet de loi de finances rectificative 2020 en novembre. À l'inverse, l'objectif indicatif relatif aux dépenses en faveur des pauvres qui avait été manqué fin juin a été atteint fin septembre.

**4. La Côte d'Ivoire a émis avec succès une euro-obligation entre le 23 et le 24 novembre, une première pour un pays d'Afrique subsaharienne depuis le début de la pandémie.** L'émission de 1 milliard d'euros a été sursouscrite 5 fois ; elle était assortie d'une échéance moyenne de 10,2 ans, d'un rendement de 5 % et d'un coupon de 4,875 % (des conditions plus favorables que lors de l'émission précédente effectuée en octobre 2019). Conformément au programme, 230 millions serviront à satisfaire une partie des besoins de financement du budget 2020. Un montant similaire a été utilisé par les autorités afin de préfinancer certains besoins pour 2021. Bien que l'indicateur de fin 2020 sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'État puisse donc dépasser d'environ 250 millions de dollars le montant de 3 694,6 millions de dollars actuellement prévu dans le rapport des services du FMI, il s'agit d'une stratégie raisonnable qui tire parti des conditions actuellement favorables du marché. Le montant restant, soit quelque 540 millions d'euros, a été utilisé pour refinancer une partie des euro-obligations arrivant à échéance entre 2025 et 2032.



**Tableau 1. Côte d'Ivoire : Objectifs indicatifs pour fin septembre 2020<sup>1/</sup>**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2020			
	Septembre			État d'avancement
	OI	aj. OI	Est.	
<b>A. Critères de réalisation</b>				
Plancher du solde budgétaire global (dons inclus)	-794.5		-1,371.8	INOBSERVÉ
Plafond du financement intérieur net (dont instruments de l'UEMOA)	106.0	606.0 <sup>2/</sup>	986.7	INOBSERVÉ
Plafond de la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale (en millions de dollars)	...	...	...	
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale (critère continu)	0.0		0.0	OBSERVÉ
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale (critère continu)	0.0		0.0	OBSERVÉ
<b>B. Objectifs indicatifs</b>				
Plancher des recettes fiscales de l'État	3,300.9		2,972.1	INOBSERVÉ
Plafond des dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie	162.6		208.4	INOBSERVÉ
Plancher des dépenses en faveur des pauvres	2,052.2		2,065.8	OBSERVÉ
Plancher pour la réduction nette des montants exigibles de l'administration centrale ( - = réduction)	-51.5		-135.5	OBSERVÉ
Plancher du solde budgétaire primaire	124.8		-493.7	INOBSERVÉ
<b>Pour mémoire :</b>				
Dons-programmes	80.6		73.8	
Prêts-programmes	76.2		182.7	
Dons-projets	128.5		36.8	
Prêts-projet	520.7		521.0	
Appui budgétaire de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement	0.0		167.7	
Recettes fiscales sur les carburants	341.6		401.2	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.  
<sup>1/</sup> Montant cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
<sup>2/</sup> Ajusté à la hausse par la différence entre le recours aux marchés financiers internationaux envisagé dans le cadre du programme et le recours effectif.

**Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels pour fin septembre 2020<sup>1</sup>**

Mesures	Calendrier	Logique macroéconomique	Documentation
<b>Mécanisme d'ajustement des prix</b>			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de préserver les recettes fiscales sur les carburants, à un niveau ne descendant pas sous le niveau prévu dans la loi de finances rectificative <sup>1</sup> .	<b>Repère structurel</b> trimestriel <b>Observé</b>	Accroître les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
<b>Gestion de la dette publique</b>			
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, en tirant parti de l'amélioration des données disponibles.	<b>Repère structurel</b> trimestriel, à compter de fin juin 2017 <b>Observé</b>	Améliorer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Tableau récapitulatif du service de la dette
<sup>1</sup> Voir, dans le tableau 1, le point pour mémoire « Recettes fiscales sur les carburants ».			

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour la Côte d'Ivoire, et de  
M. Marcellin Koffi Alle, conseiller principal de l'administrateur**

**9 décembre 2020**

1. Au nom des autorités ivoiriennes, que nous représentons, nous remercions le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien continu. Les autorités apprécient particulièrement le prompt décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IFR), qui a procuré des ressources indispensables en complément des mesures gouvernementales face à la crise sanitaire de la COVID-19 et à ses conséquences économiques. Cette assistance d'urgence a également été déterminante pour maintenir à flot le programme appuyé par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> revues marquent la fin d'un programme quadriennal, qui a permis à la Côte d'Ivoire de consolider la stabilité macroéconomique et de faire progresser d'importantes réformes structurelles. Les autorités souscrivent globalement à la teneur du rapport établi par les services du FMI, qu'elles considèrent comme un juste compte rendu de leurs récents entretiens.

2. Grâce à ses paramètres fondamentaux macroéconomiques solides et à sa remarquable diversification, l'économie ivoirienne a fait preuve de résilience face au choc de la pandémie de COVID-19. Le PIB restera en hausse en 2020, ce qui n'est pas le cas pour tous les pays comparables. Par ailleurs, un fort rebond est attendu en 2021, les perspectives macroéconomiques sont favorables et le rééquilibrage budgétaire devrait reprendre l'an prochain. Dans ce contexte, les 23 et 24 novembre 2020, la Côte d'Ivoire a émis avec succès 1 milliard d'euros d'euro-obligations. À la faveur de perspectives nationales et d'une conjoncture mondiale porteuses, l'obligation a été sursouscrite cinq fois, avec une échéance moyenne de 10,2 ans, un rendement de 5 % et un coupon de 4,875 %. Dans l'ensemble, cette émission, qui était la première d'un pays d'Afrique subsaharienne depuis le début de la pandémie, est de bon augure pour l'ambition des autorités de bâtir une économie plus solide après la pandémie.

3. Pour l'avenir, les autorités souhaitent réaffirmer leur volonté de maintenir la solide politique économique menée pendant le programme appuyé par la FEC et le MEDC et, de manière générale, au cours des dix dernières années. Les principaux enjeux pour 2021 et après sont l'augmentation des recettes intérieures grâce à la transition numérique, une gestion prudente de la dette et des réformes structurelles propres à faire avancer la transformation économique.

**Évolution récente, exécution du programme et perspectives**

4. L'évolution récente a été dominée par la riposte des pouvoirs publics à la COVID-19 et aux effets de la pandémie sur l'économie. Cette action a été menée sur deux fronts : le front

sanitaire, avec un plan d'urgence destiné à enrayer la propagation du virus et soigner les personnes infectées ; et le front économique avec un ensemble de mesures de soutien au secteur privé et plus particulièrement aux PME et aux ménages vulnérables. Le coût total de ce plan de riposte s'est élevé à 1,5 % du PIB en 2020. En complément des mesures budgétaires, les mesures prises par la banque centrale régionale (BCEAO) ont soutenu le crédit à l'économie. Sur le plan extérieur, la Côte d'Ivoire a bénéficié, outre de l'appui financier d'urgence du FMI et de l'aide fournie par les donateurs, de la première tranche de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée par le G20.

5. La riposte macroéconomique des autorités ainsi que la levée rapide des mesures de confinement et d'autres restrictions ont permis de limiter les effets de la pandémie en Côte d'Ivoire. La croissance du PIB s'établira à 1,8 % en 2020, contre une prévision de 6,7 % avant la pandémie, mais devrait vite rebondir à 6,5 % en 2021, grâce à l'amélioration de la conjoncture mondiale et à la reprise des exportations et de la demande intérieure. Malgré une augmentation de 0,8 % à 2,1 % entre la fin de 2019 et septembre 2020, l'inflation annuelle devrait rester modérée, à mesure que se résorberont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le déficit courant, qui atteignait 3,9 % du PIB en 2020, devrait se réduire progressivement avec le redressement de la demande extérieure et des investissements directs étrangers.

6. Malgré cet environnement difficile, les autorités ivoiriennes se sont efforcées de limiter l'impact de la pandémie sur les indicateurs macroéconomiques et de maintenir leurs solides antécédents en matière de mise en œuvre de leurs programmes. Concernant la 7<sup>ème</sup> revue, tous les critères de réalisation pour fin décembre 2019 ont été respectés. Les objectifs indicatifs ont été atteints aussi, à l'exception de ceux relatifs aux recettes fiscales. En revanche, les résultats de fin juin pour la 8<sup>ème</sup> revue ont pâti des effets de la COVID-19. Comme les recettes ont diminué du fait du recul de la production et que les dépenses d'urgence ont augmenté, la plupart des objectifs indicatifs établis avant le déclenchement de la pandémie n'ont pas été atteints. En conséquence, les autorités ont demandé des dérogations pour non-respect des critères de réalisation pour fin juin 2020 relatifs au solde budgétaire global et aux nouveaux emprunts extérieurs, et pris des mesures correctives adéquates. Les réformes structurelles ont bien progressé, comme en témoigne le respect de la plupart des repères structurels en dépit des contraintes liées à la pandémie.

7. En ce qui concerne les perspectives, les autorités sont conscientes de l'existence de risques tant mondiaux que nationaux. Pour les premiers, un motif d'optimisme réside dans les dernières avancées en matière de vaccin, qui devraient permettre d'enrayer la propagation du coronavirus et contribuer ainsi à améliorer les perspectives de l'économie mondiale. Concernant les seconds, les autorités font diligence pour apaiser au plus tôt les tensions politiques nées après l'élection présidentielle. Les négociations entamées avec le chef de l'opposition Henri Konan Bédié par le président Ouattara devraient établir un cadre de dialogue propice à un

règlement pacifique des différends. Ce cadre devrait contribuer à consolider la confiance des investisseurs vis-à-vis de la Côte d'Ivoire.

### **Stratégies pour la reprise post-pandémie et la transformation économique**

8. Si le programme appuyé par la FEC et le MEDC qui arrive à expiration a globalement atteint ses objectifs, il reste de nombreux problèmes à régler, notamment la forte augmentation des recettes intérieures nécessaire pour financer le développement. En outre, la pandémie a accentué des problèmes existants et fait ressortir la nécessité de réformes structurelles plus profondes pour renforcer la résilience économique. Les autorités mettront en œuvre des politiques propices à une reprise économique rapide dans l'après-pandémie et à une diversification de l'économie.

#### ***Combattre la pandémie***

9. L'assouplissement de la politique budgétaire a constitué la première ligne de défense contre l'impact économique de la COVID-19. Estimé à 2,3 % au moment de la 6<sup>ème</sup> revue, le déficit budgétaire pour 2020 est désormais attendu à 5,9 % du PIB, en conséquence de la hausse des dépenses, de la baisse des recettes et des mesures de soutien économique liées à la pandémie. Parmi les mesures budgétaires figurait notamment un moratoire de trois mois (jusqu'en juin 2020) accordé aux entreprises pour le paiement de leurs impôts. En ce qui concerne les mesures économiques visant les entreprises, le décaissement des fonds s'est accéléré récemment, après des débuts lents en raison des premiers pas hésitants des procédures administratives mises spécialement en place.

#### ***Renouer avec un rééquilibrage budgétaire axé sur les recettes***

10. À mesure que la pandémie s'estompe, les autorités ivoiriennes entendent reprendre progressivement leur rééquilibrage budgétaire dès 2021, en vue de revenir, d'ici 2023, à l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA. Pour 2021, le rééquilibrage ne représentera que 1/4 % du PIB, avec un déficit prévu de 4,6 % du PIB, contre 5,9 % en 2020. Les mesures économiques décidées dans le contexte de la pandémie continueront de soutenir la reprise. Par conséquent, la stratégie de rééquilibrage mettra l'accent sur une hausse des recettes intérieures, notamment par un accroissement de la pression fiscale sur les secteurs habituellement non contributeurs, tels que l'économie informelle. Les bases de données créées pour faciliter le décaissement des fonds de soutien économique contribueront à faire entrer une part importante de ces activités informelles dans l'assiette de l'impôt. La mise en place de procédures numériques dans la plupart des services de l'administration fiscale et les mesures en cours pour améliorer le recouvrement de l'impôt foncier devraient aussi permettre d'augmenter le ratio des recettes fiscales au PIB.

### ***Renforcer le secteur financier***

11. Un des éléments de la stratégie des autorités pour favoriser une reprise économique forte au lendemain de la pandémie est un secteur financier dynamique, capable d'assurer un flux élevé de crédit à l'économie. Sur ce point, il convient de noter les bons indicateurs de solidité du secteur bancaire avant la pandémie : un ratio de fonds propres supérieur aux normes, un ratio de concentration des prêts en baisse et un faible taux de prêts improductifs. Des progrès appréciables ont également été réalisés dans la restructuration des banques publiques en difficulté. Ainsi, la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et la Banque Populaire affichent un bilan en nette amélioration et sont dans la phase finale de leur restructuration. Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts, notamment par la recapitalisation de la Banque Nationale de l'Habitat (BHCI), en vue de rendre toutes les banques publiques viables et de renforcer l'inclusion financière. Dans le même esprit, le gouvernement s'appuiera sur des mesures récentes de la BCEAO pour développer la banque mobile.

### ***Préserver la viabilité de la dette***

12. La viabilité de la dette est une préoccupation centrale des autorités ivoiriennes, qui prennent note avec satisfaction des conclusions de l'AVD : le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré et la dette publique devrait diminuer progressivement au cours de la période de projection. Les autorités saluent également le signal encourageant que constitue le succès de la récente émission d'euro-obligations dans un contexte mondial plutôt défavorable. Elles ont la ferme intention de faire perdurer cette confiance des investisseurs ainsi que l'accès aux marchés internationaux des capitaux. Elles entendent également continuer d'appliquer une stratégie d'emprunt prudente, par un recours équilibré au financement sur les marchés internationaux et sur le marché régional, de façon que la Côte d'Ivoire conserve son classement de pays présentant un risque de surendettement modéré.

### ***Stimuler les réformes structurelles***

13. La pandémie a conduit à donner la priorité aux mesures d'urgence, au détriment des réformes structurelles porteuses de transformations. Après la crise, les autorités ont l'intention de reprendre leur programme de transformations structurelles, en s'appuyant au premier chef sur le nouveau Plan national de développement pour 2021-25. L'objectif premier reste de construire une croissance diversifiée tirée par le secteur privé. À cette fin, le gouvernement poursuivra sa stratégie visant à attirer des investissements massifs dans les secteurs de l'industrie et des services pour progressivement réduire la dépendance du pays à l'égard des exportations de produits de base. L'accent sera mis sur l'agro-industrie, riche en emplois. Pour soutenir le développement du secteur privé, les mesures destinées à créer un climat propice aux entreprises se poursuivront ; elles viseront en particulier à améliorer le système judiciaire, à encourager la transition numérique et à appuyer d'autres réformes budgétaires structurelles. En outre, avec l'aide de partenaires tels que la Banque mondiale, le gouvernement poursuit son objectif

d'améliorer le système éducatif, en mettant l'accent sur l'adéquation des cursus aux compétences recherchées dans le secteur privé.

## **Conclusion**

14. La pandémie de COVID-19 a momentanément cassé l'élan de croissance qu'a connu la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie. La riposte rapide des autorités a permis de limiter les effets de la crise et de maintenir des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC et le MEDC. Avec le recul de la pandémie, les autorités s'apprêtent à reprendre le cours de leurs politiques macroéconomiques et de leurs réformes structurelles pour mettre en place une reprise forte et une économie diversifiée et résiliente.

15. Compte tenu des résultats satisfaisants du pays en dépit des contraintes imposées par la pandémie, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> revues du programme appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), et sollicitons une dérogation pour non-respect de critères de réalisation.